Projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé

2024-2030

Adopté le 24 mai 2023

AVANT-PROPOS

Le processus de révision et d'adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges 2024-2030 est encadré par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et a débuté en 2020, soit au 5e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR 2016-2023.

Le 22 février 2023, lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ce projet a été adopté et la tenue d'une consultation publique a été autorisée. Conformément à la LQE, une consultation publique doit être tenue sur le territoire d'application du PGMR. L'objectif de cette consultation est de donner l'opportunité à toute personne intéressée de se prononcer quant au contenu du Plan. En effet, bien que la MRC soit responsable de l'élaboration du PGMR, certaines mesures doivent être mises en œuvre par d'autres acteurs ou demandent l'appui de collaborateurs. Ainsi, la consultation permet d'obtenir l'avis des différents secteurs ciblés permettant une meilleure cohérence entre ce qui est prévu au Plan et ce qui sera mis en œuvre. Dans une optique de démarche inclusive, la MRC a pris la décision d'offrir deux assemblées de consultation publique, soit une en présentielle et une en virtuelle.

À la suite de ces deux consultations publiques, il sera possible pour la MRC de modifier son projet de PGMR en fonction des commentaires reçus, puis de le transmettre, accompagné d'un rapport de consultation, à RECYC-QUÉBEC pour approbation. Cette dernière disposera alors d'un délai de 120 jours à compter de sa réception pour effectuer son analyse de conformité.

À la réception de l'avis de conformité, la MRC procèdera à l'adoption d'un règlement édictant le PGMR 2024-2030.

Processus d'adoption provisoire du projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Vaudreuil-Soulanges 2024-2030

TABLE DES MATIÈRES

Table des tableaux V

Table des figures VI

Acronymes VII

Lexique IX

Mise en contexte 1

1. Portrait de la MRC de Vaudreuil-Soulanges 2

1.1 Géographie 2

1.1.1 Description et étendue du territoire 2

1.1.2 Référence au schéma d'aménagement des MRC 3

1.1.3 Autres éléments géographiques significatifs 6

1.2 Démographie 7

1.2.1 Répartition de la population 7

1.2.2 Projection démographique 8

1.3 Caractéristiques socio-économiques 9

1.3.1 Structure socio-économique 9

2. Répartition des responsabilités 12

2.1 Liste des municipalités desserviEs par le Plan 12

2.1.1 Liste des municipalités visées et des municipalités environnantes 12

2.2 Ententes intermunicipales 13

2.3 Distribution des responsabilités 14

2.3.1 Distribution des compétences entre les municipalités locales et la municipalité régionale 14

2.3.2 Réglementation qui encadre la gestion des matières résiduelles 16

3. Services offerts 18

3.1 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles 18

3.2 Recensement des installations présentées sur le territoire ou le desservant 18

3.3 Modes de collecte 19

3.3.1 Élimination 19

3.3.2 Matières recyclables 20

3.3.3 Matières organiques 22

3.3.4 Résidus domestiques dangereux et autres matières 26

3.3.5 Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI) 32

3.3.6 Gestion des matières résiduelles issues de l'industrie de la CRD 33

4. Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire 35

4.1 Catégorie de matières résiduelles 35

4.1.1 Matières recyclables 35
4.1.2 Matières organiques 36
4.1.3 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) 38
4.1.4 Résidus de transformation industrielle 38
4.1.5 Résidus domestiques dangereux (RDD) 38
4.1.6 Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières 39
4.1.7 Autres matières 39
4.1.8 Déchets éliminés 40
4.1.9 Matières générées par les secteurs des ICI et CRD 43

4.2 Description de la méthodologie utilisée et précision des données 44

4.2.1 Source des données, hypothèses utilisées, données manquantes, limites et incertitudes 45
4.2.2 Unité de mesure utilisée et facteur de conversion 47
4.2.3 Rejets et matières non traitées 47
4.2.4 Saisonnalité et réalité régionale 47

5. Diagnostic territorial et description des mesures prévues 48

5.1 bilan du pgmr 2016-2023 48

5.2 Énoncés des orientations et objectifs à atteindre 55

5.2.1 Compatibilité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action et la Stratégie de valorisation de la matière organique 56

5.3 Description des mesures prévues 57

5.3.1 Résumé des mesures 57
5.3.2 Présentation des mesures 58

6. Le droit de regard 79

7. Programme de surveillance et de suivi 80

Annexe 1 Liste des intervenants en GMR 81

Annexe 2 Liste des installations en gmr 82

annexe 3 Tableau des mesures PGMR 83

annexe 4 ligne du temps PGMR 84

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie totale et de la zone agricole des municipalités couvertes dans le PGMR 6
Tableau 2 : Population de la section PGMR de la MRCVS en 2020 8
Tableau 3 : Perspectives démographiques pour la section PGMR de la MRCVS 8
Tableau 4 : Nombre d'unités d'évaluation et répartition par type 9
Tableau 5 : Principaux indicateurs du marché du travail 10
Tableau 6 : Nombre d'ICI et d'entreprises du secteur CRD selon les codes SCIAN par nombre d'employés 11
Tableau 7 : Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire 13
Tableau 8 : Compétences en gestion des matières résiduelles 14
Tableau 9 : Règlements en vigueur dans les municipalités locales 16
Tableau 10 : Description du service porte-à-porte 20
Tableau 11 : Description du service porte-à-porte des matières recyclables en 2020 22
Tableau 12 : Description du service de gestion des matières organiques en 2020 23
Tableau 13 : Points de dépôt pour les matières du secteur agricole sur le territoire 33
Tableau 14 : Quantité de matières recyclables du secteur résidentiel 35
Tableau 15 : Quantité de matières organiques du secteur résidentiel 36
Tableau 16 : Volume potentiel des boues des stations d'épuration des eaux 37
Tableau 17 : Volume et tonnage estimés des boues de fosses septiques générées 38
Tableau 18 : Quantité de RDD du secteur résidentiel 39
Tableau 19 : Quantité estimée des autres matières 40
Tableau 20 : Projection de la génération de déchets jusqu'en 2030 41
Tableau 21 : Bilan de masse résidentielle 2020 42
Tableau 22 : Quantité estimée de matières résiduelles issues du secteur ICI en 2020 43
Tableau 23 : Quantité estimée de matières résiduelles provenant du secteur CRD en 2020 44
Tableau 24 : Choix méthodologique des données de quantité 45
Tableau 25 : Mesures incluses dans le PGMR 2016-2023 52
Tableau 26 : Orientations et objectifs du PGMR de la MRCVS 56

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la région administrative de la Montérégie et de la CMM 2
Figure 2 : Cartographie des unités d'occupation 4
Figure 3 : Les grandes affectations du territoire 5
Figure 4 : Carte du réseau routier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges 7
Figure 5 : Carte du territoire de la révision du PGMR de la MRCVS 13
Figure 6 : Plan de localisation des écocentres de la MRC 26
Figure 7 : Liste des matières acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRCVS 27
Figure 8 : Schéma d'économie circulaire du polystyrène 28
Figure 9 : Heures d'ouverture du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges 29
Figure 10 : Achalandage du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges de 2018 à 2020 29
Figure 11 : Répartition des matières collectées du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges 30
Figure 12 : Pourcentage d'avancement des mesures du PGMR 2016-2023 48
Figure 13 : Pourcentage des mesures par type d'action 57
Figure 14 : Pourcentage des mesures par matière 58
Figure 15 : Nombre de mesures par secteur ciblé 58

ACRONYMES

3RV-E	Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination déchet ultime
AOMGMR	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
BAQ	Banques alimentaires du Québec
CA	Comité administratif
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation, démolition
DDD	Déchets domestiques dangereux
DEV	Développement Vaudreuil-Soulanges
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MO	Matière organique
MR	Matière recyclable
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCVS	Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
N/A	Non applicable
ND	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
OGR	Organisme de gestion reconnu
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique
SGMRVS	Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
UPA	Union des producteurs agricoles
VHU	Véhicule hors d'usage

LEXIQUE

3RV-E
Principe qui stipule que la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Bois
Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contreplaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'aggloméré, de la sciure, des copeaux, des résidus de meuble, de finition, d'armoire, branches, poteaux, etc.

Boues municipales
Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières (CAN/BNQ 0413-400).

Boues de fosses septiques
Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable. Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques.

Branches
Branches ramassées lors de collectes municipales spéciales lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Centre de tri
Un centre de tri reçoit, sépare et conditionne les résidus issus notamment de la collecte sélective qui sont par la suite acheminés vers un centre de recyclage.

Collecte sélective
Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède de porte-à-porte.

Compost
Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matières organiques et qui est issu du compostage.

Compostage
Processus de valorisation des matières organiques produisant du compost. Le compostage peut se faire de manière industrielle ou domestique.

Consigne
Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Déchets
Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination. Synonyme d'ordures et de résidus ultimes.

Écocentre
Sites aménagés visant la récupération de matières provenant du secteur résidentiel et de petit ICI donc les matières sont assimilables à ce secteur. Ils se distinguent en récupérant des matières recyclables ou valorisables, mais également des matières d'origine domestique, incluant les résidus domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur récupération.

Économie circulaire
Modèle économique cherchant à revoir les systèmes de production afin d'optimiser les ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien et de réduire son empreinte environnementale.

Élimination
Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrants
Matières résiduelles non industrielles qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent pas être déposées dans un bac à ordures. Ces matières font généralement l'objet d'une collecte municipale séparée de celle des ordures ménagères ou peuvent être apportées dans un écocentre.

Enfouissement
Opération qui consiste à compacter les déchets dans des conditions contrôlées conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

Incinération
Élimination des déchets par combustion dans un équipement destiné principalement à cette fin.

Lieu d'élimination technique (LET)
Lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets.

Matériaux secs
Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matières recyclables
Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matières résiduelles ou résidus
Matières ou objets périmés, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.

Matières organiques
Fraction de matière vivante (végétale, animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

Mise en valeur
Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Municipalité régionale de comté
Entités administratives assurant la gestion régionale des collectivités locales qui sont regroupées en des communautés supralocales jouissant chacune d'un pouvoir de juridiction et réglementation dévolu par le gouvernement du Québec, sur un territoire désigné sous le nom de comté.

Plan de gestion des matières résiduelles
Document obligatoire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et élaboré par les MRC qui vise à élaborer et à mettre en œuvre sur une durée de sept ans des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
Politique qui s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et dont l'objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Elle est accompagnée d'un plan d'action quinquennal.

Poste de transbordement
Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible
Qui peut pourrir et se décomposer.

Récupération
Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage
Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source
Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi
Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet de centre de tri ou de traitement
Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidus alimentaires
Catégorie de matières valorisables comprenant notamment les restes de tables et résidus de préparation de repas générés par les ménages ou les ICI.

Résidus domestiques dangereux (RDD)
Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidus verts
Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains, excluant les branches.

Résidus ultimes
Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centre de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)
Programme régi par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et qui couvre certaines catégories de produits, notamment les peintures, les huiles, les piles et batteries, les lampes au mercure, etc.

Ressourcerie
Aire aménagée et destinée à accueillir, de façon transitoire et sélective, les matières résiduelles qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentées aux collectes traditionnelles ou encore qui nécessitent un traitement particulier. Les matières ainsi récupérées sont alors destinées au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination sécuritaire.

Réutilisation
Réemploi d'un objet ou d'une matière.

Stratégie de valorisation de la matière organique
Stratégie gouvernementale visant l'amélioration de la gestion de la matière organique et qui s'organise autour de 14 directions nécessaires pour l'atteinte du bannissement de l'élimination de ces matières.

Textiles
Produits sous forme de bobines de fil ou de rouleaux de tissu destinés à des applications diverses, dont la production de chaussures et de bagages, la fabrication de papier, de matériel de transport, de meubles et de fournitures médicales et la confection de vêtements.

Traitement
Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valorisation
Toute opération visant (par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination) à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».

MISE EN CONTEXTE

L'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. Cette modification de la LQE introduit le concept de planification territoriale par l'entremise du PGMR que les municipalités régionales devront désormais élaborer. À la suite d'une modification législative, les PGMR doivent être révisés et mis à jour tous les sept ans.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Le 10 janvier 2006, le premier PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) entrait en vigueur, conformément à la loi.

En 2011, le gouvernement publiait sa troisième PQGMR qui faisait suite à la PQGMR 1998-2008 et la Politique de gestion intégrée des déchets solides de 1989. Cette plus récente politique reconnaît les enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

De cette politique découle le Plan d'Action 2019-2024 avec plusieurs objectifs mis à jour :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Les MRC et communautés métropolitaines du Québec doivent favoriser l'atteinte des objectifs compris dans ce Plan d'action par l'entremise de leur PGMR. De plus, la Stratégie de Valorisation des matières organiques publiée en 2020 prévoit d'autres objectifs en gestion des matières résiduelles :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes de CO_2 équivalent les émissions des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme aux nouveaux objectifs de la PQGMR. Rappelons que le rôle de la MRC est avant tout un rôle de planificateur régional. Les municipalités locales sont, quant à elles, liées par le contenu, les objectifs et les orientations. Elles demeurent responsables de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions de ce plan, et ce, dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur de cette révision.

1. PORTRAIT DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

1.1 GÉOGRAPHIE

Le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est situé à l'ouest de l'île de Montréal, dans la région administrative de la Montérégie, au confluent de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent et à proximité des frontières ontarienne et américaine.

1.1.1 Description et étendue du territoire

D'une superficie de 855 km^2, la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités. Onze d'entre elles sont situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Dans le cadre du présent PGMR, le territoire de planification englobe les 12 municipalités hors CMM.

La MRC se situe entre la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent ainsi qu'entre l'île de Montréal et la province de l'Ontario. Du côté sud, le Saint-Laurent (y compris les lacs Saint-François et Saint-Louis) sépare le territoire de la MRC de ceux de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Saint-Laurent et de Roussillon. Des côtés nord et est, la rivière des Outaouais (y compris le lac des Deux Montagnes) sépare la MRC de Vaudreuil-Soulanges de l'île de Montréal et des MRC de Deux-Montagnes et d'Argenteuil (figure 1).

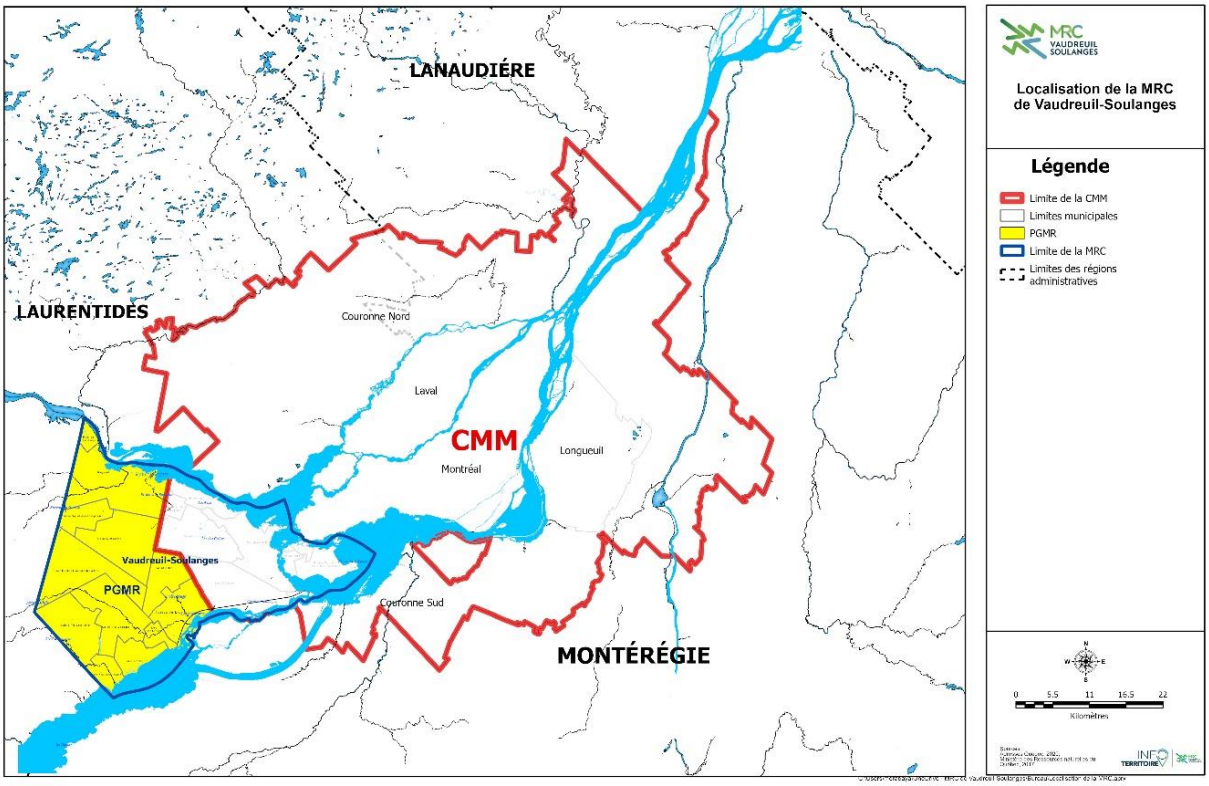

Figure 1 : Localisation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans la région administrative de la Montérégie et de la CMM

1.1.2 Référence au schéma d'aménagement des MRC

La MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est développée de façon généralement organisée et structurée, en fonction de noyaux villageois existants, mais aussi en fonction des axes routiers intermunicipaux ou régionaux et des cours d'eau. La population est concentrée dans les secteurs des anciens cœurs villageois ainsi que le long des routes importantes (figure 2). Ainsi, les aires d'affectation urbaine et para-urbaine regroupent la majorité de la population. Ces aires d'affectation n'occupent qu'une petite partie du territoire; c'est l'aire d'affectation agricole qui domine (figure 3). En effet, la section PGMR de la MRC est à 84 % composée de la zone agricole permanente[1]. Même les municipalités à caractère urbain ou semi-urbain ont une majorité de leur territoire dans la zone agricole permanente (tableau 1). Enfin, le mont Rigaud est un élément important du paysage du territoire d'application. Les éléments récréotouristiques présents sont : un centre de ski alpin, un réseau de sentiers destiné à l'observation de la nature, à l'équitation, à la randonnée pédestre, au ski de fond, ainsi que des terrains privés de villégiature.

[1] Plan de développement de la zone agricole, MRC de Vaudreuil-Soulanges, 25 juin 2014

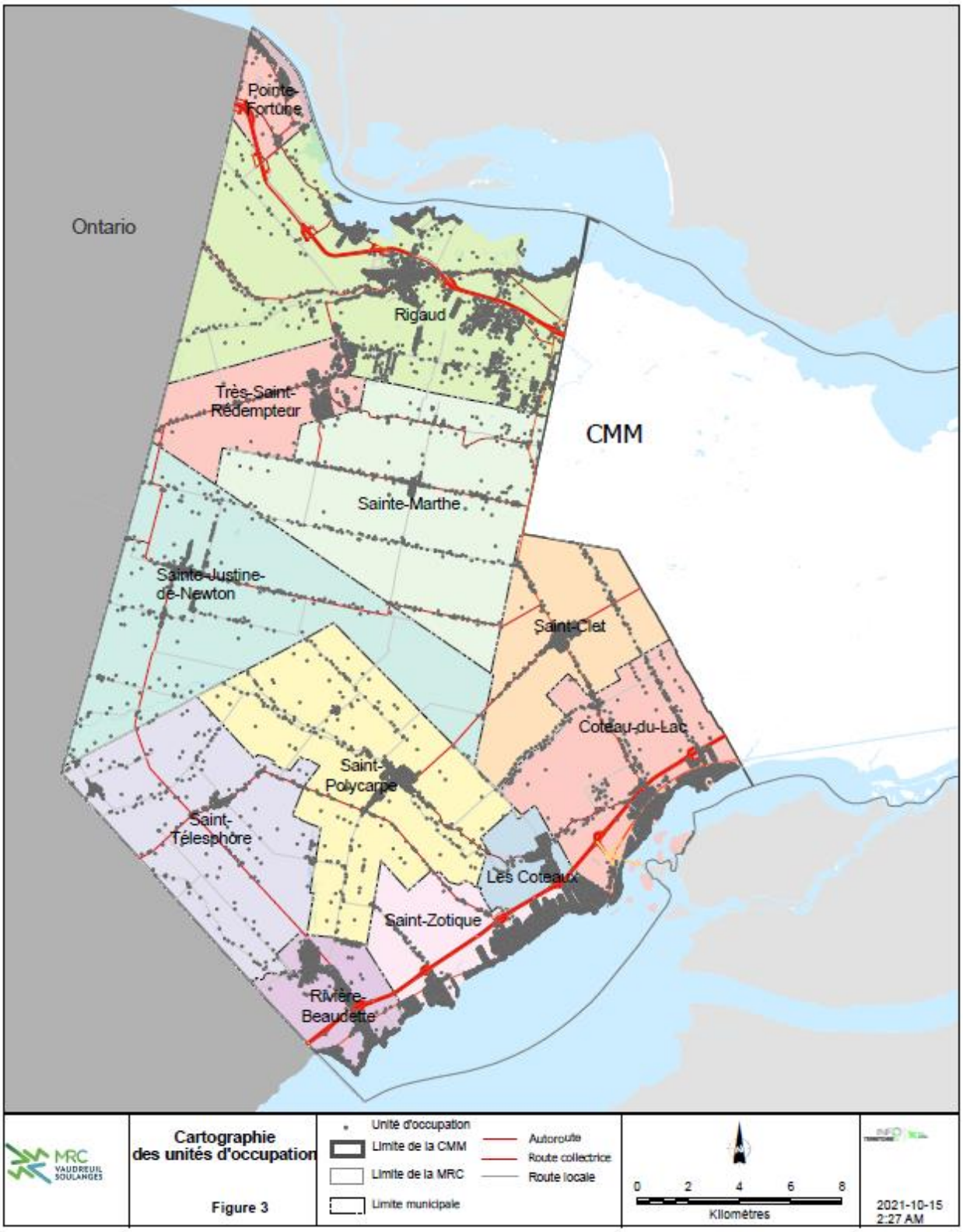

Figure 2 : Cartographie des unités d'occupation

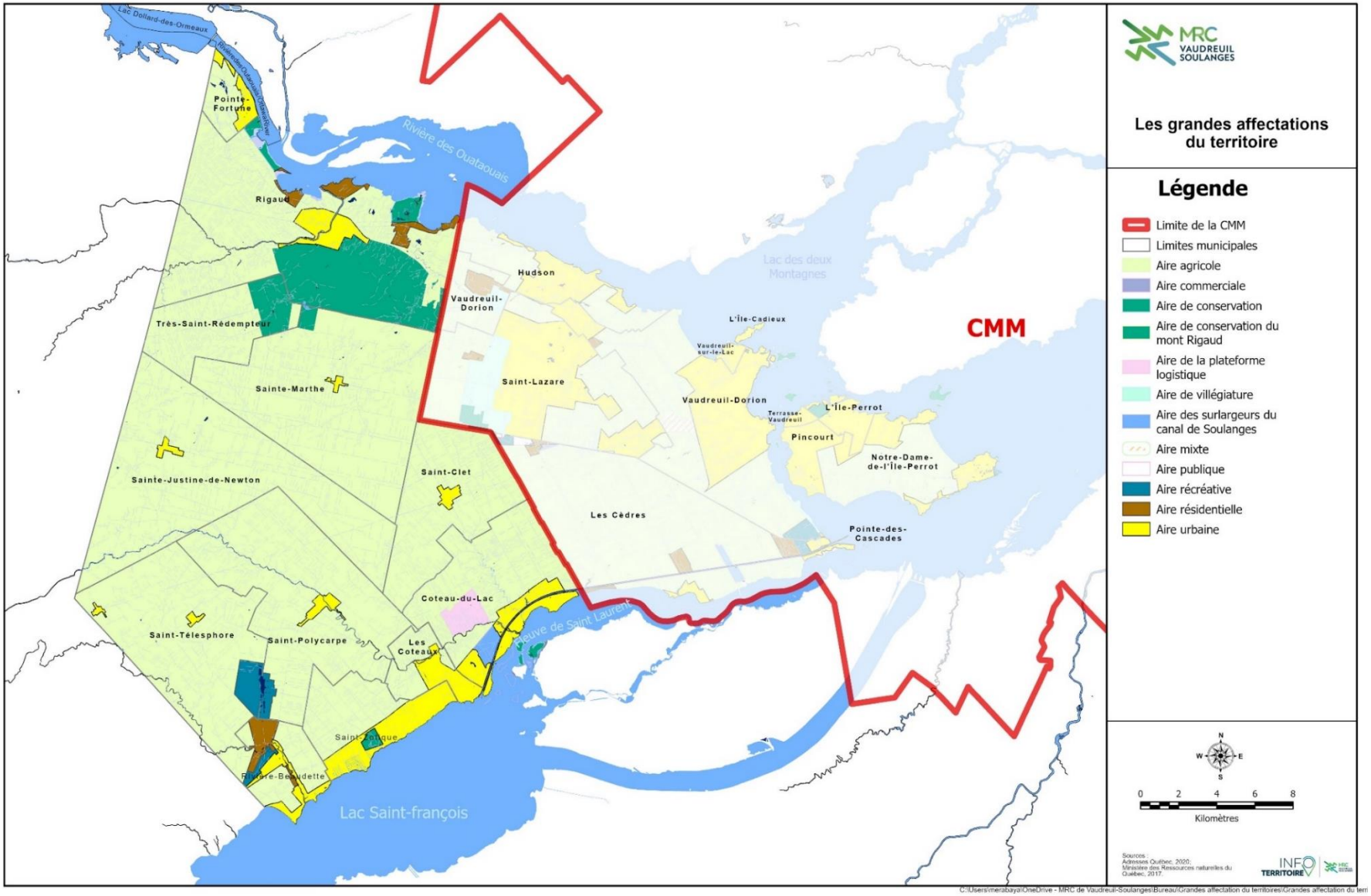

Figure 3 : Les grandes affectations du territoire

Tableau 1 : Superficie totale et de la zone agricole des municipalités couvertes dans le PGMR

Municipalité	Superficie		Zone agricole	
	Km²	%	Km²	%
COTEAU-DU-LAC	47	8 %	34	72 %
LES COTEAUX	12	2 %	8	64 %
POINTE-FORTUNE	9	1 %	6	73 %
RIGAUD	97	17 %	58	58 %
RIVIÈRE BEAUDETTE	20	3 %	12	63 %
SAINT-CLET	39	7 %	38	98 %
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	84	15 %	84	99 %
SAINTE-MARTHE	80	14 %	78	98 %
SAINT-POLYCARPE	71	12 %	68	96 %
SAINT-TÉLESPHORE	60	11 %	56	94 %
SAINT-ZOTIQUE	24	4 %	15	60 %
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	25	5 %	21	79 %
Total	**569**	**100 %**	**477**	**84 %**

Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé 3e génération, 21 juillet 2021

1.1.3 Autres éléments géographiques significatifs

Malgré la géographie caractérisée par une forme de presqu'île, la MRC est traversée par un réseau autoroutier majeur, à savoir les autoroutes 20, 30 et 40, ainsi que de deux grandes lignes ferroviaires, en l'occurrence le Canadien Pacifique et le Canadien National (figure 4). De ce fait, le caractère insulaire de la MRC n'amène pas de problématique majeure au niveau du transport des matières. Cependant, les distances relativement éloignées de la MRC peuvent engendrer des coûts plus importants. On dénote tout de même un accès limité vers la Couronne Nord de la CMM et de la MRC d'Argenteuil, car aucune infrastructure permanente ne traverse la rivière des Outaouais dans la MRC. Un détour via l'Ontario ou par l'île de Montréal est nécessaire pour y arriver. Une infrastructure gazière majeure quadrille également le territoire.

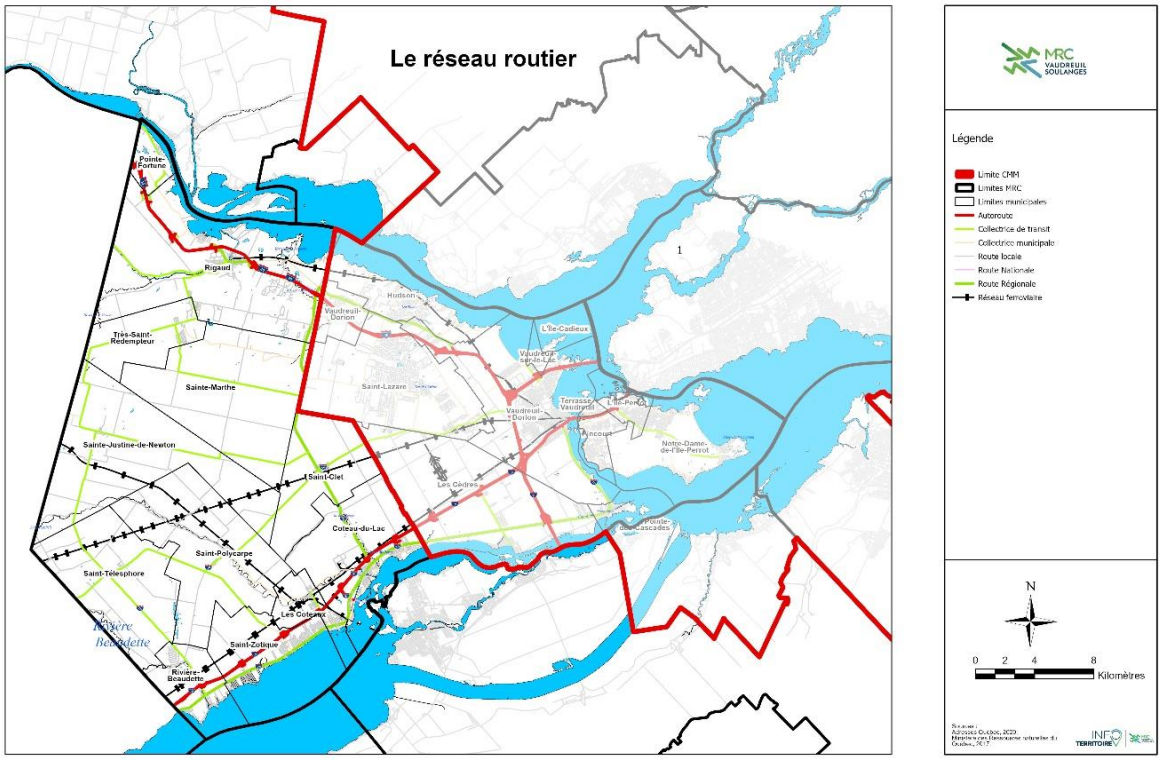

Figure 4 : Carte du réseau routier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

1.2 DÉMOGRAPHIE

La population totale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de 157 763 habitants (1er janvier 2020), alors que celle des municipalités visées par ce plan de gestion est de 40 462 habitants[2], représentant donc 26 % de la population de la MRC[3] (tableau 2). La section PGMR de la MRC compte 15 565 ménages dont la taille moyenne des ménages est de 2,43 personnes.

1.2.1 Répartition de la population

Les municipalités de Coteau-du-Lac (18 %), Les Coteaux (14 %), Rigaud (20 %) et Saint-Zotique (22 %) comptent à elles seules près de 74 % de la population. Les 8 autres municipalités ont des populations qui oscillent entre 1 % et 6 % et demeurent sous la barre des 2 500 habitants.

[2] Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 26 décembre 2019, décret numéro 1214-2019 du 11 décembre 2019

[3] En vue des différentes estimations mentionnées dans le PGMR, le pourcentage de 26 % sera utilisé pour départager la part de la MRC couverte par le présent PGMR

Tableau 2 : Population de la section PGMR de la MRCVS en 2020

Municipalité	Population		Variation	Densité		Superficie	
	2015	2020	5 ans	hab/km²	%	km²	%
COTEAU-DU-LAC	7070	7221	2 %	155	18 %	47	8 %
LES COTEAUX	5181	5477	6 %	463	13 %	12	2 %
POINTE-FORTUNE	544	582	7 %	64	1 %	9	2 %
RIGAUD	7523	7970	6 %	82	19 %	97	17 %
RIVIÈRE BEAUDETTE	2073	2321	12 %	118	6 %	20	3 %
SAINT-CLET	1688	1797	6 %	47	4 %	39	7 %
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	956	971	2 %	12	2 %	84	15 %
SAINTE-MARTHE	1082	1030	-5 %	13	3 %	80	14 %
SAINT-POLYCARPE	2224	2388	7 %	34	6 %	71	12 %
SAINT-TÉLESPHORE	763	783	3 %	13	2 %	60	11 %
SAINT-ZOTIQUE	7708	8952	16 %	369	22 %	24	4 %
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	915	970	6 %	38	2 %	25	4 %
Total	**37 727**	**40 462**	**7 %**	**121**	**100 %**	**569**	**100 %**

Sources : Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret numéro 1060-2014 du 3 décembre 2014
Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 26 décembre 2019, décret numéro 1214-2019 du 11 décembre 2019

1.2.2 Projection démographique

La croissance démographique de 16 % qu'a connue l'ensemble des municipalités de la MRC entre 2009 et 2014 se traduit pour la section PGMR par une croissance de 14 %. Elle est nettement supérieure à celle de la Montérégie (6 %) et celle du Québec (5 %) pour les années comparables. Le tableau 2 démontre que cette croissance a diminué entre 2015 et 2020, soit 7 %. La MRC de Vaudreuil-Soulanges dans son ensemble connaît un fort taux d'accroissement. Selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (tableau 3), la population estimée de la section PGMR devrait se situer à 47 240 habitants en 2030.

Tableau 3 : Perspectives démographiques pour la section PGMR de la MRCVS

	2015	2020	2030
Population	37 727	41 571	47 240
Variation de la population	-	10,2 %	13,6 %

Sources : ISQ, Population projetée selon le groupe d'âge, MRC du Québec, scénario Référence A2022
Gouvernement du Québec, Gazette officielle du 23 décembre 2014, décret numéro 1060-2014 du 3 décembre 2014

1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Plusieurs caractéristiques exercent une influence sur la gestion des matières résiduelles et la mise en place de services. Cette section dresse le portrait des caractéristiques socio-économiques telles que les types d'habitation, l'économie de la région, l'occupation de la zone agricole et le secteur des industries, commerces et institutions (ICI).

1.3.1 Structure socio-économique

Le taux de diplomation pour la section PGMR tout comme l'ensemble de la MRC est de 80 %, soit environ 2 % inférieur à l'ensemble du Québec[4]. L'âge médian de la population de Vaudreuil-Soulanges se situe à 41,8 ans comparativement à 43,1 ans pour la Montérégie et à 42,6 ans pour le Québec[5]. Cette donnée n'est pas disponible pour la section PGMR de la MRC.

La grande majorité du bâti résidentiel du territoire d'application se compose de résidences unifamiliales, soit 71 %. Les petits immeubles de 2 à 5 logements occupent une part de 13 %, alors que les autres types d'habitation se partagent le 16 % demeurant.

Tableau 4 : Nombre d'unités d'évaluation et répartition par type

	Nombre	%
Résidences unifamiliales	**12 269**	**71 %**
Immeubles 2 à 5 logements	**2250**	**13 %**
Immeubles 6 logements et +	**1406**	**8 %**
Maisons mobiles et roulottes	**330**	**2 %**
Chalets et maisons de villégiature	**247**	**1 %**
Copropriétés	**616**	**4 %**
Autres immeubles résidentiels	**171**	**1 %**
Total	**17 289**	**100 %**

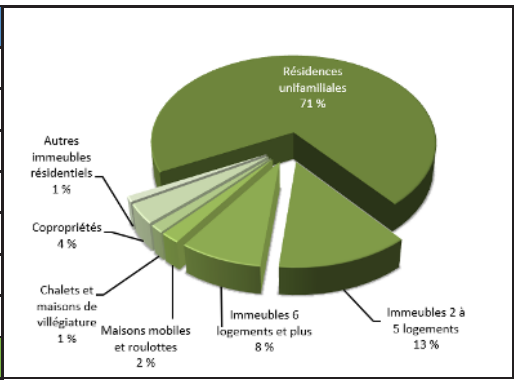

Source : Rôle d'évaluation foncière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2020

[4] Statistique Canada. *Recensement 2016,* https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2471&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Vaudreuil-Soulanges&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2471&TABID=1&type=0 (site consulté le 29 août 2022).

[5] ISQ. *Le bilan démographique du Québec – Édition 2020,* https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-du-quebec-edition-2020.pdf (consulté le 29 août 2022).

Le revenu total médian des familles de la section PGMR se situe à 66 754 $. Cela est au-dessus de celui du Québec qui se situe à 59 822 $, mais en deçà de l'ensemble de la MRC. Ce dernier dépasse largement la médiane québécoise et se situe à 78 913 $[6]. En 2016, lors du dernier recensement, la section PGMR avait un taux de chômage de 5,4 % alors que celui du Québec était de 1,8 point supérieur, soit un taux de 7,2 %. Ainsi, les taux de chômage sont inférieurs dans la section PGMR comparativement à l'ensemble du Québec. En plus de présenter les taux de chômage par municipalité, le tableau 5 présente également les autres principaux indicateurs du marché du travail.

L'économie de la région est surtout marquée par le transport et la distribution ainsi que par l'agriculture et les services. Ce dernier secteur connaît une forte croissance, principalement attribuable à l'accroissement important de la population.

Considérant que la section PGMR de la MRC possède 84 % de son territoire en zone agricole permanente, l'agriculture joue un rôle de premier plan au niveau de l'occupation du territoire, mais aussi en matière d'économie. Les grandes cultures constituent la principale activité agricole, l'élevage venant au second rang. Les services vétérinaires occupent également une place importante.

Tableau 5 : Principaux indicateurs du marché du travail

Municipalité	Population active	Population en emploi	Chômeurs	Taux (%) d'activité	Taux (%) d'emploi	Taux (%) de chômage
COTEAU-DU-LAC	3885	3710	175	71.5	68.3	4.5
LES COTEAUX	3050	2885	170	73.1	69.1	5.6
POINTE-FORTUNE	330	315	20	70.2	67.0	6.1
RIGAUD	4165	3880	285	66.1	61.5	6.8
RIVIÈRE-BEAUDETTE	1135	1075	55	64.7	61.3	4.8
SAINT-CLET	1075	1030	45	74.4	71.3	4.2
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	500	465	35	64.5	60.0	7.0
SAINTE-MARTHE	660	615	45	69.1	64.4	6.8
SAINT-POLYCARPE	1195	1135	55	69.7	66.2	4.6
SAINT-TÉLESPHORE	390	380	10	65.5	63.9	2.6
SAINT-ZOTIQUE	4455	4205	250	70.6	66.6	5.6
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	560	545	15	72.7	70.8	2.7
SECTION PGMR	**21 400**	**20 240**	**1 160**	**69.7**	**65.9**	**5.4**
MRC de VAUDREUIL-SOULANGES	**83 980**	**79 450**	**4 530**	**71.1**	**67.3**	**5.4**
MONTÉRÉGIE	**80 2340**	**75 4960**	**47 380**	**66.0**	**62.1**	**5.9**

Source : Statistique Canada. 2016. Profil du recensement, Recensement de 2016, Ottawa, Ontario

[6] Statistique Canada (2016). *Recensement 2016,* https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2471&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Vaudreuil-Soulanges&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2471&TABID=1&type=0 (consulté le 29 août 2022).

On dénombre 3189 institutions, commerces et industries (ICI) ainsi que 563 entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). De ces nombres, 87 % des ICI et 85 % des CRD se catégorisent comme ayant moins de 5 employés. Sur l'ensemble des municipalités du PGMR, il y a 11 zones industrielles. Parallèlement, on y dénombre 504 entreprises du secteur industriel. Celles-ci sont de taille relativement petite, puisque 95 % comptent moins de 20 employés. Les données complètes présentées par secteur et par nombre d'employés sont présentées au tableau 6.

Le gisement de matières résiduelles que produisent les ICI du territoire reste encore méconnu, tant au niveau de la quantité qu'en termes du type de matières générées. D'ailleurs, seules des estimations de quantité seront présentées pour ces deux secteurs dans les prochains chapitres.

Tableau 6 : Nombre d'ICI et d'entreprises du secteur CRD selon les codes SCIAN par nombre d'employés

Municipalité	Nombre d'emploi																							
	0-4				5-19				20-49				50-99				100 et +				Total			
	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD	Industrie	Commerce	Institution	CRD
COTEAU-DU-LAC	54	371	96	73	10	36	12	12	6	14	4	1	3	1	3			2	1		73	424	116	86
LES COTEAUX	6	265	50	56	3	28	9	7		6	1		2	1	1						11	300	61	63
POINTE-FORTUNE	4	24	6	16	2	4	1	1													6	28	7	17
RIGAUD	65	442	76	92	6	45	6	16	1	14	4	2		5			1	2	3		73	508	89	110
RIVIÈRE-BEAUDETTE	9	103	14	55	3	13	3	9	1	1		1									13	117	17	65
SAINT-CLET	38	82	12	31	4	19	2	3	1	1		1			1						43	102	15	35
SAINTE-JUSTINE-DE- NEWTON	40	54	5	9	4	4	2	2													44	58	7	11
SAINTE-MARTHE	67	76	3	24	7	10		4			1	1		1				1			74	88	4	29
SAINT-POLYCARPE	67	112	16	13	5	14	4	3	3	3	1								1		75	129	22	16
SAINT-TÉLESPHORE	42	40	7	7	4	2	1	2					1								47	42	8	9
SAINT-ZOTIQUE	27	387	69	96	2	25	10	13		3	2	2	1	2	1		1	1	1		31	418	83	111
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	13	37	2	8	1	2	1	3													14	39	3	11
SECTION PGMR	**432**	**1993**	**356**	**480**	**51**	**202**	**51**	**75**	**12**	**42**	**13**	**8**	**7**	**10**	**6**	**0**	**2**	**6**	**6**	**0**	**504**	**2253**	**432**	**563**

Source : Liste d'ICI par nombre d'employés pour l'année 2020 fournie par Développement Vaudreuil-Soulanges

2. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LE PLAN

La MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités. Dans le contexte de la planification et de la gestion des matières résiduelles, le territoire de la MRC a été scindé en deux territoires de gestion lors de la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (figure 5).

2.1.1 Liste des municipalités visées et des municipalités environnantes

Tout comme lors de son premier et deuxième PGMR, le territoire de planification englobe les 12 municipalités hors CMM, soit les municipalités suivantes :

Coteau-du-Lac	Rivière-Beaudette	Saint-Zotique
Les Coteaux	Saint-Clet	Sainte-Justine-de-Newton
Pointe-Fortune	Saint-Polycarpe	Sainte-Marthe
Rigaud	Saint-Télesphore	Très-Saint-Rédempteur

Les autres municipalités de la MRC étant couvertes par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM :

Hudson	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Terrasse-Vaudreuil
Les Cèdres	Pincourt	Vaudreuil-Dorion
L'Île-Cadieux	Pointe-des-Cascades	Vaudreuil-sur-le-Lac
L'Île-Perrot	Saint-Lazare	

Les 12 municipalités visées par l'élaboration de ce PGMR constituent le secteur ouest de la MRC. Cela représente actuellement 26 % de la population et 66 % du territoire, soit 569 km^2.

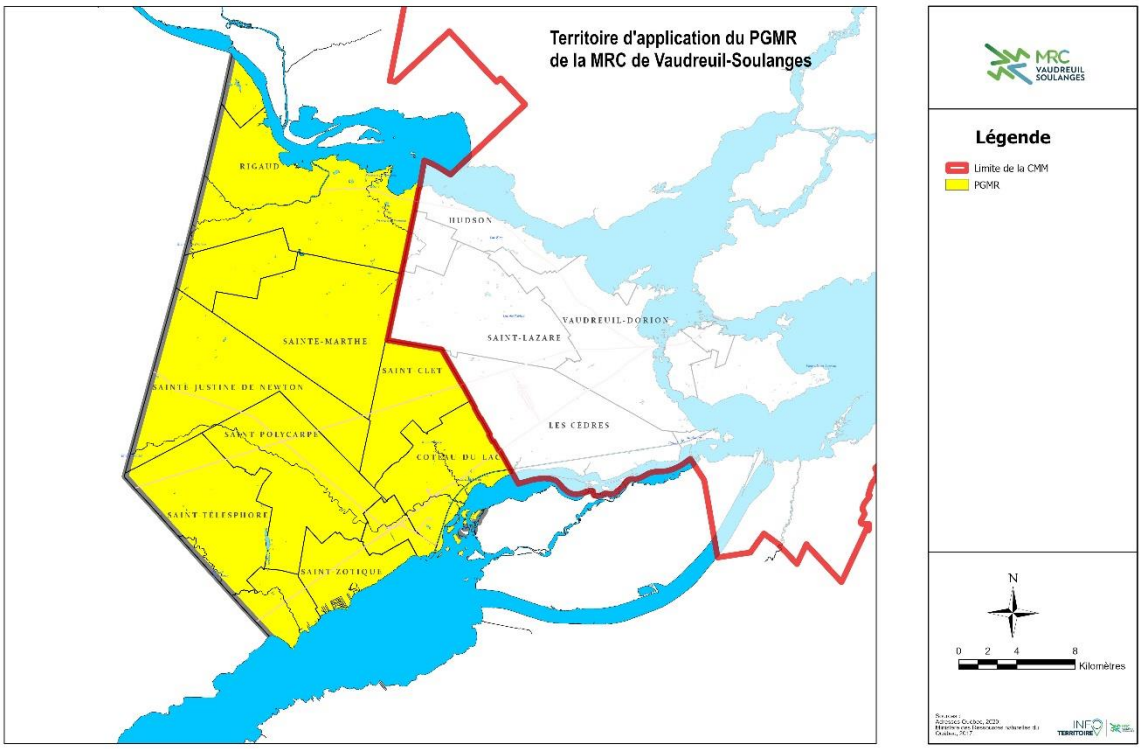

Figure 5 : Carte du territoire de la révision du PGMR de la MRCVS

2.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend quatre écocentres situés stratégiquement afin d'offrir un service de proximité à l'ensemble des citoyens du territoire. En 2013, la MRC a inauguré son premier écocentre situé à Vaudreuil-Dorion. En 2015, deux écocentres ont vu le jour, un dans la ville de Pincourt et l'autre dans la municipalité de Saint-Zotique. Finalement, le dernier écocentre a été implanté en 2016 dans la ville de Rigaud. Bien que les écocentres à Vaudreuil-Dorion et à Pincourt soient situés à l'extérieur du territoire du présent PGMR, les 4 écocentres forment un réseau régional accessible à tous les résidents de la MRC.

Pour la bonne gestion de ces sites, la MRC a conclu des ententes avec les municipalités où sont situées ces infrastructures. Le tableau 7 présente les ententes en vigueur.

Tableau 7 : Ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire

Municipalité concernée	Objet de l'entente	Durée	Échéance
Ville de Rigaud	Entretien du site et des infrastructures, ainsi que la compaction de la matière dans les conteneurs	5 ans	2027
Ville de Pincourt	Entretien du site et des infrastructures	5 ans	2023
Municipalité de Saint-Zotique	Entretien du site et des infrastructures	5 ans	2027

Le Réseau des écocentres est détaillé plus amplement dans la section 3 du présent plan.

2.3 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC assure la planification régionale de la gestion des matières résiduelles par l'entremise de son PGMR[7]. Elle a la responsabilité d'élaborer, d'adopter et de maintenir le PGMR conformément avec les orientations de la PQGMR, de son plan d'action 2019-2024 et des stratégies qui en découlent. La MRC doit également assurer le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR.

Au regard du PGMR, selon l'article 53.24 de LQE, les municipalités locales liées par le PGMR sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. De plus, elles sont tenues, dans les douze mois qui suivent l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan.

2.3.1 Distribution des compétences entre les municipalités locales et la municipalité régionale

La MRC a déclaré sa compétence relative à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles, mise à part la compétence relative à la collecte, au transport et l'élimination des déchets domestiques, ainsi qu'à la collecte et au transport des matières organiques pour 9 municipalités. Les règlements 188, 188-1, 188-2, 188-3, 188-4, 188-5 et 188-6 précisent ces déclarations et délégations de compétences entre la MRC et les municipalités (tableau 8). Dans tous les cas, la fourniture de services est assurée par l'octroi de contrat à des entreprises privées ou à des organismes à but non lucratif (OBNL).

En ce qui concerne les ICI et le secteur CRD, la MRC prend en compte dans sa planification les matières générées par l'ensemble des générateurs de son territoire. Toutefois, les services de collecte, de transport et de traitements des matières de ces secteurs sont assurés par ces derniers, à l'exception de certaines collectes ou services plus amplement détaillés dans les sections suivantes. La répartition des compétences est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Compétences en gestion des matières résiduelles

	MRC	Municipalités locales
Collecte des déchets		
Planification	x	
Collecte et transport		x
Élimination / Traitement		x
Collecte des matières recyclables		
Planification	x	
Collecte et transport	x	
Élimination / Traitement	x	
Collecte des résidus alimentaire		
Planification	x	
Collecte et transport	x *	x
Élimination / Traitement	x	

[7] Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), article 53.7

Collecte des résidus verts		
Planification	x	
Collecte et transport	x *	x
Élimination / Traitement	x	
Collecte des feuilles d'automne		
Planification	x	
Collecte et transport	x *	x
Élimination / Traitement	x *	x
Apport volontaire de résidus domestiques dangereux		
Planification	x	
Collecte et transport	x	
Élimination / Traitement	x	
Collecte et apport volontaire des résidus encombrants et CRD		
Planification	x	
Collecte et transport	x	x
Élimination / Traitement	x	x
Gestion des boues de fosses septiques		
Planification	x	
Collecte et transport		x
Élimination / Traitement		x
Gestion des boues municipales (station d'épuration)		
Planification	x	x
Collecte et transport		x
Élimination / Traitement		x

* Les municipalités du PGMR concernées sont Saint-Clet, Saint-Polycarpe et Rivière-Beaudette

En mai 2015, la MRC a créé la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS). Cet OBNL appartenant à la MRC avait comme but premier d'évaluer des technologies alternatives pour le traitement de la matière organique du territoire et de procéder à un projet pilote. Depuis, les rôles et responsabilités de la SGMRVS se sont élargis et cet OBNL pérenne a comme mandat :

- De prendre position sur les dossiers liés à la gestion des matières résiduelles et au plan de réduction des gaz à effet de serre et de faire recommandation au conseil de la MRC;
- De gérer des dossiers spécifiques qui lui sont confiés en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR) et GES, telle que localiser, acquérir et mettre en place des installations en GMR, procéder à des études et analyses, assurer l'acceptabilité sociale de projets, etc.

La SGMRVS est composée des 23 maires des municipalités membres de la MRC. Le conseil d'administration est autonome et est composé de cinq administrateurs élus parmi les membres.

2.3.2 Réglementation qui encadre la gestion des matières résiduelles

La MRC et les municipalités peuvent adopter des règlements dans les domaines relevant de leurs compétences en gestion des matières résiduelles.

2.3.2.1 Réglementation régionale

Le Règlement 188 et ses modifications 188-1, 188-2, 188-3, 188-4, 188-5 et 188-6 précisent les déclarations et délégations de compétences entre la MRC et les municipalités, tel que présenté dans le tableau 8. Le règlement cessera d'avoir effet le 31 décembre 2026. Ce règlement reconnait également la compétence de la MRC pour la planification et la réglementation entourant la gestion des matières résiduelles.

Le schéma d'aménagement de la MRC et les règlements de zonage des municipalités ne prévoient pas l'implantation d'infrastructures d'élimination ou d'enfouissement des matières résiduelles. De même, les cimetières d'automobiles, les cours de ferraille, les centres de transfert de résidus dangereux et les usines de recyclage de papier sont des usages prohibés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Les municipalités locales ont également adopté le Règlement municipal harmonisé numéro 450 sur les nuisances en 2019. Ce règlement, rédigé par la MRC et entériné par les municipalités, inclut certains éléments relatifs à la gestion des matières résiduelles, comme les dépôts sauvages de déchets, les rebuts et les débris.

2.3.2.2 Réglementation municipale locale

Afin d'atteindre les objectifs du PGMR, certaines municipalités locales ont adopté des règlements pour interdire ou encadrer la disposition de certaines matières (tableau 9).

Tableau 9 : Règlements en vigueur dans les municipalités locales

Nom du règlement	Objet	Adoption	Municipalité
Gestion des matières résiduelles			
Règlement nº 386-2021 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus alimentaires, les résidus volumineux et les déchets domestiques dangereux	Modalités relatives aux matières résiduelles, type de bacs permis, interdiction et pénalités	2021	Pointe-Fortune
Règlement nº 357-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus verts, les résidus alimentaires, les arbres de Noël naturels, les résidus volumineux et les déchets domestiques dangereux (DDD)	Réglementation des modalités entourant la collecte sélective	2018	Rigaud

Nom du règlement	Objet	Adoption	Municipalité
Règlement nº 2019-05 sur les matières résiduelles	La gestion des matières résiduelles au niveau du tri, de l'entreposage et de la collecte des matières résiduelles provenant notamment de bacs roulants, de conteneurs, de sacs, ainsi que de la collecte en vrac.	2019	Rivière-Beaudette
Urbanisme			
Règlement nº 529 de zonage	Obligation de trier à la source les matériaux lors de travaux.	2021	Saint-Zotique
Règlement nº 532 de gestion des règlements d'urbanisme	Sur demande, la Municipalité peut exiger une preuve que les résidus CRD soient triés à la source.	2021	Saint-Zotique
Gestion des boues des fosses septiques			
Règlement nº 358-2018 relatif à la vidange des fosses septiques	Établir le service comprenant la vidange des boues de fosses septiques et de rétention vers un site de disposition autorisé.	2018	Rigaud
Règlement nº 689 relatif à la vidange des fosses septiques	Obligation de vidange de la fosse septique par l'entrepreneur de la municipalité tous les deux ans pour les résidences principales et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.	2017	Saint-Zotique
Règlement nº 358 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton	Obligation de vidange de la fosse septique par l'entrepreneur de la municipalité tous les deux ans pour les résidences principales et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.	2020	Sainte-Justine-de-Newton
Règlement nº 221-2016 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Obligation de vidange de la fosse septique par l'entrepreneur de la municipalité tous les deux ans pour les résidences principales et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.	2017	Très-Saint-Rédempteur

3. SERVICES OFFERTS

3.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les intervenants en gestion des matières résiduelles sont nombreux. Sur le territoire d'application du PGMR, 14 intervenants ont été identifiés, incluant des commerces de détail offrant des services de récupération comme les pharmacies ou les quincailleries ainsi qu'un OBNL qui offre la récupération de vêtements et d'objets variés. Finalement, la municipalité de Sainte-Marthe offre la possibilité à ses citoyens de disposer de plusieurs matières à des fins de récupération comme les vêtements et les produits électroniques à son dépôt municipal. Il y a plusieurs autres intervenants dans les autres municipalités de la MRC et dans les municipalités avoisinantes qui offrent également des services aux citoyens. Ces derniers seront également répertoriés.

Afin d'aider les citoyens et les ICI du territoire à trouver les divers services en GMR et lieux pour disposer adéquatement leurs matières, la MRC a produit un outil d'aide au tri qui regroupe l'ensemble des intervenants en GMR sur le territoire ou desservant le territoire. L'outil en ligne « Tricycle » permet ainsi de trouver les points de services par matière à l'aide d'une carte interactive. Chaque point de services inclut ; les coordonnées, l'itinéraire pour se rendre et les matières acceptées. L'annexe 1 dresse la liste des différents intervenants en gestion des matières résiduelles que l'on retrouve dans l'outil « Tricycle ». Cette liste inclut les organismes et entreprises sur le territoire d'application du PGMR et aussi les organismes et entreprises des municipalités avoisinantes pouvant desservir les citoyens et ICI du territoire d'application.

3.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS PRÉSENTÉES SUR LE TERRITOIRE OU LE DESSERVANT

Le territoire couvert par ce PGMR possède que très peu d'installations reliées à la GMR. On y retrouve notamment un centre de transfert de déchets dangereux, CRI Environnement inc. situé à Coteau-du-Lac, un recycleur de métal, Coteau Métal inc., situé à Rivière-Beaudette, ainsi que des usines de traitement des eaux usées dans certaines municipalités. Sans être des installations de gestion des matières résiduelles, certaines fermes ou agriculteurs locaux du territoire reçoivent et valorisent les feuilles provenant de la collecte résidentielle porte-à-porte.

La section de la MRC de Vaudreuil-Soulanges non incluse dans le PGMR possède sur son territoire quelques installations, soit un centre de transfert des déchets, Les Entreprises Raylobec inc., situé à Vaudreuil-Dorion et deux entreprises valorisant certains résidus de CRD, soit Les Pavages Vaudreuil Ltée et Groupe Bauval inc. Tous les déchets qui transitent par le centre de transfert Raylobec sont éliminés, pour la plupart, au lieu d'enfouissement technique (LET) du Complexe Enviro Connexions situé à Terrebonne dans la MRC Les Moulins.

Comme mentionné dans la section 3.3.4.2, les citoyens ont accès aux quatre écocentres de la MRC, dont deux sont situés à l'extérieur du secteur de la MRC couvert par ce PGMR.

D'autres installations de gestion des matières résiduelles situées à l'extérieur de la MRC recueillent des matières générées sur le territoire de planification. L'annexe 2 contient la liste des installations de matières résiduelles situées sur le territoire MRC de Vaudreuil-Soulanges, ainsi qu'en Montérégie, à Montréal, Laval, les Basses-Laurentides et les Basses Lanaudière qui reçoivent ou qui seraient susceptibles de recevoir les matières résiduelles venant des municipalités du PGMR, du secteur résidentiel, ICI ou CRD.

3.3 MODES DE COLLECTE

Les sous-sections suivantes détaillent les modes de collecte et leur fréquence pour les différentes matières produites sur le territoire.

3.3.1 Élimination

Le service de collecte des déchets est présent dans toutes les municipalités pour l'ensemble du secteur résidentiel depuis plusieurs années. Chaque municipalité est autonome dans l'octroi de son contrat de collecte, transport et élimination des déchets. Le tableau 10 dresse l'état du service porte-à-porte de gestion des déchets en 2020 et les différentes modalités des collectes des douze municipalités visées par ce plan de gestion.

Avec l'introduction de la collecte de la matière organique en 2018, certaines municipalités ont revu leur fréquence de collecte des déchets à la baisse. En 2020, trois municipalités offraient un service de collecte aux deux semaines, sept municipalités offraient une collecte aux deux semaines durant la période hivernale et hebdomadaire pendant la période estivale. Deux municipalités offraient toujours la collecte hebdomadaire. Ainsi, le nombre de collectes de déchets varie de 26 à 52 par année. La municipalité de Sainte-Marthe, pour sa part, a maintenu sa collecte hebdomadaire des déchets, mais a introduit le principe d'utilisateur-payeur.

En se basant sur les données des sommaires d'évaluation foncière, on constate qu'à peine 1 % des unités d'occupation sont des résidences saisonnières. De ce fait, ces unités sont assimilées aux résidences permanentes tant sur le plan du niveau de service offert que sur le plan des quantités.

Dans toutes les municipalités, des ICI dont la quantité de matière générée est comparable au secteur résidentiel sont inclus aux collectes municipales. Le secteur privé dessert les ICI dont les quantités sont plus importantes. De plus, il importe de mentionner qu'un grand nombre d'entreprises sont identifiées au rôle d'évaluation foncière comme étant des unités résidentielles bien qu'elles aient une vocation partiellement commerciale. Cette situation s'applique, par exemple, à de petits salons de coiffure, à des travailleurs à domicile, à certains ateliers d'artisanat, etc. Généralement, ces entreprises sont incluses aux collectes municipales sans qu'il soit possible de les distinguer d'une unité résidentielle. Il n'est pas possible, à ce jour, de connaître le taux d'ICI desservi par les collectes municipales.

Deux lieux d'enfouissement technique (LET) sont utilisés par les municipalités, les deux opérés par Enviro Connexions. Le premier étant le Complexe Enviro Connexions, situé dans la MRC des Moulins et le deuxième étant le complexe Enviro Progressive situé en Ontario. Tous les déchets collectés transigent d'abord par un centre de transbordement avant d'atteindre leur destination finale, soit celui de Les Entreprises Raylobec inc. situé à Vaudreuil-Dorion.

Tableau 10 : Description du service porte-à-porte

Municipalités	Contenants permis	Nombre de collecte de déchets par année	Entreprise de collecte	Lieu de transbordement	Lieu d'élimination	Nombre de collecte d'encombrants par année
Coteau-du-Lac	240 L	26	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Complexe Enviro Progressive (Ontario)	12
Les Coteaux	240 L et 360 L	39	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Complexe Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Pointe-Fortune	360 L	36	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Complexe Enviro Progressive (Ontario)	12
Rigaud	240 L et 360 L	37	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	14
Rivière-Beaudette	360 L, sacs libres et poubelles standards	52	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Saint-Clet	240 L et quelques 360 L	40	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Sainte-Justine-de-Newton	360 L	26	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Sainte-Marthe	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	4
Saint-Polycarpe	360 L	40	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Saint-Télesphore	360 L	26	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Saint-Zotique	240 L et 360 L	39	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12
Très-Saint-Rédempteur	240 L	36	Robert Daoust et fils inc.	Les Entreprises Raylobec inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)	12

3.3.2 Matières recyclables

La MRC a déclaré sa compétence pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables, et ce, depuis 1992. En 2008, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a implanté un service de collecte mécanisée porte-à-porte par bac roulant de 360 litres pour l'ensemble de son territoire. La collecte porte-à-porte des matières recyclables est offerte sur une base

hebdomadaire. Depuis 2016, le contrat de collecte des matières recyclables prévoit deux collectes spéciales de carton, les semaines suivants chaque année le 1er janvier et le 1er juillet, dans le but de récupérer les grandes quantités de carton suivant le temps des Fêtes et la période des déménagements. Ainsi, les surplus de carton sont collectés à l'extérieur du bac le jour même de la collecte régulière du recyclage. Les citoyens peuvent également aller porter le carton dans le Réseau des écocentres de la MRC à tout moment de l'année.

Tout comme pour les déchets, le très faible nombre de résidences saisonnières fait en sorte que ces unités sont assimilées aux résidences permanentes tant au niveau du service offert qu'au niveau des quantités.

La MRC dessert par bacs roulants les ICI de son territoire dont la quantité de matières générées est comparable au secteur résidentiel, pour un maximum d'environ quatre bacs roulants de 360 litres. La MRC dessert également les multilogements et ICI du territoire ayant des conteneurs semi-enfouis à chargement à grues de matières recyclables depuis 2012. En 2020, aucun conteneur semi-enfoui de recyclage n'était présent sur le territoire d'application du PGMR.

En 2018, la MRC a introduit la collecte des conteneurs à chargement avant pour les ICI et les multilogements ayant une capacité de plus de quatre bacs roulants de 360 litres. Des cohortes d'agents de sensibilisation, embauchés en période estivale, ont parcouru le territoire pendant trois étés pour faire l'inventaire des matières recyclables dans les ICI et multilogements du territoire afin d'améliorer et augmenter les services de collecte grâce à des conteneurs. Le service de collecte par conteneur à chargement avant offre la location de conteneurs de 4, 6 ou 8 verges cubes et une fréquence de collecte pouvant aller jusqu'à deux fois par semaine. En 2020, ce sont 90 ICI et multilogements dans les municipalités incluses dans ce PGMR qui étaient desservis par ce service. Ce nouveau service a permis d'augmenter la quantité de matières recyclables collectées sur le territoire et ainsi éviter que ces dernières trouvent le chemin de l'élimination. Les cohortes d'agents de sensibilisation ont effectué un travail exceptionnel pour assurer la qualité des matières mises dans les conteneurs. Le centre de tri recevant les matières recyclables de la MRC et qui avait soulevé certaines inquiétudes nous a finalement félicités pour la qualité des matières reçues. Il est à noter que plusieurs ICI sont également desservis par une entreprise privée pour leurs collectes des matières recyclables. Le nombre exact est présentement inconnu.

Le traitement des matières recyclables de la MRC est assuré par une entente avec la Coopérative Tricentris pour lequel la MRC est membre. Avec ce statut, la MRC bénéfice de plusieurs avantages et services, dont le premier est de prendre part aux orientations et décisions de l'organisation, ayant un siège sur le conseil d'administration. Tricentris reconnait que la quantité et la qualité des matières reçues sont dépendantes des efforts que les municipalités font pour sensibiliser leurs citoyens. Ainsi, Tricentris a créé un programme de performance qui redonne 0,50 $ par habitant pour les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation faite par la MRC. Ce programme a permis de financer plusieurs initiatives depuis 2016, soit la patrouille de sensibilisation pour l'introduction de la collecte par conteneur dans les ICI, l'outil d'aide au tri en ligne « Tricycle », les vidéos « Les trucs du trieur », des chartes de matières et plusieurs autres projets.

Tableau 11 : Description du service porte-à-porte des matières recyclables en 2020

Municipalités	Contenants permis	Nombre de collecte	Entreprise de collecte (bacs)	Nombre de conteneurs hors-sol	Entreprise de collecte (conteneurs)	Lieu de traitement
Coteau-du-Lac	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	20	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Les Coteaux	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	9	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Pointe-Fortune	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	1	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Rigaud	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	21	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Rivière-Beaudette	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	2	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Saint-Clet	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	5	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Sainte-Justine-de-Newton	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	3	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Sainte-Marthe	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	5	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Saint-Polycarpe	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	9	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Saint-Télesphore	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	2	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Saint-Zotique	360 L	52	Environnement routier NRJ inc.	13	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute
Très-Saint-Rédempteur	360 L	52	Robert Daoust et fils inc.	0	Enviro Connexions	Tricentris à Lachute

3.3.3 Matières organiques

Une des mesures du PGMR 2016-2023 était d'implanter une collecte porte-à-porte des matières organiques sur l'ensemble du territoire. La grande majorité des municipalités ont donc débuté cette collecte en 2018. La MRC a délégué temporairement la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques afin que les municipalités introduisent ce nouveau service auprès de leurs citoyens. Les municipalités avaient donc la responsabilité d'octroyer le contrat de collecte et de transports, de faire l'achat et la livraison des bacs et d'assurer les communications auprès de leurs citoyens. La MRC a pour sa part octroyé un contrat pour le traitement des matières organiques et préparé une trousse de communication que les municipalités pouvaient adapter et distribuer à leurs citoyens.

Lors de l'implantation de la collecte porte-à-porte, la MRC évaluait une technologie de traitement pour les résidus alimentaires. Ainsi des bacs de 45 litres ont été favorisés pour collecter les résidus alimentaires séparément des résidus verts. Certaines municipalités ont donc uniquement offert les services de collecte des résidus alimentaires. D'autres ont offert une collecte des résidus verts en sacs de papier ou contenants ouverts variante en fréquence, comme identifiée au tableau 12.

En ce qui a trait aux feuilles d'automne, le traitement local sur des fermes agricoles a toujours été privilégié dans la région puisque cette matière amène un apport important en nutriment aux sols agricoles. Depuis 2014, ce sont les municipalités qui assurent les contrats de collecte, le transport et traitement des feuilles d'automne. Les fermes et collecteurs n'étant pas équipés

de balance, il est très difficile d'avoir des données précises sur les quantités de feuilles collectées.

La grande majorité des municipalités collectent également les branches tandis que huit municipalités collectent les sapins de Noël. Pour la plupart, la collecte est effectuée avec une déchiqueteuse et le bois est transformé en paillis. Ce dernier est redistribué aux résidents qui en font la demande ou utilisé dans les aménagements paysagers des municipalités. Le déchiquetage et la redistribution ont souvent lieu simultanément et puisque les municipalités ne sont pas équipées de balance, il est impossible de connaître les quantités.

Le tableau 12 dresse un portrait sommaire des services de collecte des matières organiques.

Tableau 12 : Description du service de gestion des matières organiques en 2020

Municipalité	Type de collecte	Matières	Contenant permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte	Lieu et méthode de traitement
Coteau-du-Lac	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	4	Municipalité	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	4	Municipalité	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	3	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Municipalité	Décoration hivernale ou déchiquetage
Les Coteaux	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	4	Robert Daoust et fils inc.	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	13	Robert Daoust et fils inc.	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	9	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Dépôt volontaire	Sapins	Vrac	2	Municipalité	Sapins déchiquetés et copeaux offerts aux citoyens
Pointe-Fortune	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	2	Robert Daoust et fils inc.	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	1	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)

Municipalité	Type de collecte	Matières	Contenant permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte	Lieu et méthode de traitement
Rigaud	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier et/ou vrac	14	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier et/ou vrac	7	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	7	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	2	Municipalité	Ateliers municipaux
Rivière-Beaudette	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 240 L	38	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	4	Robert Daoust et fils inc.	Émondage et Abbatage Dionne inc.
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	8	Émondage et Abbatage Dionne inc.	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	ND	Municipalité	ND
Saint-Clet	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	2	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	2	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	2	Municipalité	Décoration hivernale ou déchiquetage
Sainte-Justine-de-Newton	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	3	Municipalité	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Robert Daoust et fils inc.	Enviro Connexions (Terrebonne)

Municipalité	Type de collecte	Matières	Contenant permis	Nombre de collectes	Entreprise de collecte	Lieu et méthode de traitement
Sainte-Marthe	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	26	Municipalité	Municipalité
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	26	Municipalité	Municipalité
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	26	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	3	Municipalité	Municipalité
Saint-Polycarpe	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	3	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	4	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
	Porte-à-porte	Sapins	Vrac	1	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
Saint-Télesphore	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	2	Municipalité	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	21	Municipalité	Municipalité
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	2	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
Saint-Zotique	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)
	Porte-à-porte	Résidus verts	Sacs en papier	3	Transport Rolland Chaperon inc.	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Feuilles	Sacs en papier	3	Municipalité	Agriculteurs locaux
	Porte-à-porte	Branches	Vrac	8	Municipalité	Branches déchiquetées et copeaux offerts aux citoyens
Très-Saint-Rédempteur	Porte-à-porte	Résidus alimentaires	Bac 45 L	52	Robert Daoust et fils inc.	Centre de compostage GSI Environnement (Lachute)

3.3.4 Résidus domestiques dangereux et autres matières

Plusieurs infrastructures et services sont disponibles sur le territoire de la MRC afin de permettre à la population et aux ICI de disposer de façon écoresponsable de leurs matières, notamment les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD), les plastiques agricoles, etc.

3.3.4.1 Collecte des encombrants

La majorité des municipalités du PGMR offrent à leurs citoyens des collectes d'encombrants mensuellement pour un total de douze collectes d'encombrants par année, comme le montre le tableau 10. La municipalité de Sainte-Marthe offre la collecte quatre fois par année alors que la ville de Rigaud offre la collecte quatorze fois par année. Le nombre de collectes et le type de matières acceptées, ainsi que les points de dépôt d'apport volontaire ont largement diminué depuis l'implantation du Réseau d'écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le territoire. Ces matières qui étaient autrefois éliminées se retrouvent maintenant valorisées à travers le réseau. Il reste cependant des efforts à faire pour que tout encombrant valorisable soit bel et bien acheminé au Réseau des écocentres puisque les encombrants récupérés lors des collectes municipales sont envoyés à l'élimination.

3.3.4.2 Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend quatre écocentres, soit à Vaudreuil-Dorion, Pincourt, Saint-Zotique et Rigaud, accessibles à l'ensemble des citoyens du territoire.

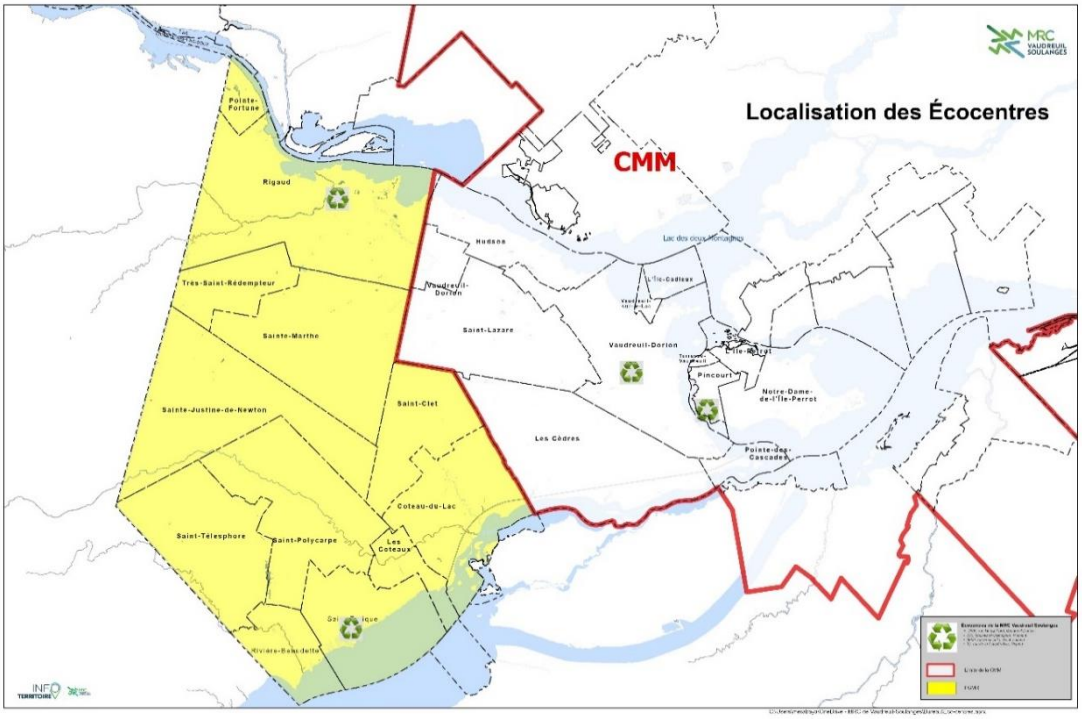

Figure 6 : Plan de localisation des écocentres de la MRC

L'objectif principal du Réseau des écocentres est d'offrir un service complémentaire aux collectes municipales et de permettre aux citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de se

départir de matières normalement destinées à l'élimination. Les résidus de construction, rénovation et démolition, les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les produits de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), ainsi que plusieurs autres matières sont acceptées dans le réseau afin d'en assurer leur valorisation (figure 7).

Depuis 2018, les écocentres situés à Vaudreuil-Dorion et à Rigaud, étant de plus grandes tailles, acceptent également les matières en provenance des ICI du territoire.

Figure 7 : Liste des matières acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRCVS

Dans un souci d'optimisation, la MRC évalue constamment la possibilité d'accepter d'autres types de matières en fonction de l'évolution des innovations en valorisation des matières résiduelles.

Par exemple, le polystyrène (plastique numéro 6) est accepté à travers le Réseau des écocentres depuis décembre 2019 et les masques de procédure à usage unique depuis mai 2021. En 2021, il y a 16 catégories de matières acceptées à travers le réseau.

Les filières de valorisation varient en fonction des différents types de matières, ce qui fait en sorte que plusieurs recycleurs sont mis à contribution pour en assurer la valorisation. La MRC, soucieuse de son développement économique régional et de ses GES, est à la recherche de débouchés et de fournisseurs de services locaux pour la valorisation des matières, et ce, à prix et services compétitifs.

L'introduction de la collecte du polystyrène en 2019 dans le Réseau des écocentres est un bel exemple du projet en économie circulaire favorisant une entreprise locale dans le processus de récupération et valorisation de la matière. Le polystyrène alimentaire, d'emballage et de construction sont collectés à travers le réseau, récupérés par une entreprise locale et réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits selon sa filière de valorisation.

Figure 8 : Schéma d'économie circulaire du polystyrène

Le Réseau des écocentres est un service offert à l'année dont l'horaire a été bonifié au fil des années en fonction de la participation citoyenne. Pendant l'horaire d'été, qui s'échelonne du 1er avril au 30 novembre, minimalement un écocentre est ouvert tous les jours de la semaine. Pendant l'horaire d'hiver, du 1er décembre au 31 mars, l'achalandage étant moins important, les écocentres sont ouverts du vendredi au dimanche uniquement.

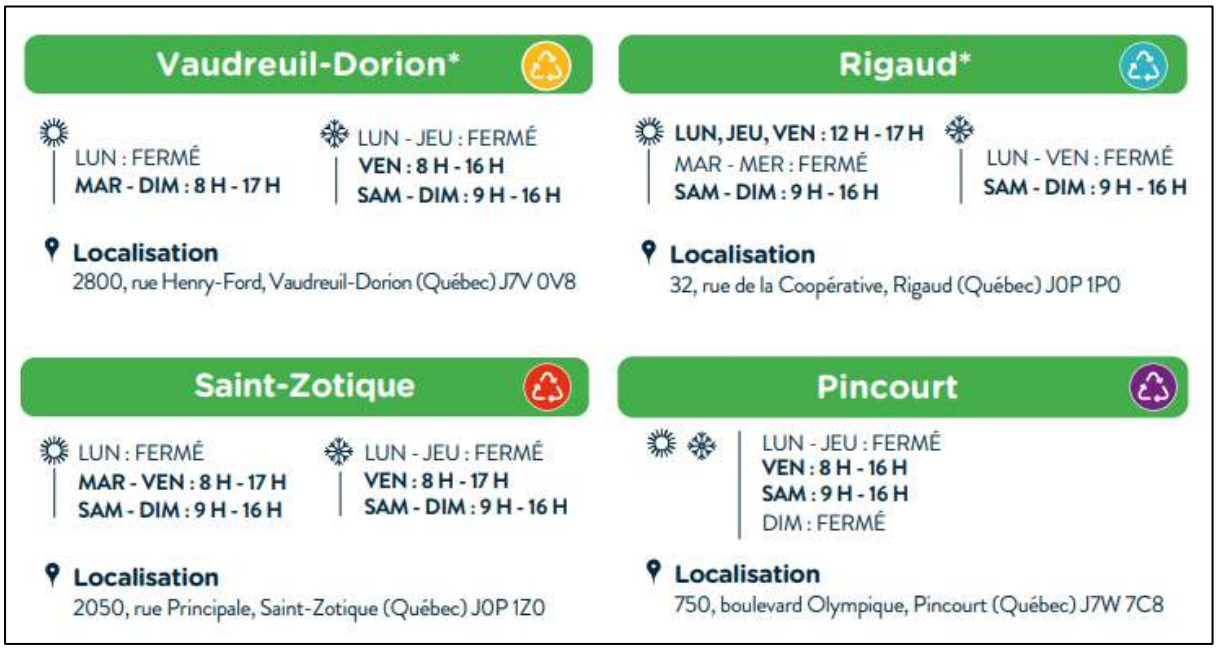

Figure 9 : Heures d'ouverture du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges

Les citoyens se sont rapidement appropriés ces infrastructures et le Réseau des écocentres connait un franc succès et une augmentation constante de l'achalandage depuis son implantation.

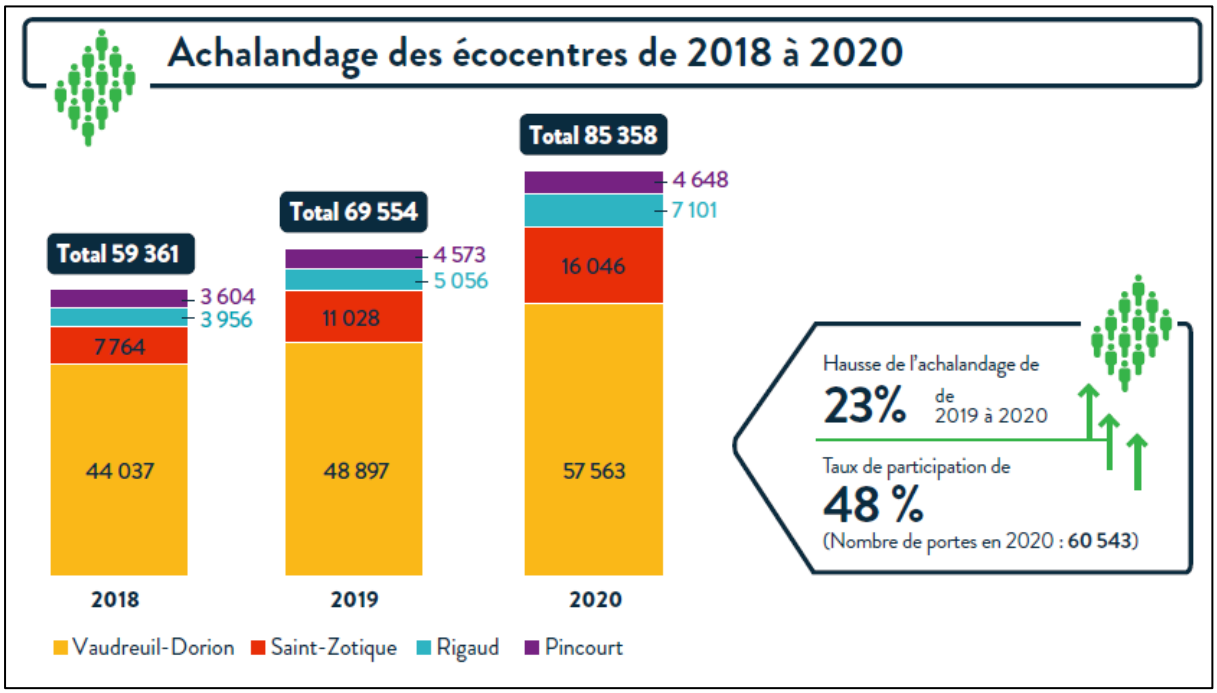

Note : Inclut les visiteurs en provenance des 23 municipalités de la MRC

Figure 10 : Achalandage du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges de 2018 à 2020

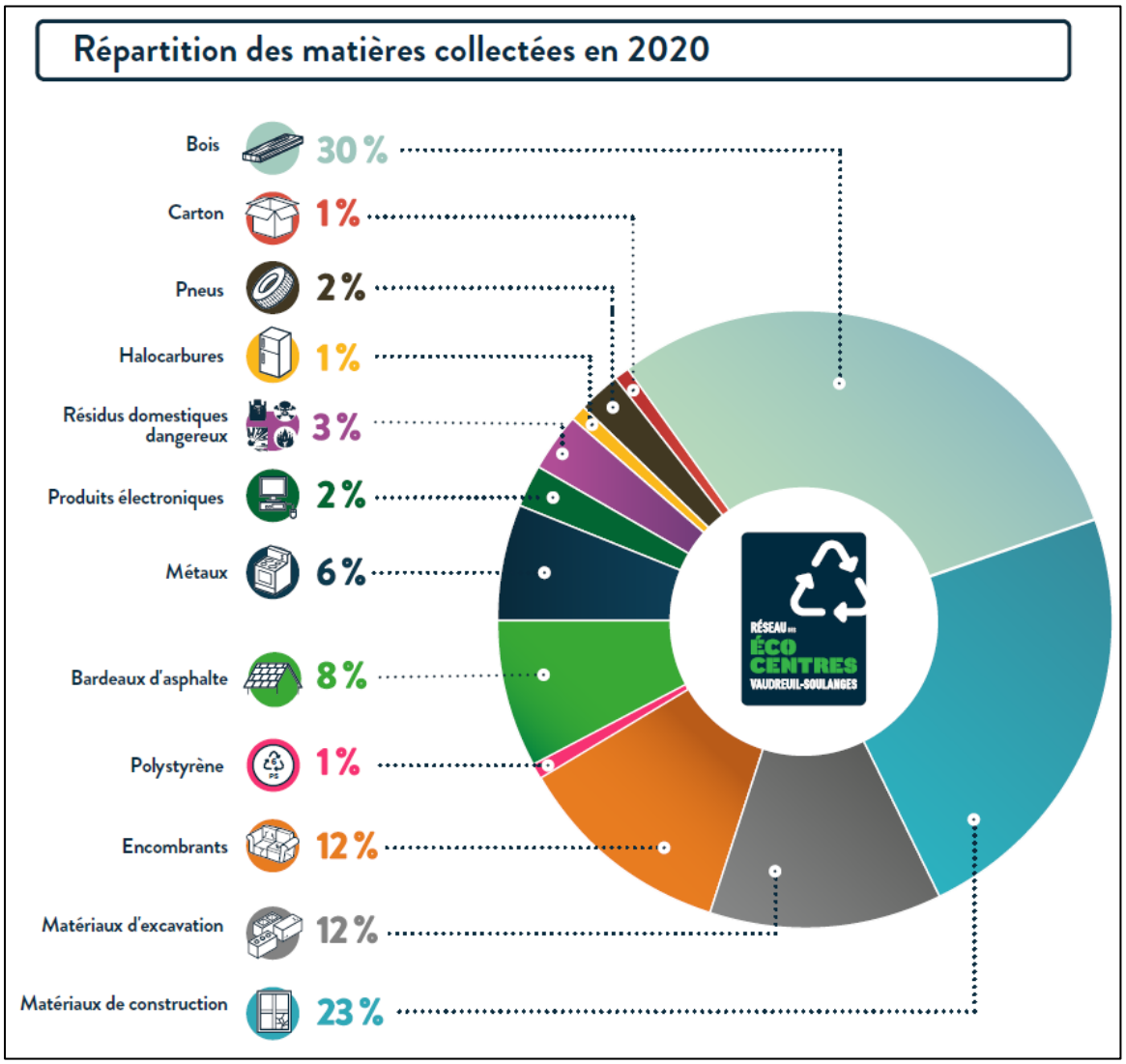

Figure 11 : Répartition des matières collectées du Réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges

Les écocentres sont des points de dépôt pour différents produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP), soit :

- Les produits électroniques;
- Les piles et les batteries;
- Les lampes au mercure;
- Les résidus de peintures et leurs contenants;
- Les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables;
- Les appareils contenant des halocarbures.

L'élargissement progressif de la REP, comme prévu au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r.40.1), permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de diminuer sa responsabilité financière pour le traitement ou l'élimination sécuritaire de plusieurs types de matières apportées à l'écocentre par les citoyens.

3.3.4.3 Autres points de dépôt disponibles sur le territoire

Dans le cadre du programme sur la REP, plusieurs autres lieux de dépôt sont présents sur le territoire. Il s'agit souvent de partenariats entre des entreprises existantes et les organismes chargés de mettre en œuvre la REP. Les points de dépôt sur le territoire représentent des opportunités supplémentaires pour les citoyens et les ICI d'appliquer une saine gestion des matières résiduelles en assurant la récupération de produits ou d'appareils qui se retrouveraient autrement à l'élimination. Plusieurs de ces points de dépôts se retrouvent à l'Annexe 1.

Les points de dépôt des matières gérées par RECYC-QUÉBEC sont nombreux sur le territoire et facilement accessibles aux citoyens. Tant pour les contenants consignés que pour les pneus, les endroits prévus sont ceux déjà fréquentés par la population. Pour ce qui est des véhicules hors d'usage, l'on répertorie une entreprise située à Rivière-Beaudette, soit Coteau Métal inc., qui les reçoit pour assurer leur recyclage.

Il existe également quelques ressourceries et cloches de dépôt pour la récupération des textiles où les gens peuvent déposer leurs vêtements et autres textiles usagés lorsqu'ils ont épuisé les échanges dans leur réseau familial ou social.

Certains de ces points de dépôts sont identifiés dans le recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles présenté à l'Annexe 1.

L'outil de recherche en ligne « Tricycle », permet de trouver tous les lieux de disposition sur le territoire de la MRC pour un grand nombre de matières et même, dans certains cas, dans les MRC avoisinantes. Selon la matière à disposer et le lieu de résidence, Tricycle présente sur une carte ou sous forme de liste tous les lieux de disposition possibles, incluant les différents services de collecte des municipalités. Tricycle est un outil intelligent et facile à utiliser qui permet à tous les citoyens de la MRC de faire une gestion responsable de leurs matières résiduelles (https://tricycle-mrcvs.ca/).

3.3.4.4 Boues de fosses septiques

Toutes les municipalités ont des fosses septiques sur leur territoire. Pour les municipalités de Pointe-Fortune, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur, les fosses septiques sont le seul mode de gestion des boues; on n'y retrouve aucun système d'égouts municipaux. La majorité des municipalités n'ont pas de réglementation entourant la vidange des fosses septiques. Ce sont les propriétaires qui ont la responsabilité de la vidange de leur installation septique et des coûts qui y sont associés. La ville de Rigaud et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton, Très-Saint-Rédempteur et de Saint-Zotique ont un règlement visant la vidange des fosses septiques, c'est-à-dire que la municipalité procède à la vidange des installations septiques aux deux ans ou aux quatre ans pour les résidences secondaires lorsque les propriétaires se prévalent de cette disposition. Les coûts associés à la vidange sont ensuite transférés aux propriétaires concernés.

Les boues de fosses septiques collectées sur le territoire le sont par des entreprises privées qui traitent leurs boues dans différentes installations. Celles qui desservent les installations septiques de la MRC de Vaudreuil- Soulanges valorisent par compostage la plus grande part des boues collectées. Il est difficile de savoir exactement vers quelles installations, parmi celles utilisées par ces entreprises, sont dirigées les boues du territoire, ni de connaître les quantités.

3.3.4.5 Boues d'épuration des usines de traitement des eaux usées

Il y a huit municipalités qui ont recours à des stations d'épuration des eaux usées pour le traitement de boues municipales. Les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux partagent une installation à travers la Régie d'assainissement des Coteaux, alors que Saint-Télesphore possède deux installations. Les autres municipalités qui ont recours à des usines ont une seule installation et elles en assurent la gestion de façon autonome. La presque totalité des usines de traitement utilise la technique des étangs aérés.

Dans plusieurs cas, il existe peu de données disponibles sur les quantités de boues. Une seule usine d'épuration est dédiée uniquement aux ICI, soit celle du parc industriel de Coteau-du-Lac. D'abord construite par la Société Dupont aux environs des années 1970, elle a été mise hors service un certain temps avant d'être acquise par la municipalité et remise en service en 1990. Cette usine, qui traite les boues avec la technique des boues activées, reçoit les eaux usées d'une douzaine d'immeubles du parc industriel.

3.3.5 Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI)

Dans les douze municipalités couvertes par le présent PGMR, les matières résiduelles générées par les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, sont intégrées dans les services de collecte des municipalités. Pour la collecte des matières recyclables, cette limite est établie à environ quatre bacs de 360 L par semaine. Si un ICI génère une quantité supérieure de matières recyclables, elle peut bénéficier d'un conteneur à chargement avant offert par la MRC, tel que décrit à la section 3.3.2. En se basant sur les données des sommaires d'évaluation foncière, l'on constate qu'à peine 2 % des unités d'occupation sont des fermes. De ce fait, ces unités sont assimilées aux ICI tant au niveau des services offerts que sur le plan des quantités.

Plus spécifiquement, les fermes génèrent des matières résiduelles spécifiques au secteur agricole, telles que des pellicules plastiques, des contenants de pesticides, des sacs de semences et de pesticides, des tubulures, etc. Selon RECYC-QUÉBEC, le secteur agricole génère annuellement environ 11 000 tonnes de plastique[8]. Sur le territoire d'application du PGMR, l'organisme AgriRÉCUP a mis en place des points de dépôt volontaire en partenariat avec des détaillants agricoles pour certaines matières, dans le cadre des programmes de collecte et de récupération déployés dans certaines provinces du Canada. Du reste, AgriRÉCUP a démarré un projet pilote de collecte des plastiques agricoles en Montérégie en 2019. Un premier point de dépôt des plastiques agricoles utilisés pour l'ensilage a vu le jour à l'été 2021 à Saint-Polycarpe, à la Coopérative Agrizone Uniag. Le tableau 13 présente les trois points de dépôt pour le territoire d'application du présent PGMR. Ces points de dépôt sont sans frais pour les agriculteurs. D'autre part, AgriRÉCUP travaille également sur la récupération des tubulures acéricoles sur le territoire de la MRC en 2021.

[8] RECYC-QUÉBEC (2019). Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec, https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-plastiques-agricoles-rapport.pdf (consulté le 25 janvier 2023)

Tableau 13 : Points de dépôt pour les matières du secteur agricole sur le territoire

Point de dépôt	Contenants de pesticides et de fertilisants	Sacs de semences, de pesticides et fertilisant	Corde, enrobage de balles, pellicule pour ensilage
Agrizone Saint Polycarpe - Uniag Coopérative 68, boulevard Cité-des-Jeunes Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0 450-265-3142	X	X	X
William-Houde Ltée St-Polycarpe 2050, chemin Sainte-Marie Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0 450-265-1166	X	X	
Synagri St-Clet 5, rue du Moulin Saint-Clet (Québec) J0P 1S0 450-456-1112	X	X	

Source : informations fournies par AgriRécup en février 2023

Pour les grands générateurs, les ICI doivent faire appel aux entreprises offrant un service de collecte et de traitement des matières résiduelles et en défrayer les coûts associés. Aucune réglementation municipale n'encadre la gestion des matières résiduelles du secteur ICI au-delà de celles incluses dans les collectes municipales.

Malgré l'absence de réglementation contraignante, quelques ICI ont emboîté le pas vers une meilleure gestion des matières résiduelles. La Pharmacie Benoit Morand, Éric Péladeau, Marc-André Sauvé, Sandrine Vinet et Michel Vinet a obtenu la certification ICI on recycle + (niveau Performance +). De plus, quatre ICI du territoire d'application du PGMR ont obtenu la distinction Champion du Recyclage discerné par la MRC, soit le Camping Choisy et le Collège Bourget à Rigaud, Technostrobe à Coteau-du-Lac et le Métro Plus Fordham à Saint-Zotique.

Le Garage Réjean Trottier inc. situé à Rigaud et Carrossier ProColor situé à Saint-Clet ont tous deux obtenu la certification « Clé verte ». Plusieurs autres programmes de certification visant une meilleure gestion des matières résiduelles sont disponibles pour les ICI, mais aucun autre n'a été répertorié pour les ICI du territoire. Les cinq supermarchés du territoire appartiennent tous à des bannières qui ont actuellement en place des objectifs et des mesures visant la réduction de l'élimination des matières résiduelles, incluant les matières organiques[9].

3.3.6 Gestion des matières résiduelles issues de l'industrie de la CRD

Il n'y a aucune réglementation municipale qui encadre la gestion des matières résiduelles du secteur CRD. De plus, on ne retrouve aucun centre de traitement ou d'élimination des matériaux CRD sur le territoire.

[9] Les bannières présentes sur le territoire sont : IGA, Métro et Provigo. IGA émet en collaboration avec le Jour de la Terre une certification Action Réduction aux succursales qui mettent en place un programme de gestion des matières résiduelles alors que Provigo et Métro ont un volet réduction des matières résiduelles dans leur programme de responsabilité d'entreprise. Les deux approches visent à mettre de l'avant la réduction de l'élimination et le recyclage des matières organiques.

D'ailleurs, aucune des municipalités n'offre de services à ce secteur, à part les quantités qui pourraient être générées par les bureaux administratifs du secteur et qui pourraient être assimilées au service de collecte résidentiel porte-à-porte, au même titre que le sont les ICI mentionnés ci-dessus. Depuis 2018, les écocentres situés à Vaudreuil-Dorion et à Rigaud acceptent les matières en provenance des petits ICI du territoire moyennant certains frais.

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

4.1 CATÉGORIE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section vise à connaître la quantité de chaque catégorie de matières résiduelles générées sur le territoire d'application pour le secteur résidentiel, des ICI et de la CRD. L'année de référence pour les quantités de matières résiduelles présentées ci-dessous est l'année 2020.

4.1.1 Matières recyclables

La MRC de Vaudreuil-Soulanges gère le programme de collecte sélective porte-à-porte depuis 1992 sur l'ensemble de son territoire. Comme l'indique la section 3.3.2, la MRC collecte les matières recyclables par bacs de 360 litres, par conteneur semi-enfoui à chargement à grue ou par conteneur à chargement avant. Dans les douze municipalités couvertes par le présent PGMR, les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel et qui utilisent des bacs de 360 litres, sont inclus dans la collecte et leurs quantités sont assimilées à ceux du secteur résidentiel. Pour les ICI et les multi logements qui génèrent une quantité de matières recyclables plus importante, le service de collecte par conteneur leur est offert.

Le tableau 25 présente le résultat des quantités de matières récupérées par cette collecte. Les taux de rejet pour la collecte des matières recyclables sont estimés à 10,5 % pour le papier et carton, 2,8 % pour le verre, 2,2 % pour le métal et 8,1 % pour le plastique[10]. Le tonnage des rejets a été inclus aux quantités éliminées (déchets). Le tableau 14 présente les quantités de matières recyclables, récupérées, éliminées et générées.

Tableau 14 : Quantité annuelle de matières recyclables du secteur résidentiel

Matières recyclables	Quantité récupérée (1) (t/an)	Quantité éliminée (t/an)	Quantité générée (t/an)
Papier et carton	2907	654 (2)	3561
Verre	1062	176 (2)	1238
Métal	217	767 (2)	984
Plastique	642	216 (2)	858
Rejets	0	392 (1)	392
Total	**4828**	**2205**	**7033**

1. *Source : voir tableau 21*
2. *Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/ gerer/municipalites/plan-vigueur-outils (consulté le 9 septembre 2021)*

[10] REYCY-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 9 septembre 2021)

4.1.2 Matières organiques

Pour cette sous-section, les matières organiques regroupent les résidus alimentaires, les résidus verts (incluant les feuilles d'automne, les branches et les sapins de Noël) et les boues provenant des stations d'épuration des eaux usées municipales et des fosses septiques résidentielles.

4.1.2.1 Résidus alimentaires et résidus verts

Comme mentionné à la section 3.3.3, depuis l'implantation de la collecte des résidus alimentaires en 2018, les municipalités sont responsables des contrats de collecte et de transport tandis que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est responsable du traitement de la matière. En ce qui concerne les feuilles d'automne, les sapins de Noël, les branches et les résidus verts, ces collectes sont sous la responsabilité des municipalités. Les feuilles sont envoyées soit chez des agriculteurs locaux ou à une plateforme de compostage où elles sont recyclées en compost. Cette matière est collectée dans des sacs en papier, aussi compostés, et il n'y a aucun rejet connu. Les quantités collectées en 2020 sont présentées au tableau 21.

La grande majorité des municipalités offrent une collecte de branches et huit municipalités offrent la collecte des sapins de Noël. Les quantités amassées lors de ces collectes ne sont pas toutes disponibles puisque, pour les branches, les collectes sont généralement effectuées par les municipalités qui déchiquettent la matière collectée et redistribuent les copeaux de bois aux citoyens qui en désirent. Le tableau 15 présente les quantités de matières organiques récupérées, éliminées et générées.

Tableau 15 : Quantité annuelle de matières organiques du secteur résidentiel

Matières organiques	Quantité récupérée [1] (t/an)	Quantité éliminée (t/an) [2]	Quantité générée (t/an)
Résidus alimentaires et verts	1594	1909	3503
Feuilles d'automne, branches et autres résidus organiques	605	4075	4680
Total	**2199**	**5984**	**8183**

1. *Source : voir tableau 21*
2. *Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outil.asp (consulté le 9 septembre 2021)*

4.1.2.2 Boues

Les neuf stations de traitement des eaux usées situées sur le territoire desservent environ 66 % de la population. La fréquence de vidange est très variable et pour les stations ayant été vidangées, les données ne sont pas disponibles ou uniformes et elles sont difficilement convertibles en tonnes. Le tableau 16 présente les volumes de boue potentiellement générés de ces stations.

Tableau 16 : Volume annuel potentiel des boues des stations d'épuration des eaux

	Type de station	Débit moyen de conception (m^3/j)	Dernière vidange ou fréquence prévue	Volume annuel potentiel d' effluent (m^3)
COTEAU-DU-LAC	Étangs aérés	4386	2015	1 600 890
LES COTEAUX				
COTEAU-DU-LAC (parc industriel)	Boues activées	166	Annuelle	60 590
RIGAUD	Étangs aérés	2650	2019	967 250
RIVIÈRE- BEAUDETTE	Filtre granulaire intermittent à recirculation	77	Annuelle	28 105
SAINT-CLET	Étangs aérés	745	ND	271 925
SAINT-POLYCARPE	Étangs aérés	538	2020	196 370
SAINT-TÉLESPHORE (Village)	Étangs aérés à parois verticales	46	ND	16 790
SAINT-TÉLESPHORE (Dalhousie)	Étangs aérés à parois verticales	50	ND	18 250
SAINT-ZOTIQUE	Étangs aérés	4312	2020	1 573 880

Légende : m^3/j : Mètre cube par jour

Toutes les municipalités ont des fosses septiques sur leur territoire. Celles-ci desservent environ 34 % de la population. Pour certaines, comme les municipalités de Pointe-Fortune, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur, c'est le seul mode de gestion des eaux usées. Il est estimé que les 5 727 fosses du territoire génèrent annuellement 9 736 mètres cubes de boues. Considérant une siccité théorique de 3,4 %[11], cela équivaut à une génération annuelle de 11 907 tonnes humides[12]. Ces données sont ventilées par municipalité au tableau 17. Ces quantités sont entièrement traitées à l'extérieur du territoire par des entreprises privées. Les municipalités ayant pris en charge la vidange des fosses septiques sur leur territoire, notamment Rigaud, Sainte-Justine-de-Newton et Très-Saint-Rédempteur acheminent les boues collectées au Centre de traitement du Sud-Ouest situé à Saint-Stanislas-de-Kostka, dans la MRC de Beauharnois-Salaberry, où elles sont recyclées en compost. En ce qui a trait aux autres municipalités, les modes de traitement peuvent différer selon l'entreprise avec laquelle le citoyen décide de faire affaires.

[11] Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) (2001)
[12] Estimation basée sur une masse volumique de 1, 01t/m^3, AOMGMR (2001)

Tableau 17 : Volume et tonnage estimés des boues de fosses septiques générées

Municipalités	Nombre de fosses	Quantité estimée de boues humides (m^3/an)	Quantité estimée de boues (t/an)
COTEAU-DU-LAC	350	595	601
LES COTEAUX	32	54	55
POINTE-FORTUNE	296	503	508
RIGAUD	1725	2933	5036
RIVIÈRE-BEAUDETTE	1000	1700	1717
SAINT-CLET	192	326	330
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	450	765	773
SAINTE-MARTHE	454	772	780
SAINT-POLYCARPE	538	915	924
SAINT-TÉLESPHORE	250	425	429
SAINT-ZOTIQUE	65	111	112
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	375	638	644
TOTAL	**5727**	**9736**	**11 907**

4.1.3 Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Les quantités de CRD récupérées proviennent des données recueillies à travers le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Seules les quantités détournées de l'élimination sont comptabilisées dans les quantités attribuées aux résidus de CRD. Les quantités éliminées sont incluses aux déchets. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Les quantités collectées en 2020 sont présentées au tableau 21.

4.1.4 Résidus de transformation industrielle

Pour le secteur de la transformation industrielle, incluant les résidus du secteur primaire, il est à noter que les quantités et le type de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées ne sont pas connus.

4.1.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les quantités de RDD récupérées, incluant ceux couverts par la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui sont indiquées au tableau 21 proviennent des données recueillies à travers le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Le tableau 18 présente les quantités de RDD du secteur résidentiel. Cependant, ces quantités ne dressent pas le portrait réel, car elles ne tiennent pas compte des quantités déposées volontairement par les citoyens aux différents points de dépôt mis en place par les organismes de gestion reconnus (OGR) par RECYC-QUÉBEC sur le territoire du PGMR, ou encore de la MRC. Pour ces points de dépôt, les quantités attribuables à la population des municipalités du PGMR ne sont pas disponibles et toute forme d'estimation ne permettrait pas de tenir compte des distorsions géographiques.

Tableau 18 : Quantité annuelle de RDD du secteur résidentiel

RDD	Quantité récupérée [1] (t/an)	Quantité éliminée [2] (t/an)	Quantité générée (t/an)
RDD sous REP (MRC)	201	NA	201
RDD sous REP (PGMR)	57	NA	57
Tous RDD (MRC)	403	81	484
Tous RDD (PGMR)	107	21	128

1. *Source : voir tableau 21*
2. *Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur autres matières résiduelles), http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outil.asp (consulté le 9 septembre 2021)*

4.1.6 Matières résiduelles nécessitant des modalités de récupération particulières

Les quantités d'encombrants récupérées proviennent des données recueillies à travers le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Seules les quantités détournées de l'élimination sont comptabilisées dans les quantités attribuées aux encombrants. Les quantités éliminées sont incluses aux déchets. Un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage. Les quantités collectées en 2020 sont présentées au tableau 21.

Le secteur agricole génère des matières résiduelles, telles que des pellicules plastiques, des contenants de pesticides, des sacs de semences et de pesticides, etc. Plus de 120 agriculteurs ont été identifiés comme étant susceptibles de produire des plastiques spécifiques au secteur agricole sur l'ensemble du territoire de la MRC. Tel que mentionné précédemment, une portion de la quantité de ces matières assimilables est intégrée au secteur résidentiel. Les quantités de contenants en plastique de pesticides et de fertilisants et des sacs en papier de semences et de pesticides ne sont pas disponibles auprès d'AgriRÉCUP. Enfin, les quantités spécifiques des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par le secteur agricole, ne sont pas disponibles.

4.1.7 Autres matières

La gestion des contenants consignés ainsi que des pneus sont sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC. Les données fournies pour ces matières, pour les véhicules hors d'usage et les textiles, proviennent d'estimations réalisées à partir des outils de calcul de RECYC-QUÉBEC (tableau 19) et mis à la disposition des MRC pour la réalisation de leur inventaire de matières résiduelles. Ces outils utilisent les données pour l'ensemble du Québec en appliquant un ratio selon la population du territoire du PGMR.

Tableau 19 : Quantité annuelle estimée des autres matières

Autres matières	Quantité récupérée (t/an)	Quantité éliminée (t/an)	Quantité générée (t/an)
Contenants consignés*	**205**	**114**	**319**
Aluminium	85	36	121
Plastique	21	12	33
Verre	98	68	166
Véhicules hors d'usage	**1894**	**890**	**ND**
Pneus	**607**	**ND**	**ND**
Textiles	**134**	**441**	**575**

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur contenants consignés, Calculateur pneus, Calculateur textiles, Calculateur véhicule hors d'usage (VHU)), http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/ plan-vigueur-outils.asp (consulté le 9 septembre 2021)

** Les données sur les contenants consignés, récupérés et vendus sont fournies par RECYC-QUÉBEC.*

4.1.8 Déchets éliminés

Pour l'année 2020, le tableau 21 nous indique les quantités de matières éliminées par les municipalités assujetties à ce PGMR, soit 10 645 tonnes. Cela représente une moyenne de 265 kg/habitant. Cette quantité est légèrement au-dessus de la moyenne québécoise de 249 kg/habitant/an établie en 2020. Ces quantités incluent les quantités issues de la collecte du secteur résidentiel, incluant les déchets des petits ICI, les ICI opérant leurs activités à même un immeuble résidentiel, les rejets du centre de tri des matières recyclables ainsi que les quantités de déchets qui transigent par l'écocentre. Il est impossible de dissocier les quantités de déchets du secteur résidentiel versus la part attribuable aux petits ICI.

Suivant l'augmentation de la population du territoire jusqu'en 2030, une projection de la quantité de déchets éliminés est présentée au tableau 20. L'objectif de ce tableau est d'évaluer les besoins en élimination pour les dix prochaines années. Les déchets sont éliminés principalement au Complexe Enviro Connexions, dans la MRC des Moulins, qui a encore de la capacité à recevoir des matières résiduelles jusqu'en 2029. La projection de génération de déchets jusqu'en 2030 se base sur les quantités éliminées par personne en 2020 et l'accroissement de la population selon l'Institut de la statistique du Québec. L'augmentation prévue des quantités éliminées dans le temps ne devrait pas accroitre la pression de manière significative sur le lieu d'enfouissement présentement utilisé par les municipalités du PGMR. Cela étant dit, ce lieu d'enfouissement arrivera à capacité avant la fin du présent PGMR. Il est cependant attendu que les mesures proposées dans le PGMR devraient réduire la quantité de déchets éliminée par personne, particulièrement les mesures touchant la réduction à la source et le réemploi, ainsi que l'augmentation de la valorisation des matières organiques.

Tableau 20 : Projection de la génération de déchets jusqu'en 2030

Municipalités	Quantité de déchets (tonnes/année) éliminés			
	2016[1]	2020[1]	2025	2030
COTEAU-DU-LAC	2 026	1497	1660	1785
LES COTEAUX	1 579	1300	1326	1339
POINTE-FORTUNE	192	190	207	219
RIGAUD	2 237	2054	2298	2478
RIVIÈRE-BEAUDETTE	846	781	837	879
SAINT-CLET	593	595	614	625
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON	444	340	351	356
SAINTE-MARTHE	369	314	331	343
SAINT-POLYCARPE	514	695	774	835
SAINT-TÉLESPHORE	417	259	267	271
SAINT-ZOTIQUE	2 360	2381	2439	2478
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR	266	239	244	246
TOTAL	**11 842**	**10 645**	**11 349**	**11 854**

1. *Source : Quantités réelles provenant des données d'élimination du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)*

Tableau 21 : Bilan de masse résidentielle 2020

Municipalités visées	Matières recyclables (tonnes)								Matières organiques (tonnes)	Encombrants et CRD (tonnes)	RECYC-QUÉBEC (tonnes)			Produits électroniques (tonnes)	Textiles (tonnes)			RDD écocentres (tonnes)			Déchets		Total de matières générées	Halocarbures (unités)	Municipalités visées
	Papier et carton	Verre	Métal	Plastique	Sous-total (excluant les rejets)	Rejets	Total (incluant rejets)	kg/hab. (incluant rejets)			Pneus	VHU	Consigne (2019)		Récupéré	Éliminé	Généré	RDD sous REP	RDD autres	Total RDD (REP et autres)	Total (tonnes)	kg/hab.			
Coteau-du-Lac	526	192	39	116	874	71	945	131	273	485	36	338	37	13	24	79	103	7	6	14	1497	212	3740	38	Coteau-du-Lac
Les Coteaux	370	135	28	82	615	50	665	121	384	414	29	256	28	10	18	60	78	6	4	10	1300	241	3174	7	Les Coteaux
Pointe-Fortune	43	16	3	9	71	6	77	132	48	52	4	27	3	1	2	6	8	1	1	2	190	335	413	1	Pointe-Fortune
Rigaud	612	223	46	135	1016	82	1098	138	649	816	53	373	40	14	26	87	113	14	17	31	2054	264	5242	18	Rigaud
Rivière-Beaudette	166	61	12	37	276	22	299	129	200	303	21	109	11	4	8	25	33	4	3	7	781	325	1767	3	Rivière-Beaudette
Saint-Clet	132	48	10	29	219	18	237	132	69	90	7	84	9	3	6	20	26	2	2	3	595	336	1124	19	Saint-Clet
Sainte-Justine-de-Newton	56	21	4	12	93	8	101	104	30	34	3	45	5	2	3	11	14	1	1	1	340	361	576	4	Sainte-Justine-de-Newton
Sainte-Marthe	83	30	6	18	137	11	148	144	56	73	5	48	5	2	3	11	15	1	1	3	314	309	669	8	Sainte-Marthe
Saint-Polycarpe	184	67	14	41	305	25	330	138	91	131	10	112	12	4	8	26	34	2	2	3	695	292	1422	7	Saint-Polycarpe
Saint-Télesphore	39	14	3	9	65	5	71	90	95	52	4	37	4	1	3	9	11	1	1	1	259	336	535	2	Saint-Télesphore
Saint-Zotique	628	230	47	139	1044	85	1128	126	280	1186	84	419	45	16	30	98	127	16	11	28	2381	265	5694	9	Saint-Zotique
Très-Saint-Rédempteur	68	25	5	15	113	9	122	126	22	73	4	45	5	2	3	11	14	1	1	3	239	247	529	2	Très-Saint-Rédempteur
TOTAL	**2907**	**1062**	**217**	**642**	**4829**	**392**	**5220**	**129**	**2199**	**3709**	**260**	**1894**	**205**	**72**	**134**	**441**	**575**	**57**	**50**	**107**	**10 645**	**265**	**24 884**	**119**	**TOTAL**

Note : Tous les chiffres ont été arrondis.

4.1.9 Matières générées par les secteurs des ICI et CRD

Il existe très peu de données disponibles concernant les matières résiduelles du secteur ICI. Les matières résiduelles générées par les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, sont intégrées dans les services de collecte des municipalités. Une estimation des matières générées par le secteur ICI a été effectuée en utilisant l'outil de calcul d'inventaire rendu disponible par RECYC-QUÉBEC[13] (tableau 22). Certaines quantités sont comptabilisées en double, puisque l'outil de calcul inclut, dans son volet ICI, tous les ICI du territoire, même ceux assimilables au secteur résidentiel. La donnée de base pour produire l'estimation se fait à partir du nombre d'emplois par catégorie selon le classement des codes SCIAN pour l'ensemble de la Montérégie[14] et de la population du territoire d'application du PGMR. Selon cette estimation, le secteur ICI aurait un taux de mise en valeur de ces matières de 46 %.

Tableau 22 : Quantité annuelle estimée de matières résiduelles issues du secteur ICI en 2020

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI	Récupéré (t/an)	Éliminé (t/an)	Généré (t/an)
Papier et Carton	3697	2924	6621
Métal	334	400	734
Plastique	324	1512	1836
Verre	175	428	603
Industrie de transformation agroalimentaire	4932	110	5 041
Résidus verts	0	382	382
Résidus alimentaires	0	2660	2660
Autres résidus organiques	0	553	553
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	667	677
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage)	0	1352	1352
Résidus ultimes	0	343	343
Total estimé	**9461**	**10 997**	**20 459**

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/ client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le9 septembre 2021)

[13] RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/ gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 9 septembre 2021)

[14] Emploi Québec, Information sur le marché du travail, http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentrp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4 (consulté le 9 septembre 2021)

Il existe également très peu de données disponibles concernant les matières résiduelles du secteur CRD. Une estimation des matières générées par le secteur CRD a été effectuée en utilisant l'outil de calcul d'inventaire rendu disponible par RECYC-QUÉBEC[15] (tableau 23). La donnée de base pour produire l'estimation se fait à partir de la valeur totale des permis de construction de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2020, soit 481 408 000 $[16.] Considérant que le territoire d'application du présent PGMR représente 26 % de la population de la MRC, ce même ratio a été appliqué pour déterminer la valeur totale des permis attribuables à cette section de la MRC, soit 125 166 000 $.

Tableau 23 : Quantité annuelle estimée de matières résiduelles provenant du secteur CRD en 2020

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD	Récupéré (t/an)	Éliminé (t/an)	Généré (t/an)
Agrégat	25 346	1 565	26 911
Gypse	57	1 524	1 581
Bardeaux d'asphalte	155	1 277	1 432
Autres	0	1 318	1 318
Bois de construction	6 008	3 329	9 337
Résidus de bois de transformation industrielle*	ND	ND	ND
Total estimé	**31 566**	**9 013**	**40 579**

Source : RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/ client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 9 septembre 2021)

**L'outil de calcul ne permet pas de produire une estimation pour les résidus de bois de transformation industrielle et aucune donnée réelle n'est disponible pour ce secteur.*

4.2 DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE ET PRÉCISION DES DONNÉES

Les données que possède la MRC sur le secteur résidentiel ainsi que celles fournies par RECYC-QUÉBEC nous permettent de dresser un portrait assez juste des matières résiduelles générées par ce secteur. Les résidences temporaires sont assimilées aux unités permanentes, vu leur faible nombre. Ainsi, la saisonnalité n'a pas d'impact sur la génération des matières.

En ce qui a trait aux quantités de boues municipales, le niveau des connaissances est inégal entre municipalités et les informations sont souvent fragmentaires. Il n'y a pas d'information sur les quantités et la nature des résidus d'activités municipales. Outre cela, le principal défi de cet inventaire est de connaître la quantité de matières résiduelles générées par les secteurs ICI et CRD. Les données disponibles dans les différentes études de caractérisation des matières résiduelles sont fragmentaires et ne documentent que quelques secteurs d'activités. Certains outils mis à la disposition du monde municipal par RECYC-QUÉBEC

[15] RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/ gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 9 septembre 2021)

[16] Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV), Compilation de données provenant des municipalités pour l'année 2020

permettent d'estimer des ordres de grandeur, mais ne sont pas des données vérifiées sur le terrain. Néanmoins, ce seront ces estimations qui seront utilisées.

À moins d'indications contraires, toutes les données de quantité ont 2020 comme année de référence. Les sources exactes des données se retrouvent au tableau 24. Les informations sur les quantités de matières collectées ainsi que sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2020 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent d'une part de la compilation des questionnaires qui ont été adressés à l'ensemble des municipalités du territoire de planification et, d'autre part, par la MRC qui exerce sa compétence pour les matières recyclables et qui possède les données à l'interne.

4.2.1 Source des données, hypothèses utilisées, données manquantes, limites et incertitudes

Le tableau 24 présente la méthodologie utilisée pour l'inventaire des données recueillies dans la présente section.

Tableau 24 : Choix méthodologique des données quantitatives

	Type	Source	Fiabilité	Choix
Données résidentielles				
Quantité déchets	Réel	Les quantités proviennent des données d'élimination des matières résiduelles au Québec du MELCCFP.	Élevée	Les données sont fiables, mais n'incluent pas les rejets des centres de tri.
Quantité recyclage	Réel	Les quantités proviennent des rapports mensuels de l'entreprise de collecte, réalisés avec les bons de pesée.	Élevée	Mise en garde : la quantité totale est fiable, mais les quantités attribuées à chacune des municipalités peuvent être débalancées.
Quantité matières organiques (feuilles)	Estimé	Questionnaires complétés par les municipalités qui estiment elles-mêmes les quantités collectées soit à l'interne ou par l'entreprise de collecte.	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles et chaque municipalité utilise leur propre méthode de calcul.
Quantité écocentre	Réel	Les quantités proviennent des rapports mensuels de l'entrepreneur, réalisés avec les bons de pesée ou par unité pour les matières qui ne sont pas pesées.	Élevée	Les quantités sont attribuées aux douze municipalités du PGMR au prorata de l'achalandage.

	Type	Source	Fiabilité	Choix
ICI				
Quantité déchets	Estimé	RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp (consulté le 9 septembre 2021)	Moyenne	Les données réelles ne sont pas disponibles. L'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC permet de fournir des estimés admissibles à grande échelle. Aucune validation terrain n'est faite avec les estimés produits.
Quantité recyclage				
Quantité matières organiques				
CRD				
Quantité déchets	Estimé	RECYC-QUÉBEC, Outils d'inventaire des matières résiduelles des PGMR (Calculateur Excel), http://www.recycquebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outil.asp (consulté le 9 septembre 2021)	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles. L'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC permet de fournir des estimés admissibles à grande échelle. Aucune validation terrain n'est faite avec les estimés produits.
Quantité recyclage				
Quantité matières organiques				
Boues				
Quantité issue des usines de traitement des eaux usées	Réel et non disponible	Les quantités réelles ne sont pas connues des municipalités. La capacité maximale de traitement des usines provient des informations fournies par les municipalités.	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles. Les données théoriques fournies par les municipalités proviennent des plans de construction ou des contrats d'entretien des installations.
Quantité issue des fosses septiques	Estimé	La quantité annuelle de boues provenant des fosses septiques provient d'un estimé de génération annuelle par fosse septique. Le nombre de fosses septiques provient des questionnaires complétés par les municipalités. Certaines municipalités ont un inventaire précis des quantités de fosses, d'autres ont fourni un estimé.	Moyenne	Les quantités réelles ne sont pas disponibles. La méthodologie utilisée pour produire l'estimé est largement utilisée au Québec et provient de l'AOMGMR.

4.2.2 Unité de mesure utilisée et facteur de conversion

Les quantités sont exprimées en tonnes métriques. Pour les matières en provenance des écocentres, un ratio est attribué aux municipalités du PGMR selon les données recueillies sur l'achalandage.

Afin d'estimer les quantités de boues générées par les fosses septiques du territoire, un taux de siccité théorique de 3,4 % a été appliqué ainsi qu'une estimation de masse volumique de 1,01 tonne par mètre cube.

4.2.3 Rejets et matières non traitées

Les quantités de rejets sont connues uniquement pour les matières recyclables grâce aux données fournies par le centre de tri. Un ratio a été attribué à chaque catégorie selon leur proportion dans le tonnage total de matière récupérée. Pour les autres matières, la quantité de rejet n'est pas disponible.

4.2.4 Saisonnalité et réalité régionale

Selon le rôle d'évaluation foncière de la MRC pour l'année 2020, seulement 1 % des unités d'évaluation de l'ensemble du territoire sont des chalets et des maisons de villégiature. Ainsi, les résidences temporaires sont assimilées aux unités permanentes, vu leur faible nombre. La saisonnalité n'a donc pas d'impact sur la génération des matières pour ce PGMR.

5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DESCRIPTION DES MESURES PRÉVUES

5.1 BILAN DU PGMR 2016-2023

Le deuxième PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a permis la réalisation de plusieurs mesures qui ont eu des retombées positives sur la valorisation et le recyclage des matières résiduelles. Le plan comportait 26 mesures regroupées sous 8 grandes orientations. 7 mesures sur 26 ont été complétées par l'ensemble des municipalités, alors que les 19 autres mesures ont des degrés d'avancement variables selon les municipalités. D'une manière générale, presque 50 % des mesures ont été complétées, alors que 18 % sont en cours d'élaboration et 32 % n'ont pas été amorcées. Certaines de ces mesures sont reportées dans le présent PGMR.

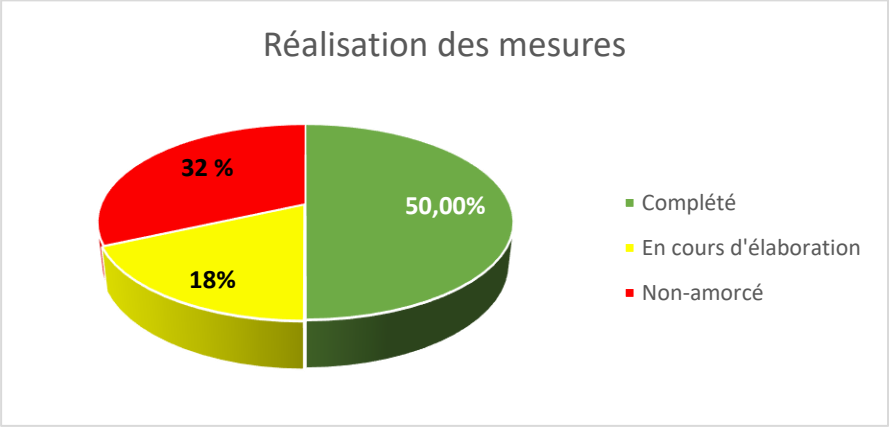

Figure 12 : Pourcentage d'avancement des mesures du PGMR 2016-2023

Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E

L'adhésion et la promotion des divers services en gestion des matières résiduelles touchent principalement des actions d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Plusieurs accomplissements ont été réalisés dans ce domaine, soit la création de l'outil d'aide au tri « Tricycle » qui regroupe une panoplie d'informations sur les divers services de collecte sur le territoire ainsi que l'ensemble des lieux de disposition du territoire selon le type de matière. Ce site en ligne permet également d'accéder à tous les outils de sensibilisation créés dans le cadre des diverses campagnes, soit les vidéos, les listes de matières acceptées dans les diverses collectes, la gestion des bacs, les foires aux questions, etc.

Des trousses de communication ont également été créées pour les municipalités de la MRC afin d'aider la diffusion de l'information auprès des citoyens. De surcroît, des communiqués de presse, des annonces dans les journaux locaux et les médias en ligne ont permis de promouvoir les nombreuses réalisations de la MRC et des municipalités locales en GMR.

Le principe des 3RV-E se doit d'être appliqué au niveau municipal afin de montrer l'exemple. Plusieurs municipalités sont en train d'évaluer la possibilité d'adopter une politique d'approvisionnement (acquisition des biens) qui respecte la hiérarchie des 3RV-E. En matière de réduction à la source et de réemploi, des initiatives ont eu lieu dans la plupart des municipalités, soit par des subventions afin de favoriser l'achat de couches lavables, de composteurs domestiques, de lames déchiqueteuses pour les tondeuses ou en organisant des ventes de garage ou en faisant la promotion des organismes de réemploi sur le territoire.

Viser une quantité éliminée (kg/citoyen) équivalente ou moindre à la moyenne québécoise

Afin de diminuer la quantité de matières éliminées, plusieurs municipalités ont réduit le nombre de collectes d'encombrants ou limité le type de matières acceptées. Ayant un réseau d'écocentres bien établi, les matières acceptées et valorisées à travers le Réseau des écocentres sont maintenant interdites dans les collectes des encombrants de la plupart des municipalités. Des efforts restent toutefois à faire afin d'assurer la bonne participation des citoyens et des entreprises de collecte. Un projet pilote de collecte sur appel pour la collecte des matières pouvant être disposées dans le Réseau des écocentres a vu le jour. Les résultats de participation ont encouragé la ville à poursuivre le projet. Une procédure a ainsi été élaborée pour amener d'autres municipalités à y participer. Certaines municipalités ont privilégié des collectes d'encombrants qui dirigeaient les matières directement vers un site de valorisation plutôt qu'un site d'élimination. Cette option devrait être privilégiée et est une bonne voie à suivre.

Une des mesures établies sous cette orientation était d'implanter une ressourcerie régionale afin d'augmenter le réemploi sur le territoire et du coup réduire les quantités éliminées. En 2016, une tournée des divers modèles de ressourceries régionales a été effectuée, en plus d'une visite de tous les organismes de réemploi présents sur le territoire. Cette tournée a permis de faire ressortir que le territoire était bien desservi au niveau des organismes de réemploi. Il en ressort que, plutôt que d'implanter une ressourcerie régionale, la promotion des services offerts par ces organismes permettrait de favoriser davantage le réemploi et d'aider ces organismes, dont le revenu tiré de la vente des dons permet de financer d'autres activités à caractère social. La pandémie de 2020 a toutefois changé les besoins de ces organismes ayant perdu des revenues dû à la fermeture des boutiques et des marchés de revente, mais également dû à la diminution de la main d'œuvre, souvent constituée de bénévoles.

Une autre mesure du plan était d'établir un inventaire des offres et des demandes des matières résiduelles des ICI du territoire afin de développer une symbiose industrielle. Le Comité 21 Québec, organisme du territoire œuvrant en développement durable, a mis en œuvre ce projet dans la région. La création d'une symbiose industrielle et des synergies entre des entreprises, pour permettre l'échange de matière et ainsi réduire la quantité éliminée, est un processus long qui demande de l'accompagnement constant afin d'amener les ICI à revoir leur façon de faire et de viser une économie circulaire. Le projet a connu trois phases. La dernière phase de ce projet, qui est toujours en cours, se concentre plus particulièrement sur le secteur des textiles. Étant une problématique globale, le secteur du textile touche également les organismes de réemploi du territoire. Une étude plus approfondie des problématiques entourant le secteur du réemploi et du recyclage des textiles permettra de ressortir des solutions pour ce secteur, et ceci afin d'en assurer la pérennité dans une approche d'économie circulaire.

Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %)

En 2016, la MRC est devenue membre du centre de tri des matières recyclables Tricentris. Cette coopérative qui dessert plus de 200 municipalités au Québec offre plus que le tri et la revente des matières recyclables. Elle accompagne les municipalités afin d'améliorer la qualité et la quantité des matières auprès des citoyens. Ainsi, leur programme de performance de la collecte des matières recyclables a permis dans les dernières années de développer de nombreux outils de communications dont, l'outil d'aide au tri « Tricycle », la charte des matières recyclables distribuée à l'ensemble des citoyens du territoire, les vidéos « les Trucs du trieur ». Ce même programme a permis de subventionner des agents de sensibilisation dans le but

d'introduire la collecte des matières recyclables par conteneur dans les ICI du territoire et de créer un projet de médiation culturelle dans les écoles secondaires de la région afin de sensibiliser les jeunes au bon tri des matières.

Toutes ces campagnes de communication et les efforts déployés en vue d'augmenter la desserte de la collecte des matières recyclables dans les ICI du territoire ont permis d'augmenter la quantité et la qualité des matières envoyées au centre de tri. Frôlant de près l'objectif gouvernemental de valoriser 70 % des matières recyclables.

Le territoire du PGMR de la MRC étant composé de 84 % de terres agricoles, une mesure du plan était d'évaluer les différents scénarios de gestion des plastiques agricoles. Malgré les bonnes volontés de vouloir offrir des solutions pour les plastiques agricoles, les petites quantités de matières produites suscitaient très peu l'industrie du recyclage. En favorisant une approche globale, mené par AgriRÉCUP, organisme voué à la responsabilité environnementale dans le secteur agricole, un projet de récupération des plastiques agricoles à travers la Montérégie a vu le jour. Il permet d'offrir le service de collecte à un point de dépôt sur le territoire. Ce projet est voué à prendre de l'ampleur, le gouvernement ayant annoncé que le plastique agricole deviendrait un produit de la REP en 2023.

Respecter le bannissement : carton/papier, bois et matières organiques

La première mesure reliée à cette orientation était d'interdire l'élimination des matières organiques et recyclables. Quelques municipalités ont adopté des règlements dans ce sens sur le territoire de la MRC. Un des défis principaux à cet égard reste la mise en application de la réglementation, ce qui crée de l'inertie par rapport à cette action.

L'autre mesure était d'implanter un réseau d'écocentres afin de desservir l'ensemble des citoyens du territoire et d'offrir le service au ICI du territoire. En 2016, le Réseau des écocentres de la MRC a été complété avec l'inauguration du dernier écocentre, soit celui de Rigaud. Ainsi, la MRC complétait son réseau de quatre écocentres de manière à offrir un service de proximité à l'ensemble des citoyens du territoire. En 2018, la MRC a ouvert l'écocentre de Vaudreuil-Dorion et Rigaud au ICI du territoire qui produisaient des quantités similaires au résidentiel, permettant ainsi de compléter cette mesure. Depuis, le réseau des écocentres ne cesse d'augmenter en popularité tant au niveau du nombre de visites annuelles que de type de matières acceptées.

Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %)

La valorisation des matières organiques est nettement le secteur dans lequel il y a eu la plus grande amélioration en termes de service et d'augmentation de la performance. Bien que l'objectif gouvernementale n'ait pas été atteint en 2020, 27 % des matières organiques étaient valorisées comparativement à 5 % en 2014.

Un projet pilote d'une technologie de traitement des résidus alimentaires a été effectué au niveau régional, mais n'a malheureusement pas été retenu dû au procédé trop énergivore. La MRC s'est donc tournée vers un procédé plus connu, soit le traitement de la matière organique par compostage. En 2020, la MRC adoptait une résolution dans ce sens afin d'acquérir un site pour implanter une plateforme de compostage. La démarche de sélection d'un site pour la plateforme régional est encore en cours.

En 2018, l'ensemble des municipalités de la MRC ont débuté la collecte porte-à-porte des matières organiques, permettant de retirer des milliers de tonnes de matières de l'élimination

et réduisant du coup ses émissions de GES. Les efforts doivent se poursuivre afin d'augmenter le taux de participation, optimiser les services et inclure l'ensemble des générateurs.

Quelques municipalités ont mis en place un programme de vidange des fosses septiques et favorisent le recyclage des boues des stations de traitement des eaux usées permettant d'éviter que cette matière se retrouve dans les lieux d'élimination. Il reste encore des efforts à faire à cet égard dans le but de valoriser cette matière organique.

Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD

Malgré les mesures mises en place au niveau régional et municipale, soit l'intégration de clauses de récupération des CRD dans les contrats municipaux ou l'obligation du tri des CRD pour toute demande de permis de construction et rénovation, il reste difficile de faire bouger le secteur des ICI et CRD.

Le manque d'information sur les quantités et type de matières générées par ces deux secteurs rend difficile la planification de mesures.

Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables

L'élargissement des produits assujettis à la responsabilité élargie des producteurs (REP) permet d'offrir plus de services aux citoyens et ICI du territoire en limitant l'impact financier des contribuables. Sous la REP, ce sont les producteurs des biens qui deviennent responsables des coûts reliés aux collectes et à la valorisation des matières. À travers son réseau d'écocentres, la MRC offre la collecte de l'ensemble des matières assujetties à la REP. L'ajout des appareils réfrigérants à la REP en 2021 a ainsi permis à la MRC d'économiser des milliers de dollars et d'augmenter significativement la quantité de produits réfrigérants collectés.

Les diverses subventions disponibles sont largement appréciées et utilisées tant au niveau régional que municipal, permettant de mettre en place des projets qui ont de réelles retombées sur la réduction des quantités de matières éliminées.

Optimiser les services actuellement en place

La MRC et ses municipalités cherchent continuellement à optimiser les divers services de collecte des matières résiduelles, soit en réduisant le nombre de collecte de déchets en faveur de l'ajout de nouvelles collectes pour les matières valorisables ou en implantant des projets pilotes pour évaluer le potentiel de l'ajout de nouveaux services, tels la collecte intelligente, la municipalisation des services, la valorisation des encombrants, etc.

Afin de partager l'avancement des mesures du PGMR et permettre aux municipalités d'échanger sur les diverses mesures mises en place, la MRC a créé en 2017 le Comité de suivi des PGMR. Ces rencontres ont lieu trois fois par année et sont grandement appréciées des municipalités. En outre, l'outil de collecte des données du PGMR, implanté en 2016, permet de faire une compilation régionale et de démontrer concrètement l'impact des mesures implantées et la diminution des matières éliminées.

L'état d'avancement pour l'année 2020 des mesures du PGMR 2016-2023 est présenté dans le tableau 25 ci-dessous. L'échelle utilisée pour représenter l'état d'avancement met de l'avant le pourcentage des municipalités du PGMR qui ont complété une mesure donnée, tout en indiquant le pourcentage des municipalités qui ont commencé l'élaboration de la mesure et qui n'ont pas encore amorcé la mesure.

Tableau 25 : Mesures incluses dans le PGMR 2016-2023

Description de la mesure	Responsable	Commentaires	État d'avancement 2020 et commentaires
Adhésion et promotion à la hiérarchie des 3RV-E			
Mettre en place une stratégie de communication pour sensibiliser à la gestion des matières résiduelles, à la PQGMR et au PGMR	MRC & Municipalités	Création par la MRC de l'outil Tricycle, de plusieurs vidéos et de trousses de communication pour les municipalités.	
Promouvoir les réalisations de la MRC et des municipalités auprès de la population	MRC & Municipalités	Communiqués de presse divers, annonce dans les journaux locaux et sur les sites des municipalités et de la MRC.	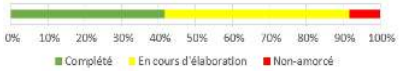
Adoption et application par la MRC et ses municipalités, d'une politique d'acquisition de biens qui respecte la hiérarchie des 3RV-E telle que décrite dans la PQGMR	MRC & Municipalités		
Mettre de l'avant des initiatives dans le but d'initier des actions de réduction à la source	MRC & Municipalités		
Viser une quantité (kg/personne) éliminée équivalente ou moindre à la moyenne québécoise			
Faire une étude sur l'implantation d'une ressourcerie régionale	MRC	Il en ressort qu'il faut favoriser les organismes actuels du territoire en faisant de la promotion de leur services – intégré à Tricycle. À la suite de la COVID et les difficultés des recycleurs, valider l'approche future des ressourceries.	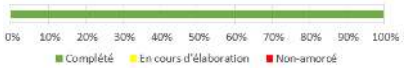

Description de la mesure	Responsable	Commentaires	État d'avancement 2020 et commentaires
Évaluer la pertinence d'effectuer des collectes d'encombrants ayant une valeur de réemploi	MRC & Municipalités		
Effectuer un inventaire des offres et des demandes de matières résiduelles des ICI et du secteur CRD	MRC	Trois cohortes d'entreprises dans le cadre du projet de symbiose industrielle avec le Comité21 Cohorte 1 : 2017 Cohorte 2 : 2018-2019 Cohorte 3 : 2022-2023	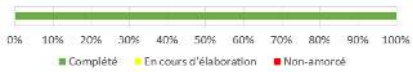
Interdire, pour toutes les clientèles desservies, de jeter avec les résidus destinés à l'élimination des matières visées par un programme de récupération dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs	Municipalités		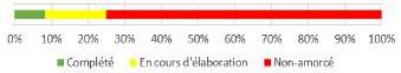
Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières recyclables (70 %)			
Développer des campagnes de sensibilisation ou des outils de communication auprès de tous les générateurs pour augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables	MRC	Bien que plusieurs campagnes aient été développées, l'effort de sensibilisation se poursuivra dans les mesures du présent PGMR.	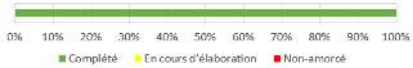
Desservir ou mettre en place des mesures d'appui aux ICI produisant des matières recyclables assimilables, en termes de quantité et de qualité, aux matières résidentielles	MRC	Mise en place de services de collectes par conteneurs, patrouilles de sensibilisation pour informer et intégrer le cette collecte auprès des ICI.	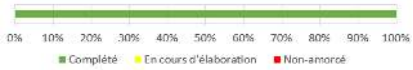
Implanter des équipements de récupération dans les aires publiques	Municipalités	Bien que plusieurs municipalités ont implanté des équipements, cette mesure se poursuivra dans le présent PGMR.	
Évaluer des scénarios de gestion des plastiques agricoles	MRC	En attente des résultats du projet pilote d'AgriRÉCUP et de la mise en place d'un programme de REP pour cette matière.	

Description de la mesure	Responsable	Commentaires	État d'avancement 2020 et commentaires
Respecter le bannissement : carton/papier, bois et matières organiques			
Adopter un règlement municipal visant à interdire l'élimination des matières visées par le bannissement	MRC & municipalités		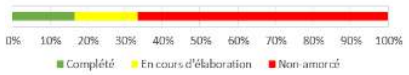
Implantation d'un réseau d'écocentres ou d'infrastructures de proximité afin de desservir les citoyens de tout le territoire et d'offrir un service de base pour les ICI et CRD	MRC	Le dernier écocentre du réseau, soit celui de Rigaud, a été implanté en 2016. Par la suite, plusieurs optimisations ont été faites, surtout en ce qui concerne l'ajout de nouvelles matières acceptées.	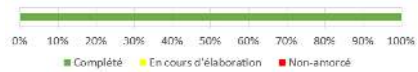
Atteindre l'objectif gouvernemental de valorisation des matières organiques (60 %)			
Réaliser un projet pilote de traitement des matières organiques	MRC	Le projet pilote s'est conclu en 2020	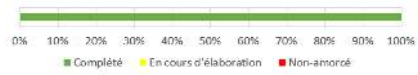
Évaluer différents scénarios d'implantation d'une infrastructure régionale de traitement de la matière organique	MRC	Cette mesure se poursuivra dans le présent PGMR	
Implanter une collecte porte-à-porte des matières organiques du secteur résidentiel et ICI assimilables et dans les aires publiques	Municipalités	Complété pour le secteur résidentiel, en cours pour les ICI, multilogements et aires publiques.	
Mettre en place un programme de vidange des fosses septiques conforme au Q-2, r.22	Municipalités		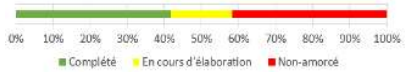
Recycler 100 % des boues des stations de traitement des eaux usées potentiellement recyclables	Municipalités		
Responsabiliser les générateurs des secteurs ICI et CRD			
Publier sur le site internet de la MRC et des municipalités le guide de démolition, de rénovation et de construction répondant aux exigences de la PQGMR	MRC & Municipalités		
Intégrer une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte et du bois aux devis des contrats dans le secteur municipal	Municipalités		

Description de la mesure	Responsable	Commentaires	État d'avancement 2020 et commentaires
Exiger un plan de gestion des matières résiduelles conforme à la PQGMR lors des demandes de permis de construction	Municipalités		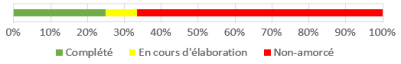
Mettre de l'avant des initiatives financièrement responsables			
Promouvoir les points de collecte des matières visées par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)	MRC & Municipalités	Les points de collecte sont intégrés dans l'outil Tricycle.	
Se prévaloir des subventions et des sources de financement disponibles	MRC & Municipalités		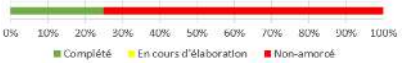
Optimiser les services actuellement en place			
Implanter un outil permettant de compiler les données de gestion des matières résiduelles et de faire le suivi du PGMR	MRC	L'outil sera remis à jour dans le cadre du présent PGMR.	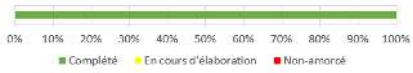
Maintenir les services de collecte (déchets, matières recyclables, feuilles, etc.) actuellement offerts sur le territoire de la MRC	MRC & Municipalités		

5.2 ÉNONCÉS DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Basé sur les enjeux territoriaux et en lien avec les objectifs nationaux, sept grandes orientations ont été déterminées pour la mise en œuvre de ce troisième PGMR :

1. Favoriser la réduction à la source et le réemploi;
2. Réduire la quantité de matières éliminées;
3. Optimiser les services des matières recyclables;
4. Augmenter la valorisation des matières organiques;
5. Améliorer la performance des secteurs des ICI et CRD;
6. Accentuer les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation;
7. Assurer la mise en œuvre du PGMR.

De ces grandes orientations émanent des objectifs à atteindre en lien avec les objectifs gouvernementaux venant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de son plan d'action, ainsi que de la Stratégue de valorisation de la matière organique (SVMO). Ces objectifs sont de :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant (PQGMR);
- Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal (PQGMR);

- Recycler 70 % de l'ensemble des matières organiques, incluant le papier, le carton et les matières organiques putrescible (PQGMR et SVMO)*;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et de démolition (PQGMR);
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal (SVMO);
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI (SVMO).

* Considérant que la PQGMR vise un taux de valorisation de 60 % des matières organiques et que la SVMO vise un taux de 70 %, l'objectif choisi pour le présent PGMR et pour l'ensemble des matières organiques sera de 70 %.

5.2.1 Compatibilité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, de son plan d'action et la Stratégie de valorisation de la matière organique

Les orientations prévues dans le présent PGMR visent l'atteinte de ces objectifs de la manière suivante :

Tableau 26 : Orientations et objectifs du PGMR de la MRCVS

Orientations de la MRCVS 2024-2030	Objectifs de la MRCVS en lien avec les objectifs gouvernementaux					
	Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal	Recycler 70 % des matières organiques	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal	Gérer la matière organique dans 100 % des ICI
Orientation 1 - Favoriser la réduction à la source et le réemploi	✓					
Orientation 2- Réduire la quantité de matières élimées	✓					
Orientation 3 - Optimiser les services des matières recyclables		✓		✓		
Orientation 4- Augmenter la valorisation de la matière organique			✓		✓	✓
Orientation 5 - Améliorer la performance des secteurs ICI et CRD				✓	✓	✓

Orientation 6 - Accentuer les efforts d'information, sensibilisation et éducation	✓	✓	✓	✓	✓	✓

La septième et dernière orientation, soit d'assurer la mise en œuvre du PGMR, ne fait pas l'objet d'un objectif puisque celle-ci vise principalement le bon déroulement et la surveillance d'avancement du PGMR. Cette orientation ne vise donc pas directement l'un des objectifs gouvernementaux, mais les mesures qui en découlent contribuent de façon globale à l'atteinte des objectifs de la MRC.

5.3 DESCRIPTION DES MESURES PRÉVUES

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux, un total de 28 mesures a été défini comprenant chacune une à trois actions à être réalisées. Les mesures sont présentées sous la forme de plan d'actions à l'Annexe 3. De plus, les mesures sont représentées sur une ligne du temps à l'Annexe 4.

5.3.1 Résumé des mesures

La majorité des mesures prévues au PGMR visent les services de gestion des matières résiduelles et les infrastructures, soit 39 % d'entre elles (figure 13). L'ISÉ et la réglementation occuperont également une place importante parmi les actions. La poursuite des services offerts en ce qui concerne la quantité et la qualité des matières recyclables ainsi que la continuation de l'implantation de la collecte des matières organiques représentent respectivement 18 % des mesures alors que 50 % des mesures touchent également ces deux catégories de matières (figure 14). Les secteurs les plus ciblés sont le résidentiel et les ICI (figure 15).

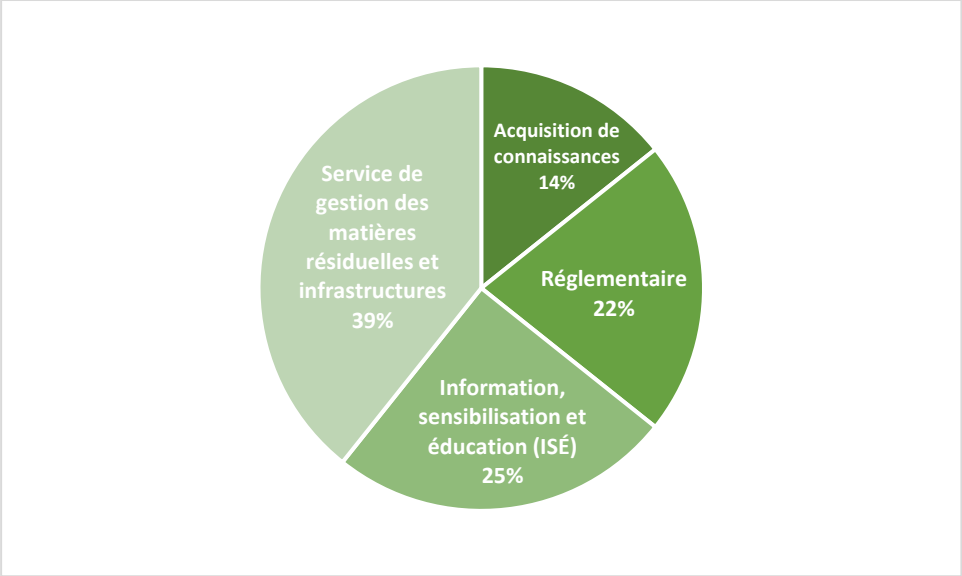

Figure 13 : Pourcentage des mesures par type d'action

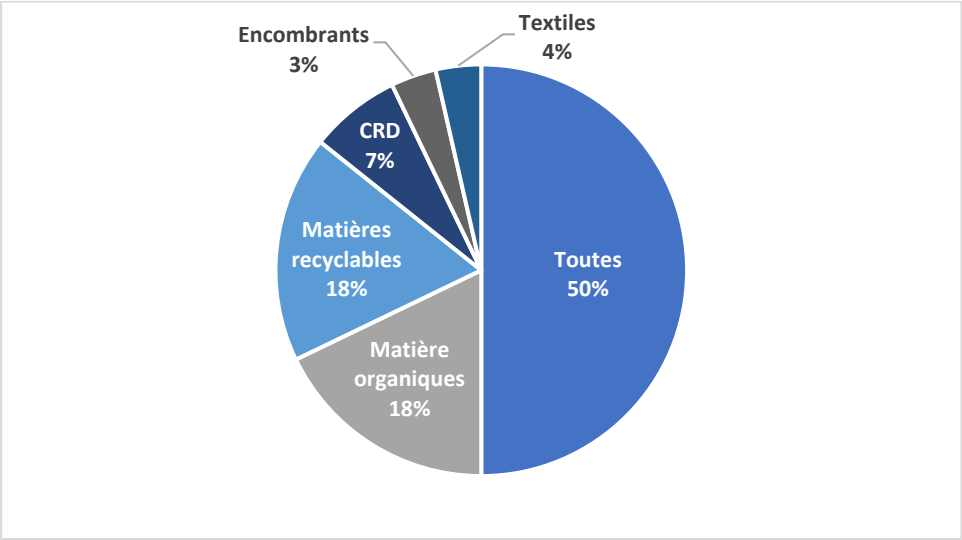

Figure 14 : Pourcentage des mesures par matière

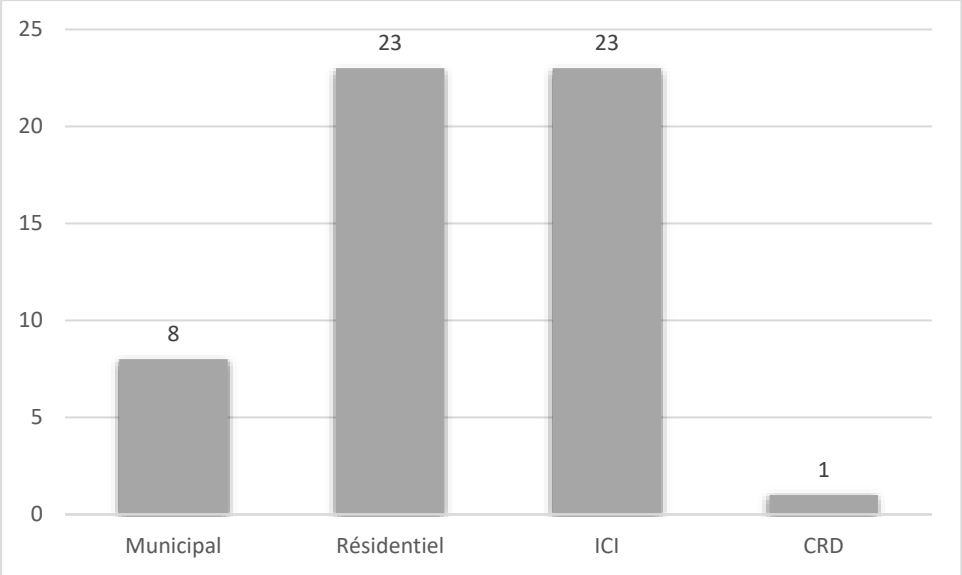

Figure 15 : Nombre de mesures par secteur ciblé

5.3.2 Présentation des mesures

Les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la PQGMR sont présentés ci-dessous ainsi que les différentes actions nécessaires à leur réalisation. Dans un souci de balancer les efforts demandés pour leur mise en œuvre, une planification a été réalisée afin d'équilibrer les échéances des mesures équitablement sur les 7 ans que couvrent le PGMR. D'ailleurs, les sources de financement internes (notamment les quotes-parts des municipalités) ne seront pas présentées dans les mesures du PGMR. Seules les sources de financement externes comme les programmes et les subventions seront identifiées.

1- Orientation 1 : Favoriser la réduction à la source et le réemploi

L'augmentation annuelle de la quantité de matières résiduelles générées par citoyen nous amène à nous pencher sur la réduction à la source afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en place par les municipalités du territoire, soit en offrant des subventions à leurs citoyens pour l'achat de couches lavables, de produits hygiéniques, de composteurs domestiques ou de lames déchiqueteuses pour tondeuse. Ces initiatives doivent se poursuivre et d'autres efforts concrets doivent être faits au niveau municipal afin d'être exemplaire. Lors d'évènement sur le domaine public, l'encadrement pour des évènements écoresponsables peut permettre de réduire la quantité de matières résiduelles générées. L'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable va également dans ce sens. La promotion de la réduction du gaspillage alimentaire permet également de réduire à la source. Une matière non générée est une matière qu'on n'a pas à gérer.

Le réemploi est également une avenue pouvant être davantage développé sur le territoire de la MRC. Que ce soit en améliorant l'offre régionale grâce aux organismes locaux ou en intégrant cette pratique dans le Réseau des écocentres, le réemploi doit être mis de l'avant auprès des différents acteurs.

Mesure 1 : Réduire le gaspillage alimentaire	
Le gaspillage alimentaire est un fléau mondial pour lequel des actions concrètes doivent être établies afin de réduire le gaspillage à la source et ainsi éviter que les matières soient inutilement collectées et gérées par les services municipaux. RECYC-QUÉBEC a développé une trousse de communication afin de promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire. Cette trousse peut facilement être utilisée par les municipalités afin d'encourager les citoyens à modifier leur comportement. En outre, il est possible de convenir d'entente avec des organismes communautaires pour récupérer et redistribuer les surplus de nourriture lors d'évènements municipaux ou autre. Il est également possible de soutenir le maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables, entre autres, par l'entremise du réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ) et du Programme de récupération en supermarchés (Moisson Sud-Ouest, agriculteurs). **Action 1** – Faire la promotion de la campagne « J'aime manger, pas gaspiller » et diffuser des outils de la trousse prévue à cette fin. **Action 2** – Convenir des ententes avec des organismes communautaires pour récupérer et redistribuer les surplus de nourriture lors d'évènements municipaux ou autre. **Action 3** – Soutenir le maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables.	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Organismes communautaires, Moisson Sud-Ouest, Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités qui font la promotion d'une campagne sur la réduction du gaspillage alimentaire. 2. Nombre de municipalités qui ont des ententes avec des organismes communautaires pour la récupération des surplus alimentaires. 3. Nombre de maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables.

Échéancier	2030
Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et des collaborateurs et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Les sources de financement seront à déterminer selon les actions et subventions disponibles.

Mesure 2 : Encadrer la tenue d'évènements écoresponsables sur le domaine public	
Les évènements publics organisés sur le territoire génèrent une quantité importante de matières résiduelles. Une planification préalable incluant des critères écoresponsables peut permettre de réduire la quantité de matières générées, assurer la mise en place des services adéquats pour permettre un bon tri des matières et sensibiliser la population. L'élaboration d'un guide ou de critères écoresponsables pour accompagner les organisateurs d'évènements et encadrer leurs mises en application permettra d'assurer la tenue d'évènements écoresponsables sur le domaine public (parcs, bâtiments municipaux, etc.) **Action 1** – Élaborer un guide ou des critères pour la tenue d'évènements écoresponsables. (MRC) **Action 2** – Encadrer leur mise en application lors d'évènement. (Municipalités)	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	N/A
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel, ICI et municipal
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant encadré la tenue d'évènements écoresponsables
Échéancier	2024 pour adoption de critères et en continu pour leur application
Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Pour les municipalités, les initiatives peuvent être financées par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination).

Mesure 3 : Adopter une politique d'approvisionnement responsable	
Une politique d'approvisionnement responsable permet de donner l'exemple en tant que donneur d'ordre public, favorisant l'achat local, la pérennité économique et sociale de la région et la protection de l'environnement en minimisant la génération de matières résiduelles et d'émission de GES. Bien qu'une première politique ait vu le jour en 2016, une attention plus particulière pourra être accordée à l'application des 3RV-E, la réduction des émissions de GES et l'économie circulaire. **Action 1** – Proposer un modèle de politique ou des clauses d'approvisionnement responsable aux municipalités. (MRC) **Action 2** – Adopter une politique d'approvisionnement responsable et assurer son application et la formation des employés dans tous les départements municipaux. (Municipalités)	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	N/A
Secteur(s) ciblé(s)	Municipal
Type d'action	Règlementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant adopté une politique d'approvisionnement responsable

Échéancier	2027 pour adoption – en continu pour son application
Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Les sources de financement seront à déterminer selon les subventions disponibles.

Mesure 4 : Poursuivre les initiatives de réduction à la source, de réemploi, de réparation et reconditionnement et d'économie de partage

Plusieurs initiatives ont déjà été apportées par les municipalités du territoire en offrant des subventions à leurs citoyens pour l'achat de couches lavables, de produits hygiéniques, de composteurs domestiques ou de lames déchiqueteuses pour tondeuse ou encore en organisant des ateliers de réparation ou favorisant l'économie de partage, tel que le partage des outils, de livres, de costumes d'Halloween, de vélos ou même d'automobiles. Toutes ces initiatives doivent être une tendance à la hausse pour offrir aux citoyens des modèles et services qui permettent la réduction à la source.

Action 1 – Offrir des subventions pour l'achat de produits qui réduisent la consommation à la source (couches lavables, trousse zéro déchet, composteurs domestiques, etc.).

Action 2 – Organiser des ateliers de réparation ou de reconditionnement (appareils électroniques, petits électroménagers, couture, etc.).

Action 3 – Favoriser la mise en place de l'économie de partage (bibliothèques d'outils, de livres, de vélos, de semences, etc.).

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC et organismes
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives établies par action
Échéancier	2029 pour la mise en place d'initiatives et en continu
Coûts et source de financement	Considérant la grande variété d'actions possibles, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Cette mesure pourrait être financée par les fonds PGMR municipaux venant de la redevance à l'élimination.

Mesure 5 : Améliorer l'offre régionale de réemploi en travaillant avec les organismes du territoire et en bonifiant les services

Les citoyens étant de plus en plus conscients de l'impact de leur consommation, ceux-ci cherchent à offrir leurs objets ayant encore une valeur aux organismes de réemploi du territoire. Toutefois, ces derniers n'ont plus la capacité de recevoir et gérer l'ensemble des matières reçues. La pandémie ayant fragilisé ces organismes et les marchés de revente, en plus de la main-d'œuvre bénévole étant plus rare, les organismes se retrouvent avec des surplus qu'ils doivent disposer à grands coups, au détriment de l'environnement.

Le projet de symbiose industrielle sur le secteur du textile et du réemploi, mené par le Comité 21 Québec en 2022-2023, permettra de faire ressortir des solutions concrètes pour améliorer la desserte du réemploi sur le territoire.

Action 1 – Selon le rapport du projet de symbiose industriel, déterminer les solutions à prioriser sur le territoire pour les matières textiles.

Action 2 – Établir les coûts et un échéancier de mise en œuvre. Évaluer le potentiel de subventionner la mise en œuvre de solutions. **Actions 3** – Mettre en œuvre les solutions retenues.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Organismes et municipalités, Comité 21 Québec
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructure
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives établies
Échéancier	2026
Coûts et source de financement	Considérant la grande variété d'actions possibles, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Les sources de financement seront à déterminer selon les actions et subventions disponibles.

Mesure 6 : Intégrer le réemploi des résidus de CRD dans le Réseau des écocentres	
Les écocentres sont des lieux de valorisation des matières résiduelles qui ont connu une augmentation en popularité dans les dernières années. Considérant que le bois et les matériaux de construction représentent à eux seuls 53 % du tonnage de matières récoltées dans le Réseau des écocentres et que plusieurs matières apportées ont un potentiel de réemploi avant d'être valorisées, il serait tout à fait pertinent d'intégrer le réemploi dans les écocentres de la MRC. En 2022, la Municipalité de Saint-Zotique et les Centres Intégrés du Nouvel Envol ont mis en place un projet pilote qui vise la restauration, la réparation et la transformation d'objets récupérés à l'écocentre à Saint-Zotique et ont installé une boutique de vente des objets transformés. Ce type de projet fera partie des scénarios évalués pour favoriser le réemploi dans le Réseau des écocentres. **Action 1** – Évaluer divers scénarios pour permettre le réemploi dans le Réseau des écocentres en prenant en considération l'espace nécessaire, le mode d'entreposage, la gestion des matières et les coûts. **Action 2** – Mettre en place un ou des projets pilotes dans les écocentres.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Partenaires
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives de réemploi établi dans le Réseau des écocentres
Échéancier	2028
Coûts et source de financement	Les coûts seront à être déterminés à la suite de l'évaluation des scénarios et le choix du scénario retenu. Les sources de financement seront à déterminer selon les actions et subventions disponibles.

Mesure 7 : Réduire l'utilisation des articles à usage unique (sacs d'emplettes, imprimés publicitaires, autres articles en plastique, etc.)	
L'impact environnemental des articles à usage unique a été décrié dans les dernières années, que ce soit dû aux innombrables quantités de déchets plastiques que l'on retrouve dans les océans, l'ingestion ou l'enchevêtrement par la faune, le faible taux de recyclage de ces matières ou la grande quantité d'énergie pour produire ces matières. Plusieurs municipalités ont emboité le pas dans la réduction des articles à usage unique, pensons à l'interdiction des sacs plastiques à usage unique mise en place par la CMM, la réglementation sur la distribution des imprimés publicitaires lancée par la Ville de Mirabel et repris par plusieurs autres. En juin 2022, le gouvernement du Canada a adopté un règlement interdisant les plastiques à usage unique. Ce règlement interdira la fabrication, l'importation et la vente des articles en plastique et à usage unique, sous certaine réserve, soit les anneaux en plastique pour l'emballage des boissons, les pailles, les bâtonnets à mélanger, les récipients alimentaires, les sacs d'emplettes et les ustensiles en plastique à usage unique. Le règlement permettra à l'industrie d'offrir des solutions qui tiendront compte du cycle de vie des matières dans une vision d'économie circulaire. **Action 1** – Proposer des modèles de règlement type aux municipalités. (MRC) **Action 2** – Adopter des règlements ou mettre en place des initiatives pour réduire l'utilisation des articles à usage unique. (Municipalités) **Action 3** – Sensibiliser et informer les ICI qui fournissent des articles à usage unique. (MRC et Municipalités)	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	N/A
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives ou de règlements adoptés afin de réduire l'utilisation des articles à usage unique
Échéancier	2030 pour adoption et en continu pour application
Coûts et source de financement	Considérant qu'une partie des coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables, qu'il existe une grande variété d'actions possibles pour la sensibilisation et l'information, il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires et les coûts ne peuvent donc être estimés pour cette mesure. Les sources de financement seront à déterminer selon les actions et subventions disponibles.

Mesure 8 : Poursuivre et supporter les initiatives d'économie circulaire sur le territoire
L'économie circulaire est un modèle économique qui cherche à revoir nos systèmes de production afin d'optimiser les ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien et de réduire notre empreinte environnementale. Modèle qui est promu par plusieurs instances gouvernementales, l'économie circulaire se veut une voie à privilégier. Un tel modèle permet de réduire la quantité de matières résiduelles à leur production ou en assurant qu'il soit pris en compte à la fin de leur vie utile. Plusieurs acteurs doivent être impliqués pour modifier notre système économique actuel. Plusieurs initiatives en économie circulaire voient actuellement le jour et permettent d'amener cette transition. Le projet de symbiose industrielle débuté en 2016 sur le territoire et supporté par le Comité 21 Québec est un exemple concret d'économie circulaire.

Différentes sources de financement sont disponibles pour encourager des initiatives d'économie circulaire, par exemple RECYC-QUÉBEC qui offre plusieurs programmes d'aide financière, le Fonds Écoleader qui propose une aide financière sous la forme d'une subvention pour la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables ou bien Fondaction qui a créé le *Fonds économie circulair*e qui finance et accompagne de jeunes entreprises partout au Québec. **Action 1** – Évaluer les opportunités de circularité au sein des municipalités par rapport à leurs activités (travaux publics, approvisionnement, évènements, etc.) **Action 2** – Supporter les initiatives des organismes externes œuvrant en économie circulaire.	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Organismes en économie circulaire
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'initiatives en économie circulaire
Échéancier	2028 pour l'évaluation des processus interne et en continue pour le support des initiatives
Coûts et source de financement	Les coûts d'appui financier à la phase 3 du projet du Comité 21 est 25 000 $ pour une période de 30 mois. Des coûts similaires peuvent être attendus pour supporter les initiatives futures. Le financement pourra se faire selon les subventions disponibles, venant notamment des programmes de subvention en économie circulaire de RECYC-QUÉBEC.

2- Orientation 2 : Réduire la quantité de matières éliminées

Selon la hiérarchie du principe des 3RV-E, l'élimination d'une matière devrait être le dernier recours dans la gestion de nos matières résiduelles. Dans les faits, seulement 3 %[17] des matières générées par les foyers québécois sont des déchets. Sur le territoire de la MRC en 2020, 50 % des matières collectées ont été à l'élimination tandis que l'autre moitié a été recyclée ou valorisée grâce aux collectes des matières recyclables et organiques ainsi qu'à travers le Réseau des écocentres. Afin de mieux gérer nos matières et atteindre l'objectif de réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant, certaines mesures peuvent être mises en place comme la réduction de collecte des déchets et des encombrants. L'implantation de mesures d'écofiscalité et la mise en place de réglementation sont également des moyens intéressants permettant de mieux conscientiser les citoyens sur leur quantité de matières générées.

[17] RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018 https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf

Mesure 9 : Réduire le nombre de collecte des déchets à une fois aux deux semaines ou à une fréquence moindre	
Au Québec, 97 %[18] de ce qui est mis dans les bacs à déchets peut être recyclés ou valorisés à travers les autres services offerts sur le territoire, soit les collectes de matières organiques et recyclables, ainsi que le Réseau des écocentres. Il est ainsi possible de réduire la fréquence de collecte pour amener les citoyens à mieux trier leurs matières et utiliser les bons services. Il a été démontré que la réduction de la fréquence de collecte des déchets influence le comportement du citoyen et permet de réduire la quantité de matières éliminées. **Action 1** – Évaluer les besoins et modifier le nombre de collecte des déchets. **Action 2** – Informer la population des modifications apportées, des avantages et des autres services permettant de répondre à leur besoin.	
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des déchets
Échéancier	2027
Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et des collaborateurs et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Réduction des coûts pour les municipalités relativement au transport et l'élimination des déchets.

Mesure 10 : Réduire le nombre de collecte des encombrants et favoriser la valorisation de ces matières	
La presque totalité des municipalités assujetties au PGMR offrent 12 collectes d'encombrants sur leur territoire respectif. Les matières récoltées lors de ces collectes sont envoyées à l'enfouissement. Bien qu'il soit possible pour la population d'apporter ces matières dans le Réseau des écocentres, le transport est bien souvent l'obstacle majeur rencontré par ceux-ci. Les encombrants étant des objets volumineux qui ne peuvent être déposés dans les bacs de collectes des déchets, le transport de ceux-ci nécessite un plus gros véhicule (ex. : pick-up) ou une remorque. **Action 1** – Évaluer les besoins et modifier le nombre de collecte d'encombrants. **Action 2** – Évaluer la possibilité d'inclure une obligation dans les contrats de collecte municipale visant à valoriser la matière collectée. **Action 3** – Informer la population des modifications apportées, des avantages et des autres services permettant de répondre à leur besoin.	
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des encombrants 2. Nombre de municipalités dont les encombrants sont valorisés
Échéancier	2027

[18] RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018 https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf

Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et des collaborateurs et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Réduction des coûts pour les municipalités relativement au transport et l'élimination des encombrants.

Mesure 11 : Favoriser des mesures d'écofiscalité (tarification incitative)

La tarification incitative permet l'application du principe d'utilisateur-payeur, c'est-à-dire que le citoyen assume les coûts des services qu'il utilise. Il s'agit d'un moyen d'inciter le citoyen à mieux trier ses matières pour réduire la quantité de matières qu'il dépose dans son bac à déchets.

Ce principe a été implanté dans plusieurs villes canadiennes, en Europe et aux États-Unis et a démontré la meilleure performance en termes de réduction des déchets. Au Québec, la ville de Beaconsfield est un exemple de réussite bien connu du milieu municipal. Sur le territoire du PGMR, une municipalité a mis en place un projet pilote et une autre a entrepris des démarches pour l'implantation de ce principe.

Action 1 – Évaluer la mise en place d'une tarification incitative.

Action 2 – Mettre en œuvre un système de tarification incitative applicable à l'ensemble des utilisateurs.

Action 3 – Informer la population des modifications apportées, des avantages et des autres services permettant de répondre à leurs besoins.

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités ayant introduit des mesures d'écofiscalité dans leur règlement de taxation
Échéancier	2030
Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et des collaborateurs et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Initiative pouvant être financée par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination). Réduction des coûts pour les municipalités relativement à l'élimination des déchets.

Mesure 12 : Interdire l'élimination des matières recyclables ou valorisables (incluant les CRD et les produits de la REP)

De nombreuses campagnes de sensibilisation et d'outils d'information ont vu le jour sur notre territoire et ont connu un franc succès. Afin d'atteindre de meilleurs taux de performance, ces méthodes peuvent être jumelées avec des mesures coercitives comme l'interdiction d'éliminer certaines matières par le biais de la réglementation municipale. Ces mesures nécessitant des ressources pour faire le suivi de leur application, l'implication des municipalités est primordiale.

Action 1 – Adopter ou modifier la réglementation municipale afin d'interdire de jeter des matières recyclables ou valorisables.

Action 2 – Informer la population des services offerts sur le territoire permettant de disposer de leurs matières.

Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI

Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	Nombre de municipalités qui ont adopté un règlement
Échéancier	2029
Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et des collaborateurs et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure.

3- Orientation 3 : Optimiser les services des matières recyclables

Les matières collectées par l'entremise des collectes de matières recyclables et le Réseau des écocentres totalisaient 28 500 tonnes en 2021. Malgré ce tonnage, encore plusieurs matières qui pourraient être valorisées par ces services sont envoyées à l'élimination. Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux de recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal et 70 % des résidus CRD générés sur le territoire, des mesures devront être mises en place afin d'optimiser le service aux citoyens et aux ICI du territoire.

Mesure 13 : Optimiser les services du Réseau des écocentres	
L'engouement envers le Réseau des écocentres de la MRC ne fait que croître à travers les années. En 2020, le réseau a reçu plus de 85 000 visites, un record depuis l'ouverture de ce dernier. Bien que ce succès soit une très bonne nouvelle, celui-ci apporte plusieurs problématiques comme le manque d'espace à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion. La sous-utilisation de l'écocentre sur l'île Perrot par les citoyens de l'île met également en lumière le fait que les services offerts par cet écocentre ne répondent plus à leurs besoins. Il est important que l'offre de services des écocentres évolue continuellement afin d'être en mesure de répondre aux besoins de la population. **Action 1** – Procéder à l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion. **Action 2** – Relocaliser l'écocentre sur l'Île Perrot afin de répondre aux besoins des citoyens. **Action 3** – Analyser l'état et les services du Réseau des écocentres (achalandage, matières acceptées, installations, etc.) afin d'identifier des pistes d'amélioration (horaire d'ouverture, politique et procédures, uniformité des services offerts, , etc.).	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Gestionnaire des opérations des écocentres
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1. Agrandissement complété. 2. Relocalisation complétée. 3. Augmentation de l'achalandage et du tonnage.
Échéancier	2027
Coûts et source de financement	Coûts de l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion 400 000 $, pour lequel 75 000 $ proviendraient d'une subvention de RECYC-QUÉBEC du programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois. Les coûts d'acquisition du terrain et de construction des infrastructures prévus de l'écocentre sur l'île Perrot sont présentement inconnus. Quant aux coûts reliés aux ressources humaines internes, ce montant n'est pas connu.

Mesure 14 : Intensifier l'offre de desserte des collectes de matières recyclables	
Le service de collecte porte-à-porte des matières recyclables est bien établi sur l'ensemble du territoire d'application du PGMR. Avec une collecte hebdomadaire et des bacs de 360 L ainsi que deux collectes annuelles des surplus de cartons, les citoyens ont en main les outils nécessaires pour participer à la collecte des matières recyclables. Cependant, la desserte pour les citoyens peut être améliorée en ce qui concerne la collecte hors-foyer ainsi que dans les multi logements résidentiels. **Action 1** – Poursuivre l'implantation des équipements de récupération dans les aires publiques. **Action 2** – Lors d'évènements municipaux, s'assurer que les municipalités ont accès à des contenants adaptés pour que les citoyens puissent trier leurs matières recyclables. **Action 3 –** Poursuivre l'offre de la collecte des matières recyclables à tous les multilogements ou s'assurer que les multilogements sont desservis par un contrat privé.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et les fournisseurs d'outils de collecte
Secteur(s) ciblé(s)	Multilogements et lieux publics
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre d'aires publiques ayant des équipements de récupération. 2. Nombre d'évènements pour lesquels des contenants de récupération ont été utilisés. 3. Nombre de multilogements participant à la collecte des matières recyclables.
Échéancier	2026
Coûts et source de financement	Les coûts sous la gestion des municipalités locales pour les aires publiques et les évènements municipaux ne sont pas connus. Coûts relatifs à la collecte, le transport et le traitement de matières recyclables, incluant la fourniture de bacs roulants ou de conteneurs hors-sol, ne sont pas connus pour les multilogements non-desservis sur le territoire.

Mesure 15 : Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables	
Les matières recyclables actuellement collectées représentent 23 % de toutes les matières collectées par la MRC. Un total potentiel de 35 % de matières recyclables pourraient encore être collectées sur le territoire. Pour cette raison, le service de collecte doit continuer à être optimisé afin de détourner un maximum de matières recyclables de l'élimination et d'atteindre les objectifs gouvernementaux. Un diagnostic plus précis sur les habitudes de tri des citoyens permettrait de mieux cibler les actions à entreprendre, comme des campagnes de sensibilisation par exemple. **Action 1** – Évaluer la possibilité de caractériser les déchets du secteur résidentiel afin de cibler les matières pouvant être valorisées dans la collecte des matières recyclables. **Action 2** – Évaluer la possibilité de caractériser les matières recyclables du secteur résidentiel afin de cibler les matières affectant la qualité.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et firmes spécialisées en caractérisation des matières résiduelles
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Pourcentage de contamination des collectes
Échéancier	2028
Coûts et source de financement	Les coûts sont présentement inconnus et seront déterminés selon les scénarios. Selon les subventions disponibles, incluant le Fonds municipal vert.

4- Orientation 4 : Augmenter la valorisation des matières organiques

Les matières organiques représentent 57 % du contenu des bacs à déchets au Québec[19]. Selon la performance territoriale de 2021 de la MRC, seulement 13 % de ces matières ont été valorisées. Les matières organiques regroupent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et les sapins de Noël, les feuilles mortes ainsi que les boues d'épuration et de fosses septiques. Plusieurs services de collecte sont déjà en place afin de détourner ces matières de l'enfouissement, mais des efforts considérables restent à faire afin d'atteindre les objectifs de la PQGMR et de la SVMO, soit :

- Recycler 70 % de l'ensemble des matières organiques, incluant le papier, le carton et les matières organiques putrescibles (PQGMR et SVMO)
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal (SVMO)
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI (SVMO)

L'uniformisation et la bonification des services sur le territoire, incluant les lieux publics, les multilogements et les ICI, demeurent une nécessité. La gestion locale de ces matières via une plateforme de compostage permettrait d'augmenter les services aux citoyens tout en favorisant l'autonomie régionale. L'amélioration de la gestion des résidus de bois ainsi que des boues municipales sont également des avenues prometteuses.

[19] RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018 https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf

Mesure 16 : Uniformiser et bonifier les services de collecte des matières organiques sur le territoire (incluant les lieux publics, multilogements et ICI)	
L'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire en 2018 ne s'est pas faite de façon uniforme. Actuellement, plusieurs municipalités du PGMR offrent uniquement la collecte des résidus alimentaires. Sachant que les résidus verts représentent près de 75 %[20] des matières organiques produites au niveau résidentiel, des efforts doivent être faits afin d'aller chercher ces matières qui se retrouvent encore dans les bacs à déchets des citoyens. De plus, certains multilogements et ICI ne sont pas encore desservis par des collectes. L'uniformisation des services de collecte des matières organiques sur le territoire et leur bonification permettra d'augmenter la quantité de matières organiques collectées, ainsi que d'assurer un message uniforme sur le territoire en vue du projet de plateforme régionale de traitement de la matière organique. **Action 1** – Bonifier les services de collecte des matières organiques en assurant une collecte adaptée à la saisonnalité des matières organiques tout en permettant la récupération d'une plus grande quantité possible. **Action 2** – Implanter la collecte des matières organiques dans les multilogements, dans les ICI produisant des quantités similaires au résidentiel et dans les lieux publics. **Action 3** – Accompagner les grands générateurs de matières organiques vers des services de collecte adaptée à leurs besoins.	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel, ICI, lieux publics
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités ayant bonifié leurs services de collecte 2. Nombre de municipalités ayant complété la desserte des multilogements, ICI et lieux publics 3. Nombre de grands générateurs participant à un service de collecte adapté
Échéancier	2025
Coûts et source de financement	Considérant le besoin d'identifier les besoins spécifiques aux multilogements et des ICI et que les coûts pour les services de collecte sont actuellement pris en charge par les municipalités, les coûts ne peuvent donc être estimés pour cette mesure. Initiatives pouvant être financées par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination).

[20] RECYC_QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2021), Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018 https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf

Mesure 17 : Implanter une plateforme régionale de compostage	
Le conseil de la MRC a confirmé sa volonté d'aller de l'avant avec un projet de plateforme régionale de compostage afin de détourner les matières organiques de l'enfouissement, favoriser l'autonomie régionale et la gouvernance publique, augmenter les services aux citoyens et réduire ses émissions de GES liées au transport des matières. Lors de l'adoption du PGMR 2024-2030, le projet aura été déposé au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). L'élaboration des plans et devis sera en cours en vue de la construction de la plateforme d'ici la fin 2025. **Action 1** – Procéder à la construction de la plateforme de compostage. **Action 2** – Procéder à l'exploitation de la plateforme de compostage.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Construction et exploitation d'une plateforme régionale de compostage
Échéancier	2026
Coûts et source de financement	Coûts des infrastructures de 20 MM $ en partie subventionné par le PTMOBC. Coûts d'opération prévus d'environ 1,5 MM $/an

Mesure 18 : Améliorer la gestion des bois résiduels sur le territoire	
Le bois de construction est accepté dans le Réseau des écocentres de la MRC. Toutefois, le bois provenant de la coupe d'arbres et d'arbustes, incluant les bûches, les souches et les branches n'est pas accepté dans le réseau par manque d'espace. Certaines municipalités offrent des collectes de branches pour lesquelles le bois déchiqueté est soit, utilisé dans les aménagements paysagers municipaux, soit offert aux citoyens ou l'entrepreneur qui en collecte en assure la gestion. Aucun service de dépôt n'existe sur le territoire pour la disposition de souches, de buches ou de grandes quantités de branches. Voulant offrir un service pour assurer la disposition adéquate de cette matière sur le territoire et sachant que la plateforme de compostage régionale nécessitera un apport en copeaux de bois, la gestion du bois sur le territoire se devra d'être améliorée. **Action 1** – Évaluer le potentiel de bois généré annuellement, les services offerts sur le territoire et déterminer des scénarios de collecte et de traitement pour le bois. **Action 2** – Choisir le scénario répondant au besoin du territoire et établir le service.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités et entreprises d'émondage et de gestion du bois
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Services de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Services établis et tonnage de bois collecté
Échéancier	2026
Coûts et source de financement	Les coûts seront à être déterminés selon le scénario choisi et selon les responsabilités et compétences de chacun. Les coûts de traitement du bois pourraient être inclus dans les couts d'opération de la plateforme de compostage. Les sources de financement seront à déterminer selon le scénario choisi et les subventions disponibles.

Mesure 19 : Améliorer la gestion des boues de stations de traitement des eaux usées et la vidange des fosses septiques	
La valorisation des boues de stations de traitement des eaux usées et des fosses septiques sont des matières organiques ciblées par l'objectif gouvernemental de 60 %. En ce qui concerne les fosses septiques, les municipalités ont plusieurs options en matière de programme de vidange des fosses septiques que ce soit par la prise en charge complète de la vidange, le mesurage des boues ou simplement un suivi rigoureux auprès des citoyens pour s'assurer de leur conformité. Cette mesure est une continuité du PGMR précédent pour poursuivre l'amélioration de la gestion des boues dans l'ensemble des municipalités du PGMR. Actuellement, moins de la moitié des municipalités du PGMR ont instauré un programme de vidange des fosses septiques afin d'assurer le respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) et de s'assurer que les boues soient valorisées. Certaines de ces municipalités ont directement pris en charge la vidange de toutes les fosses septiques sur leur territoire, tandis que d'autres ont pris en charge la vidange uniquement si les citoyens concernés ont omis de le faire par l'entremise d'un entrepreneur et transmis la preuve à la municipalité. **Action 1** – Mettre en place un programme de vidange des fosses septiques conforme au Q-2, r.22. **Action 2** – Valoriser 100 % des boues de stations de traitement des eaux usées potentiellement valorisables.	
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et municipal
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités ayant mis en place un programme de vidange des fosses septiques conforme 2. Nombre de municipalités ayant recyclé leurs boues de stations de traitement des eaux usées
Échéancier	2028
Coûts et source de financement	Considérant que les principaux coûts pour cette mesure découlent des ressources humaines des responsables et qu'il est difficile d'estimer le nombre d'heures nécessaires, les coûts ne peuvent être estimés pour cette mesure. Les coûts de vidange des fosses septiques sont imputés au compte de taxes des citoyens concernés. Initiatives pouvant être financées par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination).

5- Orientation 5 : Améliorer la performance des secteurs des ICI et CRD

Selon les données d'élimination du MELCCFP, 57 % des matières éliminées en 2020 sur le territoire de la MRC proviennent du secteur des ICI et des CRD. Pour les municipalités du PGMR, cela totalise 11 644 tonnes. Ces deux secteurs ne sont donc pas à négliger afin d'améliorer notre performance territoriale et ainsi atteindre les objectifs gouvernementaux de recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD, d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal et de gérer la matière organique dans 100 % des ICI. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir l'information et les données sur la gestion des matières résiduelles de ces secteurs afin de s'assurer qu'ils aient accès aux services adéquats pour leurs matières recyclables, organiques et résidus de CRD.

Mesure 20 : Optimiser les services de collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les ICI	
En 2020, le secteur des ICI des municipalités du PGMR a envoyé 5142 tonnes de déchets à l'élimination[21]. Afin d'améliorer la situation, cette mesure se décline en deux volets, soit les matières recyclables et les matières organiques. Ces deux volets ne sont actuellement pas au même stade d'avancement et nécessiteront des actions distinctes. Pour les matières recyclables, les ICI du territoire sont bien desservis par la collecte assurée par la MRC. Les petits ICI, soit ceux qui produisent des quantités similaires au secteur résidentiel, utilisent des bacs de 360 litres tandis que les ICI qui génèrent une quantité de matières recyclables plus importante ont accès à un service de collecte par conteneur. Pour les matières organiques, les municipalités ont débuté l'implantation de la collecte en 2018 dans le secteur résidentiel. Ce processus ayant nécessité beaucoup de ressources et d'efforts, le secteur des ICI n'a pas encore été complètement inclus dans la collecte. **Action 1** – Offrir la collecte des matières recyclables à tous les ICI ou s'assurer que les ICI sont desservis par un contrat privé. **Action 2** – Évaluer les besoins des ICI afin de les inclure dans la collecte municipale des matières organiques. **Action 3** – Informer les ICI des différents services disponibles sur le territoire et bonifier les campagnes de sensibilisation auprès de ce secteur (ex. : agents de sensibilisation, forum, évènements, etc.)	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	Nombre d'ICI desservis par chaque collecte
Échéancier	2025
Coûts et source de financement	Les coûts de collecte et transport sont sous la gestion des municipalités locales, ces montants sont inconnus. Les sources de financement seraient selon les subventions disponibles. Par exemple, RECYC-QUÉBEC offre le Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions. Ce programme couvre un maximum de 70 % des dépenses admissibles. La réduction des coûts liés à l'élimination des déchets pourrait permettre de financer ces mesures.

[21] MELCCFP, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec 2020, https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2020-municipalites.pdf (consulté le 25 janvier 2023)

Mesure 21 : Promouvoir la récupération du plastique agricole et autres matières du secteur agricole	
Le secteur agricole génère annuellement au Québec environ 11 000 tonnes de plastique[22]. En octobre 2021, le gouvernement du Québec a annoncé un projet de règlement portant sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) auquel plusieurs produits agricoles sont assujettis. L'application de la réglementation pour cette matière se fera en deux phases, soit en juin 2023 et juin 2025. AgriRÉCUP mène différents projets visant la récupération de plusieurs matières du secteur agricole. On recense actuellement trois points de dépôt présents sur le territoire applicable de ce PGMR. Rappelons qu'une mesure du dernier PGMR consistait à évaluer les scénarios de gestion des plastiques agricoles étant donné que la section du PGMR de la MRC est composée à 84 % de la zone agricole permanente. **Action 1** – Implanter la récupération des plastiques agricoles dans le Réseau des écocentres. **Action 2** – Informer les agriculteurs des points de collecte existants sur le territoire.	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Union des producteurs agricoles (UPA) et AgriRÉCUP
Secteur(s) ciblé(s)	ICI
Type d'action	Service de gestion des matières résiduelles et infrastructures
Indicateur(s) de suivi	Nombre de points de dépôt existants sur le territoire
Échéancier	2025 pour l'implantation et en continu pour la promotion des points de dépôt
Coûts et source de financement	Les coûts seront assumés sous le Programme de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

[22] RECYC-QUÉBEC (2019). Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec, https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-plastiques-agricoles-rapport.pdf (consulté le 25 janvier 2023)

Mesure 22 : Collecter de l'information et des données sur la gestion des matières résiduelles des ICI du territoire	
Mis à part les ICI dont les matières résiduelles sont assimilables au secteur résidentiel, très peu d'information et de données sont accessibles étant donné que les contrats de collecte des ICI sont privés. La collecte d'information et de données est primordiale afin d'offrir les services adéquats répondant aux besoins réels des ICI et par le fait même améliorer leur performance. **Action 1** – Identifier une méthode pour recueillir les informations et données relatives aux matières gérées sous contrats privés. **Action 2** – Développer un registre de suivi des données.	
Responsable(s)	MRC et municipalités
Collaborateur(s)	Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV)
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Nombre de ICI dont les données ont été collectées
Échéancier	2030
Coûts et source de financement	Les coûts reliés aux ressources humaines internes ne sont pas connus pour cette mesure et seront dépendants de la méthode de collecte d'information choisie.

Mesure 23 : Améliorer la gestion et la valorisation des CRD sur le territoire	
Selon les estimations de RECYC-QUÉBEC présentées au tableau 23, un total de 40 579 tonnes de matière est généré par le secteur des CRD sur le territoire. De ce total, 9 013 tonnes, soit 22 % sont éliminées. La présence de quatre écocentres répartis de façon stratégique sur le territoire permet à la population d'avoir accès à un service de proximité. Toutefois, l'implication des municipalités est nécessaire pour assurer la valorisation de ces matières que ce soit dans les chantiers municipaux, lors de l'émission des permis de construction et de rénovation ou en informant leur population des alternatives possibles. Inclure des clauses à la réglementation municipale est un outil intéressant, mais qui demande des ressources plus importantes en ce qui a trait au suivi d'application afin d'obtenir des résultats. **Action 1** – Inclure une clause de récupération des résidus de CRD aux devis des contrats de construction pour les chantiers municipaux. **Action 2** – Inclure à la réglementation l'obligation de tri des résidus de CRD dans les demandes de permis de construction et de rénovation. **Action 3** – Produire et diffuser des outils de communication sur la bonne gestion des résidus de CRD et promouvoir les services existants.	
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateur(s)	MRC
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel, ICI, municipal et CRD
Type d'action	Réglementation
Indicateur(s) de suivi	1. Nombre de municipalités intégrant une obligation de récupérer les résidus de CRD aux devis de leurs contrats de construction et de rénovation 2. Nombre de municipalités ayant inclus dans leur règlementation une obligation de trier les résidus de CRD dans les demandes de permis de construction et de rénovation
Échéancier	2029
Coûts et source de financement	Les coûts de collecte et transport sont sous la gestion des municipalités locales, ces montants sont inconnus.

6- Orientation 6 : Accentuer les efforts d'information, sensibilisation et éducation

Afin de mobiliser les citoyens et les ICI à créer un changement de comportement positif envers leur gestion des matières résiduelles, l'ISÉ doit occuper une place importante au sein des différentes orientations du PGMR. La multitude de services offerts doivent être démystifiés et compris avant de devenir des habitudes qui perdureront dans le temps. Les mesures de cette orientation contribueront à l'atteinte de tous les objectifs gouvernementaux.

Mesure 24 : Développer une stratégie globale des communications	
La gestion des matières résiduelles est une pratique qui peut devenir complexe aux yeux des citoyens. Plusieurs interconnexions existent entre les différentes matières, les différents services de collecte et le tri des matières, sans oublier l'importance que devra prendre la réduction à la source et le réemploi lors des prochaines années. **Action 1** – Élaborer une planification annuelle des communications relatives à la gestion des matières résiduelles avec le département des communications de la MRC, avec l'outil Tricycle comme point focal.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	Métrique de visibilité des outils de communication (nombre de visites sur l'outil Tricycle, visibilité et engagement sur les médias sociaux, etc.)
Échéancier	2024, annuellement
Coûts et source de financement	Les coûts reliés aux ressources humaines internes ne sont pas connus pour cette mesure.

Mesure 25 : Élaborer et promouvoir des outils de ISÉ	
Depuis plusieurs années, la MRC développe plusieurs outils de communication comme des guides, des capsules vidéo et des pages web servant à sensibiliser davantage la population. Une mise à jour de plusieurs outils serait pertinente afin d'actualiser l'information s'y retrouvant pour le prochain PGMR. **Action 1** – Remettre à jour le guide de gestion des matières résiduelles pour les ICI du territoire ainsi que la trousse d'information sur la collecte des matières organiques. **Action 2** – Élaborer des outils visant la réduction à la source et le réemploi**.** **Action 3** – Diffuser la performance territoriale en GMR de la MRC.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	Réalisation des actions
Échéancier	2025
Coûts et source de financement	Les coûts proviendront des ressources humaines internes pour réaliser les actions de cette mesure. Les coûts pour l'impression du guide, si cette voie de communication est choisie, sont présentement inconnues. Selon les subventions disponibles au moment de la mise en œuvre de cette mesure.

Mesure 26 : Assister les municipalités afin d'améliorer l'ISÉ auprès de leurs citoyens	
Les municipalités peuvent profiter de programmes ou de subventions qui peuvent promouvoir l'ISÉ auprès de leurs citoyens. De plus, la diversification des moyens de véhiculer l'ISÉ peut améliorer la performance globale en gestion des matières résiduelles dans la population. L'approche des patrouilles de sensibilisation peut être considérée, en plus des journaux municipaux et les médias sociaux, par exemple. **Action 1** – Faire une veille des ressources et services offerts aux municipalités par rapport à l'ISÉ. **Action 2** – Évaluer la pertinence de mettre en place une patrouille de sensibilisation régionale pouvant avoir un contact direct avec les citoyens.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Résidentiel et ICI
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Indicateur(s) de suivi	1. Production d'un bilan annuel des services et subventions disponibles pour les municipalités 2. Rapport d'évaluation d'une patrouille de sensibilisation régionale
Échéancier	2025
Coûts et source de financement	Les coûts reliés aux ressources humaines internes ne sont pas connus pour cette mesure.

7- Orientation 7 : Assurer la mise en œuvre du PGMR

Bien que cette orientation ne fasse pas l'objet d'objectif, elle n'en demeure pas moins importante. Afin d'assurer son succès, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'une surveillance et d'un suivi pour vérifier son application, l'atteinte des objectifs et l'efficacité des mesures.

Mesure 27 : Maintenir le comité de suivi des PGMR avec les municipalités	
Implanté en 2017, le comité de suivi des PGMR permet d'assurer un partage d'information avec les municipalités locales et de suivre l'avancement des différentes mesures à mettre en œuvre. Apprécié des municipalités, ce comité est un lieu d'échange entre les différents intervenants des 23 municipalités. Deux à trois rencontres ont lieu annuellement permettant de faire une mise à jour de l'information liée à la GMR et de partager les bons coups et initiatives des municipalités. **Action 1** – Assurer la tenue des rencontres du comité de suivi des PGMR **Action 2** – Inviter des experts, selon les thématiques à aborder, à partager leurs expériences lors des séances du comité de suivi des PGMR	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalité
Secteur(s) ciblé(s)	Municipal
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Nombre de rencontres annuellement
Échéancier	En continu
Coûts et source de financement	Les coûts reliés aux ressources humaines internes ne sont pas connus pour cette mesure.

Mesure 28 : Améliorer les outils de compilation de données et de mise en œuvre du PGMR	
Une compilation annuelle des données en GMR auprès des municipalités permet d'avoir un portait régional de l'avancement des mesures et de l'atteinte des objectifs du PGMR. Un outil de compilation a été créé en 2017 pour faciliter l'échange d'information avec les municipalités. Cet outil permet la création d'un tableau de bord régional, en plus d'un tableau de bord personnalisé à chaque municipalité, permettant ainsi de connaitre leur performance et l'avancement de leurs mesures. Cet outil se doit d'être amélioré pour s'ajuster au changement technologique et pour refléter les nouvelles mesures PGMR. **Action 1** – Évaluer les besoins d'amélioration de l'outil actuel et déterminer l'outil informatique approprié. **Action 2** – Faire développer l'outil.	
Responsable(s)	MRC
Collaborateur(s)	Municipalités
Secteur(s) ciblé(s)	Municipal
Type d'action	Acquisition de connaissances
Indicateur(s) de suivi	Développement de l'outil
Échéancier	2024
Coûts et source de financement	Les coûts ne sont pas connus, car ils seront à déterminer selon l'évaluation des besoins et de l'outil informatique choisi.

6. LE DROIT DE REGARD

La MRC maintient, dans le présent PGMR, l'interdiction de la mise en décharge ou l'incinération sur le territoire d'application de matières résiduelles provenant de l'extérieur dudit territoire, comme statué dans le premier et deuxième PGMR et tel que prévu à l'article 53.9 de la LQE. Ceci en prenant en considération qu'il n'y a aucune installation d'élimination sur le territoire d'application et en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC. Tout changement aux prochaines itérations du schéma d'aménagement pourrait influencer la position de la MRC en ce qui concerne l'enfouissement des matières sur son territoire. Le droit de regard s'applique aux 12 municipalités assujetties au présent PGMR. Actuellement, la gestion des matières destinées à l'élimination doit se faire à l'extérieur du territoire d'application du PGMR. Les mesures proposées dans le présent PGMR visent tout à même à diminuer les quantités de matières envoyées à l'élimination.

7. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

Selon l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit prévoit un système de suivi et de surveillance afin de mesurer l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles et la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le PGMR.

Conformément à l'orientation 7 du présent PGMR, la MRC coordonne, deux à trois fois par année, le Comité de suivi des PGMR avec les professionnelles en environnement des municipalités. Le but de ce comité est de partager de l'information et de suivre l'avancement des différentes mesures à mettre en œuvre. Le comité sert donc de plateforme d'échange et de maillage entre les municipalités et la MRC, dans le but d'atteindre les objectifs du PGMR. De plus, la MRC a développé des tableaux de bord pour chacune de ces municipalités afin de compiler et partager l'information sur les différents services en gestion des matières résiduelles, sur le tonnage de matières collectées et sur l'avancement des mesures du plan. Cette information sert également à produire le rapport annuel de mise en œuvre des mesures du PGMR pour le MELCCFP. Ces tableaux de bord seront mis à jour pour l'arrivée du PGMR 2024-2030. L'avancement des mesures est disponible pour le public sur le site web de la MRC.

Les élus de la MRC sont informés par l'entremise de différents comités de l'avancement du PGMR, lors des séances « Lac-à-l'épaule » annuelles, ainsi qu'à travers le conseil mensuel des élues et élus de la MRC.

Finalement, la SGMRVS joue un rôle de concertation et d'aide à la décision pour les élus de la MRC. Composée de cinq élus de la MRC, celle-ci porte recommandation au conseil et au comité administratif (CA) de la MRC sur le suivi de la mise en œuvre du PGMR.

ANNEXE 1

LISTE DES INTERVENANTS EN GMR

Organismes et entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR				
Nom	Municipalité	Adresse ou desserte	Description des activités	Matières visées
CRI Environnement Inc.	Coteau-du-Lac	75, rue du Progrès	Entreprise environnementale	Récupération de RDD Adhésifs, aérosols, décapants, époxydes, solvants Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Appareils cellulaires et téléavertisseurs Bonbonnes de propane et gaz comprimé Dégraisseurs Extincteurs portatifs Huiles, filtres à huile et antigels, liquides de refroidissement Mercure (thermomètres, baromètres, thermostats) Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Pesticides Piles et batteries de moins de 5kg Produits de piscine, chlore Produits nettoyants et d'entretien Propane, térébenthine, varsol, essence, carburant, diluants Produits pharmaceutiques Produits cosmétiques
Coteau Métal Inc.	Rivière-Beaudette	601, rue Léger	Entreprise environnementale	Carcasses d'automobile Encombrants contenant du métal : réservoirs, électroménagers, outils électriques, etc. Ferraille, métal, acier, aluminium, cuivre, fer, etc. Réservoirs chauffe-eau
Centre d'action bénévole Soulanges	Saint-Polycarpe	371, rue Sainte-Catherine	OBNL	Articles de bébé Articles de sport Articles de textile (draps, couvertures, etc.) Cassettes, CD, DVD, disques Instruments de musique Jouets, livres, revues et documents Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques Petits appareils électriques (cafetière, grille-pain, séchoirs) Systèmes audios/ vidéos et jeux vidéos Téléphones et répondeurs Vaisselles Vêtements, chaussures et accessoires
William Houde Ltée	Saint-Polycarpe	2042, chemin Sainte-Marie	Services et produits agricoles	Récupération de contenants agricoles
BMR - La Coop Sainte-Marthe	Sainte-Marthe	790, chemin Saint-Guillaume	Commerce de détail : quincaillerie	Peintures et leurs contenants
AgriZone Saint-Polycarpe - COOP Uniag	Saint-Polycarpe	68, chemin de la Cité-des-Jeunes	Services et produits agricoles	Contenants plastiques agricoles (pesticides, fertilisants,etc.) Piles et batteries de moins de 5kg
Dépôt municipalité Sainte-Marthe	Sainte-Marthe	776, rue des Loisirs	Municipalité	Piles, Peinture Bonbonnes de propane vides Huile à moteur usée et filtres Lampes fluorescentes Pneus sans les jantes Produits électroniques et informatiques Matériaux acceptés avec frais : Bois Placoplâtre (gypse) Couvre-planchers Armoires Plafonds Portes et fenêtres
Familiprix Michel Vinet	Coteau-du-Lac	21, route 201	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg
Matériaux Pont-Masson	Les Coteaux	25, route 338	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
Proxim Rigaud	Rigaud	531, chemin J.-René Gauthier	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicament
Rona	Saint-Polycarpe	68, rue Sainte-Catherine	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg

Uniprix	Saint-Zotique	504, rue Principale	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg
Jean-Coutu	Les Coteaux	280, Route 338	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicament
Jean-Coutu	Rigaud	464, chemin de la Grande-Ligne	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicament

Organisme et entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles pouvant desservir les citoyens et ICI du territoire d'application du PGMR - Territoire de la MRC

Nom	Municipalité	Adresse	Description des activités	Matières visées
Best Buy	Plusieurs localités	3090, boulevard de la Gare	Commerce de détail	Piles (piles alcalines, piles au lithium-ion, piles rechargeables et batteries de téléphone cellulaire de moins de 5 livres) Appareils cellulaires et téléavertisseurs Périphériques d'ordinateur Cordons et câbles Fours à micro-ondes de comptoir Ordinateurs de bureau Numériseurs portatifs et de bureau Imprimantes de bureau/imprimantes multifonction Périphériques d'affichage : téléviseurs, moniteurs Disques de stockage externes et modems GPS et appareils électroniques portatifs pour l'auto Systèmes audiovisuels pour la maison Équipement informatique et de télécommunication Équipement médical et de suivi Instruments de musique Téléphones domestiques et répondeurs Systèmes audio personnels/portatifs Ordinateurs portables Jouets de toutes tailles alimentés par piles Systèmes audio/vidéo pour véhicule Systèmes et accessoires de jeu vidéo
Comptoir de l'église Sainte-Rose de Lima	L'Île-Perrot	300, boulevard Perrot	OBNL	Livres, revues et documents Vaisselles Vêtements, chaussures, accessoires et jouets
Comptoir familial Les Cèdres	Les Cèdres	138, rue Valade	OBNL	Articles de bébé Articles de sport Articles de textile (draps, couvertures, etc.) Cassettes, CD, DVD, disques Instruments de musique Jouets Livres, revues et documents Petits appareils électriques (cafetières, grille-pain, séchoirs) Systèmes audios/ vidéos et jeux vidéos Téléphones et répondeurs Vaisselles Vêtements, chaussures et accessoires
GCA - Groupe Conseiller Automobile	Vaudreuil-Dorion	1005, route Harwood	Commerce automobile: Garage	Huiles, filtres à huile et antigels
Home Depot	Vaudreuil-Dorion	55, boul. de la Cité-des-Jeunes	Commerce de détail: Quinciallerie	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Piles et batteries de moins de 5kg
Informatique Commerciale du Suroît inc.	Vaudreuil-Dorion	1615, chemin Daoust, bureau 100	Services informatiques	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques
Centre de Rénovation Rona	Pincourt	1200, boul. du Traversier	Commerce de détail: Quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture,
Réno Dépôt	Vaudreuil-Dorion	3010 boulevard de la Gare	Commerce de détail: Quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Appareils cellulaires et téléavertisseurs
Multi-Distribution Industrielle	Vaudreuil-Dorion	950 rue Valois, suite 124	Commerce de détail	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon
Pavage Vaudreuil	Vaudreuil-Dorion	888, montée Labossière	Construction	Recyclage béton, asphalte, roc
Pièce d'auto Réno	Vaudreuil-Dorion	907, route Harwood	Commerce automobile: Garage	Récupération et recyclage de métaux de voiture
Recyclage de métaux G B	Pointe-des-Cascades	3, rue Leroux	Entreprise environnementale	Encombrant contenant du métal : réservoirs, cuve, hotte de cuisine, etc. Métal, acier, aluminium, cuivre, fer, etc.
Le Zèbre Rouge	Vaudreuil-Dorion	115, chemin Lotbinière, Local No 100	OBNL	Bicyclettes ou vélos usagés
Libraire Renaissance	L'île Perrot	106, boul. Don-Quichotte, Unité 22	OBNL	Appareil photo à pellicule Appareils intelligents, cellulaires et téléavertisseurs
UPS Store 360	Vaudreuil-Dorion	54, boulevard de la Gare, local 102B	Commerce de détail	Documents confidentiels pour déchiquetage
Centre d'action bénévole Actuel	Vaudreuil-Dorion	88, rue Adèle	OBNL	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Articles de bébé
Carrefour de l'espoir	Vaudreuil-Dorion	235, rue Saint-Joseph	OBNL	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Appareils contenant des réfrigérants (réfrigérateurs,
La Source d'Entraide	Saint-Lazare	2001, chemin sainte-Angélique	OBNL	Articles de bébé Articles de sport

Sonic Informatique	Pincourt	101, boulevard Cardinal-Léger	OBNL	Récupération de TIC
ACE Quincaillerie Matériaux P. A.	Les Cèdres	1242, chemin du Fleuve	Commerce de détail: Quincaillerie	Récupération ampoules fluorescentes et fluocompactes
Batterie Expert	L'Île-Perrot	97, boul. Don-Quichotte	Commerce de détail	Piles et batteries de moins de 5kg
Bétonel Dulux - Vaudreuil	Vaudreuil-Dorion	3080, boul. de la Gare	Commerce de détail	Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis)
Bureau en gros	L'Île-Perrot	475, Grand Boulevard	Commerce de détail	Crayons et stylos Appareils cellulaires et téléavertisseurs Cartouches d'encre liquide et en poudre Cassettes, CD, DVD, disques Documents confidentiels pour déchiquetage (moyennant des frais) Ordinateurs, tablettes, imprimantes et périphériques Piles et batteries de moins de 5kg Systèmes audios/ vidéos et jeux vidéos (limite par client) Téléphones et répondeurs Télévisions et dispositifs d'affichage (jusqu'à 32 po) Tout ce qui est électronique sauf les fours micro ondes
	Vaudreuil-Dorion	46, boul. de la Cité-des-Jeunes		
Jean Coutu	Vaudreuil-Dorion	253, boul. Harwood	Commerce de détail : pharamcie	Piles et batteries de moins de 5kg Médicament
	L'Île-Perrot	405, Grand Boulevard		
Uniprix	Pincourt	111, boul. Cardinal-Léger	Commerce de détail : pharmacie	Piles et batteries de moins de 5kg
Rona	Pincourt	1200, boul. du Traversier	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
	Les Cèdres	1655, boul. de la Cité-des-Jeunes	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Appareils cellulaires et téléavertisseurs Cartouches d'encre liquide et en poudre Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
	Vaudreuil-Dorion	3061, rue du Plateau	Commerce de détail : quincaillerie	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis) Piles et batteries de moins de 5kg
Canadian Tire	Vaudreuil-Dorion	50, boul. de la Cité-des-Jeunes	Commerce de détail	Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néon Appareils cellulaires et téléavertisseurs
	Pincourt	101, boul. Cardinal-Léger	Commerce de détail	Appareils cellulaires et téléavertisseurs Huiles, filtres à huile et antigels, liquides de refroidissement
Patrick Morin	Pincourt	1900, boul. du Traversier	Commerce de détail : quincaillerie	Peintures et leurs contenants (apprêts, primer, teinture, vernis)
Ricova SM Inc.	Brossard	3040, rue de l'Éclipse, suite 540	Entreprise environnementale	Collecte et transport de matières résiduelles
Services Matrec (GFL)	Boucherville	4, Chemin Du Tremblay	Entreprise environnementale	Collecte et transport de matières résiduelles
Robert Daoust et fils	Hudson	93, rue Cameron	Entreprise environnementale	Collecte et transport de matières résiduelles
Transport Rolland Chaperon	Salaberry-de-Valleyfield	156, rue Andrew	Entreprise environnementale : matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Waste management inc	Anjou	9501, boul. Ray-Lawson	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Cascades récupération	Lachine	63, boul. St-Joseph	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Fibres JC	Chambly	3718, Grande Ligne	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
JR Services Sanitaires	Montréal	9050, Henri Bourassa Est	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Enviro Connexions	Boisbriand	4141, boul. de la Grande-Allée	Entreprise environnementale: matières résiduelles	Collecte et transport de matières résiduelles
Mira	Sainte-Madeleine	1820, Rang Nord-Ouest	OBNL	Cartouches d'encre liquide et en poudre
Sûreté du Québec	Vaudreuil-Dorion	599, boul. Harwood	Service publique	Armes, explosifs, munitions, feux pyrotechniques
	Saint-Clet	551, route 201		
Sanivac	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	100, rue Huot	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques

Rebuts Soulanges	Vaudreuil-Dorion	3756, chemin des Sables	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques
Les Entreprises Hans Gruenwald Inc	Vaudreuil-Dorion	3756, chemin des Sables	Entreprise environnementale: Service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques
Sanitaires Chayer	St-Stanislas-de-Kostka	91, Rang du Cinq	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Vidange de fosses septiques
Organismes et entreprises oeuvrant dans la gestion des matières résiduelles pouvant desservir les citoyens et ICI du territoire d'application du PGMR - À l'extérieur du territoire de la MRC				
Stablex	Blainville	760, boulveard Industriel	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Huiles, filtres à huile Mercure (thermomètres, thermostats…) Piles et batteries de moins de 5 kg Résidus d'amiantes Terre contaminée
Énergie Carboneutre	Anjou	7811, boul. Louis-H-Lafontaine	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Terre contaminée
Docu-Dépôt	Lasalle	2301, rue de Cannes Brûlées	Services	Documents confidentiels pour déchiquetage
Santinel Inc.	Longueuil	1061, boulevard Sainte-Foy	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Résidus d'amiantes et de vermiculite
TriumVirate Environnemental	Contre-Cœur	1223, montée de la Pomme-d'Or	Entreprise environnementale	Adhésifs, aérosols, décapants, solvants, etc. Ampoules, fluorescents, fluocompactes, néons Bonbonnes de propane et gaz comprimé Liquides de refroidissement Dégraisseurs Extincteurs portatifs Mercure (thermomètres, thermostats) Peintures et leurs contenants (apprêts, teintures, vernis) Pesticides Piles et batteries de moins de 5 kg Produits de piscine, chlore Produits nettoyants et d'entretien Propane, térébenthine, varsol, essence
Waste Management Québec Inc.	Salaberry-de-Valleyfield	978, boulevard Gérard-Cadieux	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Résidus d'amiantes et de vermiculite
Stericyle	Anjou	9100, boul. du Golf	Entreprise environnementale	Déchets biomédicaux
Northex Environnement inc.	Contre-Cœur	699, montée de la Pomme-d'Or	Entreprise environnementale : service de gestion des déchets et assainissement	Terre contaminée
RECY Groupe	Laval	2400, montée Saint-François	Commerce de détail	Documents confidentiels pour déchiquetage
Shred-it	Saint-Laurent	3505, boul. Côte-Vertu Ouest	Commerce de détail	Documents confidentiels pour déchiquetage
Entreprise PAVCO inc. - Enlèvement d'amiante	Montréal	2, rue de la Commune Ouest	Entreprise environnementale	Terre contaminée Résidus d'amiante Rsidus de pyrite
Aevitas inc.	Dorval	725, avenue Meloche	Entreprise environnementale	BPC et tout produit pouvant contenir des BPC
Aire D3 inc. - Enlèvement d'amiante	Montréal	4929, rue Jarry E, suite 200	Entreprise environnementale	Résidus d'amiantes et de vermiculite

ANNEXE 2

LISTE DES INSTALLATIONS EN GMR

Nom de l'établissement	Description (Catégorie)	Propriétaire	Municipalité	Adresse	Clientèle desservie	Quantité annuelle maximal (t)	Durée de vie autorisée
Complexe Enviro Connexion	Lieu d'enfouissement technique	Enviro Connexions	Terrebonne	3779, chemin des Quarante-Arpents	Résidentiel et ICI	1 255 000	2029
Waste Management Sainte-Sophie	Lieu d'enfouissement technique	Waste Management	Sainte-Sophie	2535, 1er rang	Résidentiel et ICI	1 000 000	2032
Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes	Lieu d'enfouissement technique	Prioriété municipale, mais exploité avec Waste Management	Lachute	6985, chemin des Sources	Résidentiel et ICI	470 000	2031
Roland Thibault Inc.	Lieu d'enfouissement technique	GFL Environnement	Sainte-Cécile-de-Milton	702, route 137 Sud	Résidentiel et ICI	150 000	2043
Cascades Recovery	Centre de tri des matières recyclables		Lachine	63, boul. St- Joseph	ICI		
Tricentris Centre de Tri	Centre de tri des matières recyclables		Lachute	601, ch. Félix- Touchette	Résidentiel et ICI		
Waste management Québec - Centre de Tri	Centre de tri des matières recyclables	Waste management	Laval	275, boul. St- Elzéar Ouest	ICI		
Ricova Châteauguay Inc.	Centre de tri des matières recyclables	Ricova	Châteauguay	235, boul. Industriel	Résidentiel et ICI		
Sani-Éco	Centre de tri des matières recyclables	Enviro Connexions	Granby	530, rue Édouard	Résidentiel et ICI		
Ricova RSC	Centre de tri des matières recyclables	Ricova	Montréal	2240, rue Michel-Jurdant	Résidentiel et ICI		
Récupération Enviro Connexions Lasalle	Centre de tri des matières recyclables	Enviro Connexions	Montréal	2555, avenue Dollard	ICI		
Matrec - St-Hubert	Centre de tri des matières recyclables	Matrec / GFL	Saint-Hubert	5300, rue Albert- Millichamp	Résidentiel et ICI		
Tricentris Centre de Tri	Centre de tri des matières recyclables	Tricentris	Terrebonne	2801, ch. des QuaranteArpents	Résidentiel et ICI		
Mironor	Installation de traitement des matières organiques - Compostage	EBI	Brownsburg-Chatham	751, chemin de la 2e Concession	Résidentiel et ICI		
Centre de compostage Lachute	Installation de traitement des matières organiques - Compostage	Englobe Environnement Inc.	Lachute	6985, chemin des Sources	Résidentiel et ICI		
Centre de compostage Lachute	Installation de traitement des matières organiques - Compostage	Matrec/GFL	Moose Creek (Ontario)	17354 Allaire Road	Résidentiel et ICI		
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)	Installation de traitement des matières organiques		Cowansville	2500, rang Saint-Joseph	Résidentiel et ICI		
AZN2 Environnement	Installation de traitement des matières organiques - Compostage		Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	29, boulevard du Domaine	ICI		
Centre de traitement du Sud-Ouest / Sanitaire Chayer	Installation de traitement des matières organiques - Compostage (Boues de fosses septiques)	Centre de traitement du Sud-Ouest / Sanitaire Chayer	Saint-Stanislas-de-Kosta	90, rang du Cinq	Résidentiel		
SÉMECS - Centre de Biométhanisation	Installation de traitement des matières organiques - Biométhanisation	Société d'économie mixte de l'est de la Couronne Sud (SÉMECS)	Varennes	3171, route Marie-Victorin	Résidentiel et ICI		

Nom de l'établissement	Description (Catégorie)	Propriétaire	Municipalité	Adresse	Clientèle desservie	Quantité annuelle maximal (t)	Durée de vie autorisée
Multi-Recyclage	Site de traitement des résidus de CRD		Laval	140, rue Saulnier	ICI		
Services de recyclage Sterling	Site de traitement des résidus de CRD		Laval	5570, Place Maurice-Cullen	ICI		
GFL-Matrec – Montréal-Est	Site de traitement des résidus de CRD	GFL-Matrec	Montréal-Est	10930, rue Sherbrooke Est	ICI		
Centre de Tri D'Argenteuil	Site de traitement des résidus de CRD		Brownsburg-Chatham	435, montée Cushing	ICI		
Émile Foucault Excavation	Site de traitement des résidus de CRD		Grenville	21, ch. de l'Écocentre	ICI		
Géant du Conteneur	Site de traitement des résidus de CRD		Châteauguay	222, boul. Industriel	ICI		
Martial Excavation	Site de traitement des résidus de CRD		Saint-Hubert	5431, rue Jonergin	ICI		
Sani-Éco	Site de traitement des résidus de CRD		Granby	530, rue Édouard	ICI		
Bauval	Site de traitement des résidus de CRD		Vaudreuil-Dorion	3024, rue du Plateau	ICI		
Géant du Conteneur	Centre de transbordements CRD		Montréal	2236, rue Pitt	ICI		
Multi Recyclage	Centre de transbordements CRD		Montréal	3590, rue Saint-Patrick	ICI		
GFL-Matrec – Laval	Centre de transbordements CRD		Laval	4315, boul. Saint-Elzéar Ouest	ICI		
Géant du conteneur	Centre de transbordements CRD		Chambly	3200, boul. Industriel	ICI		
Fibres J.C.	Centre de transbordements CRD		Chambly	3718, ch. de la Grande Ligne	ICI		
Pro-Jet A&A Division Conteneur	Autres Installations - CRD		Châteauguay	166, boul. Industriel			
Conteneurs S. Yelle	Autres Installations - CRD		Sherrington	280, rang Saint-François			
Raylobec	Centre de transbordement matières résiduelles (déchet, recyclage ou organique)	Enviro Connexions	Vaudreuil-Dorion	325, rue Marie-Curie			
CRI Environnement	Autres Installations - Traitement et transbordement RDD		Coteau-du-Lac	75, rue du Progrès			
Coteau Métal	Autres Installations - Recycleur de métal		Rivière-Beaudette	601, rue Léger			
Mironor	Site de traitement des boues		Brownsburg-Chatham	751 Chemin de la 2e Concession	Résidentiel et ICI		
Coffrey Donald Sani-Vrac	Disposition des boues		Godmanchester	802, Montée Carr	Résidentiel		
Centre de traitement du Sud-Ouest / Sanitaire Chayer	Disposition des boues		Saint-Stanislas-de-Kostka	91, Rang du Cinq	Résidentiel		
Sanivac	Disposition des boues		Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	100 , rue Huot	Résidentiel		

ANNEXE 3

TABLEAU DES MESURES PGMR

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
Favoriser la réduction à la source et le réemploi											
1	Réduire le gaspillage alimentaire	MRC/ municipalités	Organismes communautaires/ Moisson Sud-Ouest/DEV	Résidentiel /ICI	X				1. Nombre de municipalités qui font la promotion d'une campagne sur la réduction du gaspillage alimentaire 2. Nombre de municipalités qui ont des ententes avec des organismes communautaires pour la récupération des surplus alimentaires 3. Nombre de maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables	2030	Ressources humaines internes et collaborateurs
2	Encadrer la tenue d'évènements écoresponsables sur le domaine public	MRC/ municipalités		Résidentiel/ ICI/ municipal	X				Nombre de municipalités ayant encadré la tenue d'évènements écoresponsables	2024	Ressources humaines internes et collaborateurs Financé par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination)

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
3	Adopter une politique d'approvisionnement responsable	MRC/ municipalités		Municipal			X		Nombre de municipalités ayant adopté une politique d'approvisionnement responsable	2027	Ressources humaines internes
4	Poursuivre les initiatives de réduction à la source, de réemploi, de réparation et reconditionnement et d'économie de partage	Municipalités	MRC/ organismes	Résidentiel/ ICI	X				Nombre d'initiatives établies par action	2029	Ressources humaines internes et collaborateurs Initiatives financées par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination)
5	Améliorer l'offre régionale de réemploi en travaillant avec les organismes du territoire et en bonifiant les services	MRC	Organismes /municipalités /Comité 21 Québec	Résidentiel/ ICI				X	Nombre d'initiatives établies	2026	À être déterminé selon les actions et subventions disponibles
6	Intégrer le réemploi des résidus de CRD dans le Réseau des écocentres	MRC	Partenaires	Résidentiel/ ICI				X	Nombre d'initiatives de réemploi établi dans le Réseau des écocentres	2028	À être déterminé selon les scénarios
7	Réduire l'utilisation des articles à usage unique (sacs d'emplettes, imprimés publicitaires, autres articles en plastique, etc.)	MRC/ municipalités		Résidentiel/ ICI			X		Nombre d'initiatives ou de règlement adopté afin de réduire l'utilisation des articles à usage unique	2030	Ressources humaines internes et collaborateurs
8	Poursuivre et supporter les initiatives d'économie circulaire sur le territoire	MRC/ municipalités	Organismes en économie circulaire	Résidentiel / ICI				X	Nombre d'initiatives en économie circulaire	2028	25 000$ d'appui financier pour le projet du Comité 21 Subventions disponibles selon les initiatives

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
Réduire la quantité de matières éliminées											
9	Réduire le nombre de collecte des déchets à une fois aux deux semaines ou à une fréquence moindre	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI				X	Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des déchets	2027	Réduction des coûts de gestion des déchets /Coûts sous la gestion des municipalités locales
10	Réduire le nombre de collecte des encombrants et favoriser la valorisation de ces matières	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI				X	1. Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des encombrants 2. Nombre de municipalités dont les encombrants sont valorisés	2027	Réduction des coûts de gestion des déchets /Coûts sous la gestion des municipalités locales
11	Favoriser des mesures d'écofiscalité (tarification incitative)	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI			X		Nombre de municipalités ayant introduit des mesures d'écofiscalité dans leur règlement de taxation	2030	Réduction des coûts de gestion des déchets, coûts sous la gestion des municipalités locales Financé par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination)
12	Interdire l'élimination des matières recyclables ou valorisables (incluant les CRD et les produits de la REP)	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI			X		Nombre de municipalités qui ont adopté un règlement	2029	Coûts sous la gestion des municipalités locales

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
Optimiser les services des matières recyclables											
13	Optimiser les services du Réseau des écocentres	MRC	Gestionnaire des opérations des écocentres	Résidentiel/ ICI				X	1. Agrandissement complété 2. Relocalisation complétée 3. Augmentation de l'achalandage et du tonnage	2027	Écocentre à Vaudreuil-Dorion : 400 000 $ pour l'agrandissement moins la subvention RECYC-QUÉBEC de 75 000 $ Écocentre sur l'île : coûts d'acquisition du terrain et de construction
14	Intensifier l'offre de desserte des collectes de matières recyclables	MRC	Municipalités/ Fournisseurs d'outils de collecte	Multilogements / lieux publics				X	1. Nombre d'aires publiques ayant des équipements de récupération 2. Nombre d'évènements pour lesquels des contenants de récupération ont été utilisés 3. Nombre de multilogements participant à la collecte des matières recyclables	2026	Coûts sous la gestion des municipalités locales
15	Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables	MRC	Municipalités/ Firmes spécialisées en caractérisation des matières résiduelles	Résidentiel/ ICI		X			Pourcentage de contamination des collectes	2028	Coûts à déterminer selon les scénarios Subventions disponibles (FMV)

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
Augmenter la valorisation des matières organiques											
16	Uniformiser et bonifier les services de collecte des matières organiques sur le territoire (incluant les lieux publics, multilogements et ICI)	MRC/ municipalités	DEV	Résidentiel/ ICI/ lieux publics				X	1. Nombre de municipalités ayant bonifié leurs services de collecte 2. Nombre de municipalités ayant complété la desserte des multilogements, ICI et lieux publics 3. Nombre de grands générateurs participant à un service de collecte adapté	2025	Coûts pour les services de collecte repartis dans la taxation municipale/ Financé par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination)
17	Implanter une plateforme régionale de compostage	MRC	Municipalités	Résidentiel/ ICI				X	Construction et exploitation d'une plateforme de compostage régionale	2026	Coûts des infrastructures 20 MM$ moins subvention du PTMOBC Coûts d'opération 1,5 MM$/an
18	Améliorer la gestion du bois résiduel sur le territoire	MRC	Municipalités/ entreprises d'émondage et de gestion du bois	Résidentiel/ ICI				X	Services établis et tonnage de bois collecté	2026	Coûts à être déterminés selon le scénario choisi et les responsabilités et compétences de chacun. Traitement intégré dans les coûts de traitement de la plateforme de compostage.

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
19	Améliorer la gestion des boues de stations de traitement des eaux usées et la vidange des fosses septiques	Municipalités	MRC	Résidentiel/ municipal			X		1. Nombre de municipalités ayant mis en place un programme de vidange des fosses septiques conforme 2. Nombre de municipalités ayant recyclé leurs boues de stations de traitement des eaux usées	2028	Coûts sous la gestion des municipalités locales, coûts de vidange imputés au compte de taxes des citoyens concernés. Initiatives pouvant être financées par les fonds PGMR municipaux (redevance à l'élimination).
Améliorer la performance des secteurs des ICI et CRD											
20	Optimiser les services de collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les ICI	MRC/ municipalités	DEV	ICI	X				Nombre d'ICI desservis par chaque collecte	2025	Réduction des coûts de gestion des déchets, coûts sous la gestion des municipalités locales. Subventions disponibles, la réduction des coûts liés à l'élimination des déchets pourrait permettre de financer ces mesures.
21	Promouvoir la récupération du plastique agricole et autres matières du secteur agricole	MRC/ municipalités	UPA/ AgriRÉCUP	ICI				X	Nombre de points de dépôt existant sur le territoire	2025	Coûts sous le programme de la REP

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
22	Collecter de l'information et des données sur la gestion des matières résiduelles des ICI du territoire	MRC/ municipalités	DEV	Résidentiel/ ICI		X			Nombre de ICI dont les données ont été collectées	2030	Ressources humaines internes et collaborateurs
23	Améliorer la gestion et la valorisation des CRD sur le territoire	Municipalités	MRC	Résidentiel/ ICI / municipal/ CRD			X		1. Nombre de municipalités intégrant une obligation de récupérer les résidus de CRD aux devis de leurs contrats de construction et de rénovation 2. Nombre de municipalités ayant inclus dans leur règlementation une obligation de trier les résidus de CRD dans les demandes de permis de construction et de rénovation	2029	Coûts de collecte sous la gestion des municipalités locales
Accentuer les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation											
24	Développer une stratégie globale des communications	MRC	Municipalités	Résidentiel/ ICI	X				Métrique de visibilité des outils de communication (nombre de visites sur l'outil Tricycle, visibilité et engagement sur les médias sociaux, etc.)	2024	Ressources humaines internes

Description de la mesure		Responsable(s)	Collaborateur(s)	Secteur(s) ciblé(s)	Type d'action				Indicateur(s) de suivi	Échéancier	Coûts/Sources de financement
					ISÉ	Acquisition de connaissances	Réglementaire	Service de GMR et infrastructures			
25	Élaborer et promouvoir des outils de ISÉ	MRC	Municipalités	Résidentiel/ ICI	X				Réalisation des actions	2025	Les coûts proviendront des ressources humaines internes pour réaliser les actions de cette mesure. Selon les subventions disponibles au moment de la mise en œuvre de cette mesure.
26	Assister les municipalités afin d'améliorer l'ISÉ auprès de leurs citoyens	MRC	Municipalités	Résidentiel/ ICI	X				1. Production d'un bilan annuel des services et subventions disponibles pour les municipalités 2. Rapport d'évaluation d'une patrouille de sensibilisation régionale	2025	Ressources humaines internes
Assurer la mise en œuvre du PGMR											
27	Maintenir le comité de suivi des PGMR avec les municipalités	MRC	Municipalités	Municipal		X			Nombre de rencontres annuellement	En continu	Ressources humaines internes
28	Améliorer les outils de compilation de données et de mise en œuvre du PGMR	MRC	Municipalités	Municipal		X			Développement de l'outil	2024	À être déterminé selon l'évaluation des besoins et l'outil informatique choisi

ANNEXE 4

LIGNE DU TEMPS PGMR

Ligne du temps des mesures du PGMR 2024-2030

Mesures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	M2 : Encadrer la tenue d'évènements écoresponsables sur le domaine public **M24** : Développer une stratégie globale des communications **M28** : Améliorer les outils de compilation de données et de mise en œuvre du PGMR	**M16** : Uniformiser et bonifier les services de collecte des matières organiques sur le territoire **M20** : Optimiser les services de collecte des matières recyclables et des matières organiques dans les ICI **M21** : Promouvoir la récupération du plastique agricole et autres matières du secteur agricole **M25** : Élaborer et promouvoir des outils de ISÉ **M26** : Assister les municipalités afin d'améliorer l'ISÉ auprès de leurs citoyens	**M5** : Améliorer l'offre régionale de réemploi en travaillant avec les organismes du territoire et en bonifiant les services **M14** : Intensifier l'offre de desserte des collectes de matières recyclables **M17** : Implanter une plateforme régionale de compostage **M18** : Améliorer la gestion du bois résiduels sur le territoire	**M3** : Adopter une politique d'approvisionnement responsable **M9** : Réduire le nombre de collecte des déchets à une fois aux deux semaines ou à une fréquence moindre **M10** : Réduire le nombre de collecte des encombrants et favoriser la valorisation de ces matières **M13** : Optimiser les services du réseau des écocentres	**M6** : Intégrer le réemploi des résidus de CRD dans le réseau des écocentres **M8** : Poursuivre et supporter les initiatives d'économie circulaire sur le territoire **M15** : Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables **M19** : Améliorer la gestion des boues de stations de traitement des eaux usées et la vidange des fosses septiques	**M4** : Poursuivre les initiatives de réduction à la source, de réemploi, de réparation et reconditionnement et d'économie de partage **M12** : Interdire l'élimination des matières recyclables ou valorisables **M23** : Améliorer la gestion et la valorisation des CRD sur le territoire	**M1** : Réduire le gaspillage alimentaire **M7** : Réduire l'utilisation des articles à usage unique **M11** : Favoriser des mesures d'écofiscalité **M22** : Collecter de l'information et des données sur la gestion des matières résiduelles des ICI du territoire
En continu							
M27 : Maintenir le comité de suivi des PGMR avec les municipalités							